

ÉTUDES
SUR LA
NUMISMATIQUE DU BERRY

8470

66

Tirage à part de la *Gazette numismatique française*, 1909

ÉTUDES

SUR LA

Numismatique du Berry

PAR

M. D. MATER

NOTES ET DOCUMENTS
sur la Monnaie de Bourges

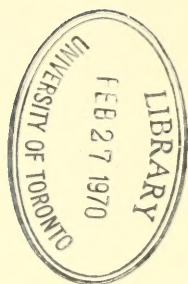


CHALON-SUR-SAONE

ÉMILE BERTRAND, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

5, Rue des Tonneliers, 5

1909



HG
990
B68M3



ÉTUDES
Numismatique du Berry

PAR M. D. MATTE

Notes et Documents sur la Monnaie de Bourges

PREMIÈRE PARTIE

LE PERSONNEL DE LA MONNAIE

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

On ne s'est pas occupé jusqu'ici du personnel de la Monnaie de Bourges et cependant nul sujet, en faisant connaître les noms et le nombre de ses officiers, n'apportera plus de renseignements sur l'histoire et l'importance de l'atelier : on verra ainsi ce que, suivant les besoins du moment, son fonctionnement exigeait de monnayeurs ou d'agents de tout genre, et, d'après le milieu dans lequel ceux-ci se recrutaient, ainsi que les dignités dont ils étaient investis, on pourra juger en quelle considération ils étaient tenus.

Au lieu de quelques noms épars que l'on possédait seulement, on connaîtra maintenant ceux de plus de 380 personnes attachées à la Monnaie de Bourges, à des titres divers, de tout rang et de tout grade, employées à la fabrication des espèces ou appartenant à sa juridiction, et dont quelques-unes remontent jusqu'au milieu du XIV^e siècle. Pour montrer sous un autre aspect les résultats auxquels nous sommes arrivés dans nos recherches, nous dirons que l'on trouvera ici les listes de 54 maîtres particuliers ou directeurs de la Monnaie, de 29 gardes ou juges-gardes, de 14 contrôleurs contre-gardes, de 20 tailleurs ou graveurs, de 14 essayeurs, de 70 monnayeurs, de 35 ajusteurs, de 50 ouvriers divers dont plus de 21 ouvriers spéciaux, de 6 personnes ayant tenu les comptes de la Monnaie, de 5 fermiers de l'atelier, de 6 commissaires du Roi ou de la Cour des Monnaies, de 12 procureurs du Roi au siège, de 24 greffiers, de 14 huissiers, de 8 officiers ne travaillant pas, enfin de 7 femmes attachées à l'atelier, sans préjudice de nombre d'autres officiers, dont la qualité ou la spécialité ne sont pas indiquées.

Si l'on suit avec attention les listes dont il vient d'être question, on rencontrera dans les noms qui y figurent, ceux des principales familles de la haute bourgeoisie de Bourges à la fin du Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, dont la plupart étaient sur le point d'être anoblies pour services rendus à l'Etat : à ce point de vue on peut citer les Alabat, les Estrelin, les Bouer, les Cœur, les Estevart, les Filzdefâme, les Fradet, les Georges, les Gougnon, les de l'Hôpital, les Lallemand, les Lamoignon, les de la Loë, les Pellorde, les Ragueau, les Sauzay, les du Village, etc.

Dans les temps modernes, les noms de gentilshommes ne sont pas moins fréquents à la Monnaie de Bourges. C'est ainsi que l'on trouve : Barret sieur de Ferrand, Bruère sieur des Quatre-Vents, Boyer sieur de Veaulce, Charnan sieur de Préneuf, Cosson sieur de Lassay, J.-B. Dagoret sieur des Vallées, F. Dagoret sieur des Robinières, Danjou sieur de Moison, Garnier sieur de Ligaudry, Gaudriot sieur de Chamgrue, Macé sieur de Battereau, Montagu sieur de la Brosse, Mosnier sieur de Sainte-Marie, etc.

Il ne faudrait pas croire que les principaux dignitaires de la

Monnaie fussent seuls recrutés dans le sein de ces grandes familles de la bourgeoisie locale, ces dernières fournissaient également une grande partie du personnel des offices les plus modestes : tels furent les monnayeurs Louis Alabat, Étienne Bastard, Macé Bouer, Jean de l'Hôpital, Thomas Ronsard, Charles Fradet, Jean Georges, Étienne Gougnon et les ouvriers Giles Estevart, Colin Georges, Colas Ragueau, etc.

L'empressement avec lequel dans ces familles on entraît dans la Monnaie du Roi, témoigne combien les fonctions que l'on y remplissait étaient en faveur, mais il est à présumer qu'on les considérait également comme avantageuses, ce qui n'empêchait pas ceux qui les possédaient, de chercher à accroître leurs salaires légitimes par des agissements qui les exposaient à l'application des sévérités édictées par les ordonnances sur les monnaies. C'est pour des motifs de ce genre que Baret de Ferrand, Jacques Cœur, Felorne le jeune, Jean Guirbal, Thomas Mosnier, Louis Pinon, Guérin Portier, Roger de Serry, Pierre II Ronsart, Guillaume de Sauzay et autres furent poursuivis, sans qu'il soit question ici des difficultés continuelles que l'interprétation des règlements spéciaux sur les monnaies, les conflits de privilèges ou de rivalités de métier suscitaient entre eux.

Les notices particulières que l'on trouvera plus loin, sur tous ceux qui firent partie du personnel de la Monnaie, feront connaître les charges importantes que nombre d'entre eux remplirent dans l'administration du royaume, mais dès maintenant il peut paraître intéressant de résumer la part considérable qu'ils prirent au gouvernement de Bourges et, comme plusieurs le firent successivement à des titres différents, leurs noms se rencontreront plus d'une fois.

Parmi les Prud'hommes, les plus anciens magistrats que l'on connaisse à la tête de la Communauté des habitants de Bourges, il y eut comme officiers de la Monnaie, Étienne Pelorde, Macé Bastard, Filzdefâme l'ainé, Macé Bouer, Thomassin de Janoillac, Jean Bueille, Pierre Jobert, Guillaume Fradet, Jean Georges et Jean de l'Hôpital. Puis après l'institution des Maires et des Echevins, on trouve au nombre des Maires Philippe Bouer, Jean de l'Hôpital, Pierre Jobert et au nombre des Echevins Jean de l'Hôpital, Jean

Georges, Colin Georges, Guillaume de Sauzay, Philippe Bouer, Pierre Jobert, Louis Alabat, Ursin de Sauzay, Aignan Rousseau, Thomas Ronsart, Pierre Filzdefâme le jeune, Bienaimé Georges, Pierre Alabat, Jean Lamoignon, Charles Fradet, Pierre Paulin, Hugues Esterlin, Jean du Chièvre, Etienne Gougnon, Jean de l'Espinasse, François Montagu, Jean Danjou, Busson de la Breuille, etc.

A côté des grandes familles de bourgeoisie, dont il vient d'être question, et qui avaient en quelque sorte le monopole des principaux offices de la Monnaie, certaines familles de petite bourgeoisie ou d'artisans, en concurrence parfois avec les premières, ainsi qu'on l'a vu, détenaient plus particulièrement les emplois modestes de l'Hôtel : tels furent les Augier, les Boileau, les Buisson, les Delobel, les Febvre, les Fleury, les Foucault, les Masson, les Migonnet, les Petit, les Prévost et autres. Leurs membres exerçaient en général des professions qui les rendaient particulièrement aptes à remplir des emplois de ce genre. Ils travaillaient habituellement les métaux comme les mouleurs, les fondeurs, les serruriers, les ajusteurs et surtout les orfèvres. Ces derniers, par leurs connaissances techniques pour tout ce qui concernait l'art de *besoigner* les métaux précieux, étaient désignés plus spécialement pour prendre part à la fabrication des espèces monnayées : c'était parmi eux que se recrutaient ordinairement les tailleurs, les recuiteurs et autres spécialistes et même, à raison de leur compétence générale, les maîtres particuliers. Ursin Buisson, Claude Duru, Nicolas Lyon, Robert Morel, Claude Robinet, Jean Villate, Jacques Augier étaient des orfèvres. Le dernier, tailleur de la Monnaie à partir de 1549, qui fit, comme on l'a dit ailleurs, souche d'une véritable dynastie d'orfèvres et d'officiers de la Monnaie, eut son fils, Jacques II, et son gendre, Guillaume Merigot, tailleurs comme lui et deux autres de ses enfants, Pierre et Jacques III, maîtres particuliers.

C'était à la corporation des orfèvres qu'en cas de nécessité, d'urgence ou de surcharge dans le travail, on avait recours : ainsi en 1550, les généraux-maîtres autorisèrent les gardes-prévôts de Bourges, à cause du travail considérable qu'occasionnait la démonétisation des

anciennes espèces, à prendre des auxiliaires parmi les orfèvres et gens du pays capables d'apporter un concours utile¹.

L'importance du personnel varia beaucoup : il était plus ou moins nombreux suivant que l'atelier avait plus ou moins de travail à exécuter et, à cet égard, on n'a pour se renseigner que quelques listes en faisant connaître la composition à différentes époques : la comparaison de ces documents donnera donc des indications approximatives sur la marche et l'activité de la fabrication.

LISTE DE 1473.

- « Guillaume Fradet, garde du scel.
- » Jean Beuf, monnoyer.
- » Phyon Bouer, monnoyer et garde.
- » Jean de Beaumont, monnoyer et garde.
- » Raoulin Mercier, md. et essieur.
- » Raoulin [Hastiveau], tailleur et monnoyer.
- » Ravant le Danois, monnoyer.
- » André de Lury, prévost des ouvriers.
- » Simon de Buxy, prévost des monnoyers.
- » Guillaume Fauvette, ouvrier.
- » André de Byonnier.
- » Colas Lombart, ouvrier.
- » Gilles Estevart, ouvrier.
- » Guillard prieur, ouvrier.
- » Pierre Filzdefâme.
- » Macé Bouer, monnoyer.
- » Pierre Tainturier, monnoyer.
- » Jean Chenu, monnoyer.
- » Bourdon, monnoyer.
- » Pierre Charon, monnoyer.
- » Guillard de Crux, ouvrier.
- » Guill. Molin, ouvrier.
- » Jean Pelerin, ouvrier.

1. Archives Cher, E 1121.

- » Jean Boyleau, ouvrier.
- » Jean Dorléans, ouvrier.
- » Estienne Bastard, monnoyer.
- » Macé Bastard, monnoyer.
- » Pierre Coquatrix, monnoyer¹.

« ACTE PASSÉ EN LA CONGRÉGATION ET ASSEMBLÉE DE 1450

- » André de Lury, prévost des ouvriers.
 - » Guill. Peron, prévost des monnoiers.
 - » Macé Bouer.
 - » Jacquet Petit.
 - » Denis Carrojan.
 - » Pierre Duhui.
 - » Colin George.
 - » Simon de Buxy.
 - » Hemery Buville.
 - » Pierre Taincturier.
 - » Perrinet Chozo.
 - » Colin Brisoul.
 - » Colin Leprestre, garde de la Monnoie.
 - » Helyot de Moussay.
 - » Jean des Jambes.
 - » Colas Estevart, procureur, c'est secrétaire ou greffier.
 - » Jean Bueille.
 - » et Jean Bouer fils dudit Macé.
- » [Signé] Estevart².

« ROOLE DES NOMS [sans date].

- » Guillaume Migouet, m. bo^r. prévost des ouvriers.
- » Nicolas Esmau, m. tailleur.
- » Nicolas Ragueau, orfèvre.
- » Ursin Buisson, orfèvre.
- » Jean Macon, chapelier (?)

1. Ms. Guizot n. 107.

2. *Ibid.*, 100.

- » Perette Petit, veuve de Pierre Bynet.
- » Guillaume Bouer, prévost des monnoiers.
- » Pierre Ronsart, *cc* de la Monnaie et monnoieur.
- » Pierre Paulin, apt (?) et greffier.
- » Pierre Joubert, grenetier de la ville de Bourges.
- » Jean Bouer le jeune.
- » Jean Leclerc, *m*. (*sic*).
- » Guillaume Maçon, ser. r. (*sic*) de Berry.
- » Yves de la Grée, m. (*sic*).
- » Jean George, seigneur du Mannay¹. »

« 1579. LISTE DU PERSONNEL DE LA MONNOIE DE BOURGES.

» *Officiers :*

- » Bedeau (Alexandre), maître de la Monnoye.
- » Portebedien (Etienne), garde.
- » Grelet (Ambroise), commis pour un garde.
- » La Coudre (Guillaume de), contregarde.
- » Augier (Jacques), maître orfèvre à Bourges, tailleur.
- » Audigier (Richard), essayeur.

» *Monnoyers :*

- » Bouer (Louis), bourgeois de Bourges, prévôt des monnoiers.
- » Pradon (Jean), aussi bourgeois.
- » Gougnon (Etienne), seigneur de Clois, bourgeois.
- » Estrelin (Jean), seigneur de Pigny, bourgeois.

» *Ouvriers :*

- » Masson (Jean), prévost des ouvriers.
- » Pradon (Guillaume), lieutenant du prévost.
- » Buisson (Jean).
- » Tuchievre (Jean).
- » Migonnet (Pierre).
- » Chartier (Guillaume de).

1. Mss. Gougnon, 203, R°.

» Tous lesdits officiers, monnoyers et ouvriers, travaillent
» ordinairement à ladite Monnoye. »

« *Autres officiers de ladite Monnoye qui ne travaillent :*

- » Julliard (Etienne), bourgeois de Bourges.
- » Prévost (Etienne).
- » Lamoignon (Georges), bourgeois.
- » Lauverjat (la veuve de Jean).
- » Montolois (la veuve de Jacques).
- » Loue (Nicolas de la).
- » Alabat (Nicolas), bourgeois.
- » Bonnet (Philippe), lieutenant des barbiers à Bourges, qui
» était le médecin de l'Hôtel'. »

« 1589.

- » Louis Bouer, prévôt des monnoyeurs.
- » Guillaume Pradon, prévost des ouvriers.
- » Jean Pradon.
- » Est... G...
- » Jean Estrelin.
- » Etienne Julliard.
- » Guillaume des Crosses.
- » Antoine Estrelin.
- » Guillaume Buisson, fils de Jean Buisson est recuiseur.
- » Georges Lamoignon, greffier.
- » Claude du Ru, m^e. orf. reçu essayeur par le trépas de
» Richard Audigier.
- » Etienne Portebedien, garde.
- » Jacques Augier, m^e. particulier².

» 1690.

- » Claude Garnier, Sr. de Ligaudrie.

1. Arch. Chet. C 937, fol. 210 R, 122. bureau des finances. — Boyer, *La Monnaie de Bourges*, 102.

2. Ms., Gougnon, 207.

- » Vincent d'Ivoy, sieur de la Limaié, contrôleur.
- » Jacques Legrand pour la réforme.
- » Cosson, sieur de Lassay, juge-garde.
- » Jacques Bruère, sieur des Quatre-Vents, juge-garde.
- » Gallerand.
- » Doucet, contregarde.
- » X. monnoieur.
- » X. graveur.
- » X. fondeur.
- » Edouard Morel, essayeur.
- » Foucault, ajusteur
- » X. tailleur.
- » Robert Augier, cuiteur et blanchisseur¹.

« 1718 (4 octobre 1718)².

LES ÉTATS DES DÉPUTÉS, OUVRIERS ET SERRURIERS DE LA MONTAGNE
DE BOURGES

- » M^r François Bruère, premier juge-garde titulaire.
- » M^r Pierre Dagoret, second juge-garde titulaire.
- » M^r Pierre François Baret de Ferrand, directeur titulaire.
- » M^r Charles Loiseau, contrôleur contregarde titulaire.
- » M^r Jean Chigot, procureur du roi par commission.
- » Paul Sagordet, greffier par commission.
- » François Renauldon, huissier, *idem*.
- » Jean Balichon, essayeur titulaire, décédé, à sa place le sieur
» Boyer.
- » Pierre Boucault, graveur par commission.
- » Jean Baptiste Delobel, monnoyeur et prévost des ajusteurs par
» commission.
- » *Ouvriers travaillant actuellement :*
- » Henry Arnault, lieutenant du prévost des ajusteurs.

1. Mss. Gougnon, 200v.

2. Arch. Cher, B 2440.

- » Claude Guinochet, ajusteur.
 - » Jean Valladon, *idem*.
 - » Pierre Hoijsau, *idem*.
 - » Pierre Margot, *idem*.
 - » François Luneau, *idem*.
 - » Jean Reuillard, *idem*.
 - » Michel Tixier, *idem*.
 - » Anthoine Baudon, ajusteur.
 - » Pierre Raboin, *idem*.
 - » Jean Crestin, *idem*.
 - » Jacques Labbe, *idem*.
 - » Louis-Pierre Lefebvre, *idem*.
 - » François Loreau, *idem*.
 - » Jullien Bachellier, *idem*, n'y est plus.
 - » Claude Courtabitasse, fondeur.
 - » Pierre Ribier, mousleur, *décédé*.
 - » Silvain Febvre Lesné, *idem*.
 - » Etienne Febvre le jeune, *idem*.
 - » Jean-Baptiste Bruneau, *idem*.
-

Ainsi le personnel de la Monnaie se composait en 1425 de 28 officiers et agents divers, en 1450 de 18, en 1540 de 15, en 1579 de 24 dont 8 sont indiqués comme ne travaillant pas, ce qui les réduit d'autant, en 1589 de 13, en 1690 de 14 et en 1718 de 30 : on peut donc dire qu'en résumé, à en juger par le nombre des agents qui en dépendaient, son importance avait été toujours diminuant.

Que faut-il entendre par *les officiers ne travaillant pas*? Deux interprétations se présentent à l'esprit : ou il s'agit d'une sorte d'officiers honoraires, n'ayant en réalité rien à faire, mais bénéficiant des privilèges et des exemptions attachés au titre, sans que l'exercice réel des fonctions fût nécessaire, ou il s'agit de titulaires des offices de la juridiction, par opposition aux offices de la fabrication, qui seuls étaient appelés à participer au travail manuel, soit en l'ordonnant et en le diri-

geant, soit en l'exécutant. C'est ainsi que Georges Lamoignon et Nicolas de la Loue, simplement qualifiés de bourgeois de Bourges, étaient greffiers de la Monnaie et cependant sont inscrits dans la catégorie des officiers ne travaillant pas : par contre, Nicolas Alabat, qui est dit monnayer, y figure également, ce que l'on ne s'explique pas. Dans tous les cas, pour être reçu à faire partie du *Corps et Collège de la Monnoye*¹, même en la qualité d'officier ne travaillant pas, il semble qu'il fallait présenter un « chef d'œuvre », ce que fit Etienne Julliard.

Parmi les personnes attachées à la Monnaie on trouve un certain nombre de femmes, ce qui est un fait déjà connu, dont on pourrait citer bien des exemples dans tous les ateliers de France. A l'origine les femmes étaient employées dans la fabrication à un travail compatible avec leur forces physiques : on en cite qui furent recuiteresses, tailleresses ou ajusteresses.

On les vit plus tard poursuivre leur affiliation à la Monnaie, non par désir d'y venir *besongner*, mais pour jouir des privilèges qui y étaient attachés. Cette affiliation était indispensable pour permettre à leurs fils de conserver le droit de s'y faire recevoir un jour, mais pour être admis à bénéficier de cette faculté, il fallait être fille de compagnon, les titres de veuve ou de sœur étaient insuffisants pour donner un *droit de monnoyer*.

On connaît les noms de huit femmes qui ont appartenu à la Monnaie de Bourges et pour l'une d'elles, Anne Alabat, femme de Jean Lamoignon, on possède le procès-verbal de sa réception au serment de France qui porte la date du 16 mars 1513. Fille de Louis Alabat, *monnoyer en lad. monnoye de Bourges, comme dict est, de droite ligne de monnoye*, elle fut reçue *maîtresse par devers les ouvriers dud. serment de France pour jouyr et user des franchises, droicts et libertez accoutumez et qu'il appartient en la faisant ouvrière en lad. monnoye dud. serment de France*².

1. Arch. Cher, B 206.

2. Roger Valentin, De la Réception des filles des Compagnons à la Monnaie d'Orléans *Annaire de la Société française de Numismatique*, 1895, p. 3.

3. *Vidimus* d'un acte dressé par le Greffier de la Monnaie de Bourges, le 16 mars 1515, V. Pièces justificatives, n° 1.

Il vient d'être parlé du Serment de France, il est bon de rappeler à ce propos qu'il y avait quatre Serments : celui de France, de Toulouse, de l'Empire et d'Espagne, à l'un desquels tous les ouvriers et monnoyeurs étaient affiliés, quel que fût leur rang, leur fonction ou leur sexe. C'est au premier de ces Serments que l'on appartenait généralement dans la région où la Monnaie de Bourges était située et, comme on l'a vu à propos d'Anne Alabat, les femmes n'échappaient pas à cette loi. Cependant on trouve par exception à la Monnaie de Bourges quelques monnayeurs du Serment de l'Empire, comme Bertrand de Beaumont, Jean Cosson I, Pierre Cosson III, et Berthomier du Moulin, qui étaient peut-être les descendants de ceux dont il est question dans le règlement que Philippe de Valois édicta au mois de février 1343¹.

Avant de terminer ces Observations générales, il n'est pas sans intérêt de faire connaître les principales sources où nous avons puisé les éléments de notre étude et trouvé les noms de tant de monnayeurs berruyers avec en plus des renseignements biographiques sur un grand nombre d'entre eux.

Parmi les sources imprimées il faut mettre en première ligne les précieux travaux de M. de Saulcy sur l'histoire du monnayage royal de la France au Moyen Age et au commencement de la Renaissance, qui ont donné à la science numismatique une orientation nouvelle, et les ouvrages de Rondot² et Mazerolle³.

Il faut citer ensuite plusieurs ouvrages d'érudition d'origine berruyère, tels que *La Monnaie de Bourges* par Hippolyte Boyer, parue dans les mémoires de la Société historique du Cher, les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, enfin les 4 volumes d'*Inventaire sommaire des Archives du Cher antérieures à 1790*, les seuls parus jusqu'ici, qui furent rédigés successivement par MM. Barberaud, Boyer, Soyer et Gandilhon.

Pour une étude comme celle-ci, le dépôt des Archives du Cher serait une mine de renseignements d'une richesse exceptionnelle, si

1. Ordonnances des Rois de France, II. 107.

2. Les Médailleurs et les Graveurs de monnaies, jetons et médailles de France.

3. Les Médailleurs français du XV^e siècle au milieu du XVII^e.

on savait ce qu'il renferme, mais les Inventaires sommaires, qui seraient si utiles pour cela, sont publiés avec une telle lenteur, grâce à la parcimonie des crédits nécessaires à leur impression mis à la disposition des Archivistes, que l'espoir de pouvoir les consulter un jour dans leur entier, ne semble pas fait pour les générations présentes. Cela est vrai en particulier pour les minutes des notaires (*Série E*), dont le nombre est si considérable, qu'à l'heure actuelle, il n'y en a pas encore la moitié de dépouillée et cependant on sait quelle était autrefois l'importance du rôle des notaires, dont le ministère était utilisé pour une foule d'actes étrangers maintenant à leur compétence. Fort heureusement la communication qu'un de nos compatriotes, M. Girard de Villesaison, qui s'occupe depuis longtemps de recherches généalogiques sur les familles du Berry, et a pour cela fouillé une partie des Archives du Cher encore inexplorees, a bien voulu, très obligeamment, me faire des notes très étendues qu'il a déjà pu réunir, m'a été d'un grand secours, dont je lui exprime ici toute ma gratitude.

Bien d'autres actes relatifs au monnayage se rencontrent dans différentes séries des Archives du Cher où ils sont épars et par suite difficiles à découvrir; il faut signaler tout spécialement un faible reste des archives particulières de l'Hôtel de la Monnaie de Bourges, consistant encore en 12 liasses inventoriées dans la série B sous les nos 2445 à 2456 allant de 1653 à 1789 et embrassant plus d'un siècle, qui fut d'ailleurs le dernier de l'existence de notre atelier monétaire.

La ville de Bourges possède également de précieuses archives dans lesquelles se trouvent certainement beaucoup d'actes et de faits intéressants la Monnaie, ce que l'on peut affirmer avec d'autant plus de vraisemblance que l'on sait que les maires et les échevins de Bourges eurent longtemps une part considérable dans le fonctionnement de cet établissement, notamment dans la nomination d'une partie de ses officiers. Malheureusement le transfert dont ce dépôt vient d'être l'objet, le classement des pièces et l'inventaire repris à nouveau qui s'y poursuivent, ne nous ont pas permis d'y effectuer les recherches que nous désirions : la lecture de quelques documents, que malgré ce contretemps il a été possible d'emprunter à ce dépôt et qui sont trans-

crits ici aux Pièces justificatives, témoignera de l'importance qu'une contribution plus complète des archives municipales aurait pu avoir pour notre travail

Il reste enfin à signaler la découverte à la Bibliothèque nationale d'une véritable collection de titres et de notes relatifs au Berry et à son histoire, réunie à la fin du XVII^e siècle et au commencement du XVIII^e par un de nos compatriotes, le chevalier Gougnon. Il y avait là pour la présente étude une quantité de renseignements d'autant plus précieux que pour la majeure partie ils étaient inédits : les papiers Gougnon ont été pour nous une mine si utile, qu'il nous a paru à propos de les publier in extenso aux Pièces justificatives.

Le Corps des Monnayeurs de Bourges a laissé un intéressant souvenir numismatique de son existence, c'est un jeton de laiton portant la date de 1567, dont on connaît deux variétés. Bien que ce monument soit connu, on ne saurait le passer sous silence dans une étude consacrée aux monnayeurs de l'atelier. Voici la description de deux exemplaires différents de cette pièce :

1. — * POVR LES MONOYEVRS DE BOVRGES. Ecu chargé de 3 moutons clarines. 2. 1.

R. — ✚ entre deux quartefeuilles évidés ; A IVSTE POIS ET ME-SYRE MVLXVII. Dans le champ, une main issant d'un nuage tient une balance dont les plateaux sont en équilibre.

Revue numismatique, 1847, Marquis de la Grange, *Observations sur quelques jetons de la Corporation des Monnoyeurs*, p. 206, pl. IX, n° 1. — Cabinet des médailles et Musée de Bourges. — Laiton.

2. — Même droit.



R. — ✚ avec un besant dessous; même légende dont les mots sont séparés par des croissants et même type; les chiffres romains sont intervertis ainsi : mxxvii.

Laiton. — Musée de Bourges, Cabinet de France et Musée de la Monnaie (Collection A. de Barthelemy). — Pierquin de Gembloux, *Histoire de la Monnaie de France*, t. II, p. X. — *Revue Numism.* 1847.

Le fait de l'existence de deux variétés pour un même jeton frappé au même type et la même année, provient selon toute vraisemblance, d'un accident survenu au coin du revers, ce qui nécessita sa réfection, au cours de laquelle quelques légers changements furent introduits dans l'ornementation. Sur l'un, la croix initiale du revers est accompagnée de deux quartefeuilles évidés, et sur l'autre, la même croix sans quartefeuilles avec un besant dessous et un croissant entre chaque mot de la légende : c'est ce qui, pour les monnaies, constituerait un différent.

Il faut noter aussi la façon anormale d'écrire la date en chiffres romains.

En 1567, date de la frappe de ce jeton, Nicolas Lyon était maître particulier de la Monnaie et Jacques 1^{er} Augier tailleur; ce dernier ne serait-il pas l'auteur du coin?



Liste par ordre alphabétique des officiers, monnayeurs et ouvriers
de la Monnaie de Bourges

Abbeville (Pierre d').

1419. Pierre d'Abbeville était tailleur de la Monnaie au mois de mars de cette année ; il fit en cette qualité des patrons d'écu de 50 sols.

(Saulcy. *Ateliers monétaires*, 11. — Rondot. *Les Médailleurs*, 141.)

Alabat (Anne).

1513, 1566. Anne Alabat était fille de Louis et épouse de Jean Lamoignon. A la mort de son père, elle se fit recevoir, le 16 mars 1513, ouvrière du Serment de France à la Monnaie de Bourges. On trouvera aux Pièces justificatives le procès-verbal de cette réception. Anne Alabat vivait encore en 1566.

(Mss. Gougnon, 205. — Notes Girard : Reg. 46, *Vidimus* du procès-verbal du 16 mars 1513, Arch. Cher. E. 1573, min. Michel Bonnet. — La Thaumassière. *Histoire de Berry*, liv. XII, ch. VI, § VIII.)

Alabat (Catherine).

Catherine Alabat, fille de Pierre, sieur de Boisjaffier, épousa Jacques Montholois. Elle était veuve en 1579, quant elle fut portée sur la liste des officiers de la Monnaie ne travaillant pas.

(Renseignements fournis par M. Girard de Villesaison. — La Thaum., liv. XII, ch. VI. — Boyer. *La Monnaie*, 102.)

Alabat (Claude).

1587, appartenait à la Monnaie de Bourges, sur qualité déterminée. Claude Alabat, fils de Nicolas, avait épousé Marie de Lonvert, fille d'un célèbre avocat de la ville. Les Alabat portaient *de gueules à trois sautoirs en grillure d'or*.

(Mss. Gougnon, 207 v. — V. l'index justificatif, n. 331. — La Thaum., *ibid.*, § XI.)

Alabat Guillaume.

1549, Guillaume Alabat, sieur du Goteau, fut prévôt des monnayeurs en 1549. Il se maria deux fois : en premier lieu, le 21 décembre 1520, à Marie Amy, et en secondes noces avec Madeleine Haultin, avec laquelle il testa le 20 juin 1557. Il fut échevin de Bourges en 1541, 1542, 1543, 1544 et 1545.

(Arch. Char., E. 1000, fol. 88, sous le. Armoir., sous les n. 17, sous 1549. V. Pièces justificatives, n. 11. — La Thaum., *ibid.*, § IX.)

Alabat Jacques.

En 1566, il était avocat et en même temps faisait partie du personnel de la Monnaie, on ignore en quelle qualité, mais on peut croire qu'il était monnayeur comme son père Guillaume.

(Mss. Gougnon, 205. — La Thaum., *ibid.*, IX.)

Alabat Jeanne).

Jeanne Alabat, fille de Pierre, sieur de Boisjaffier, épousa Jean Lauerjat, sieur de Champroux, receveur du domaine en Berri; elle figure en 1579 sur la liste des officiers qui ne travaillent pas et était alors veuve.

(La Thaum., liv. XII, ch. VI. — Boyer, *La Mon.*, 102. — M. Girard de Villesaison (renseignements fournis par).

Alabat (Louis).

Louis Alabat, sieur de la Chabotière, licencié ès lois, avocat en cour laye, lieutenant en l'Élection de Bourges, fut reçu monnayeur

à la Monnaie de cette Ville en 1483. Il avait épousé Jeanne d'Orléans et fut échevin en 1484.

(Mss. Gougnon, 205. — La Thaum., *ibid.*, § VIII.)

Alabat (Nicolas).

Nicolas Alabat, fils du précédent bourgeois de Bourges, sieur de Mérolles, figure en 1579 sur une liste du personnel de la Monnaie dans la catégorie des *Officiers qui ne travaillent*. Il est encore mentionné en 1587 et en 1589, la dernière fois comme monnayeur.

(Mss. Gougnon, 206 et 207. — La Thaum., *ibid.*, IX. — Boyer, *La Mon.*, 102.)

Alabat (Philibert).

Philibert Alabat, sieur de la Roize et de la Loière, appartenait à la Monnaie en 1566, on ne sait à quel titre. Il était fils de Pierre Alabat, sieur de Boisjaffier et de Marie Cotereau.

(Mss. Gougnon, 205. — La Thaum., *ibid.*, IX.)

Alabat (Pierre).

Pierre Alabat était fils de Jean Alabat, l'un des prud'hommes élus en 1443 au gouvernement de Bourges, et de Perrette Ronsart, fille elle-même de Jean Ronsart, maître de la Monnaie de cette ville. Serait-ce cette alliance qui aurait rattaché la famille Alabat à la Monnaie? Pierre Alabat était mort en 1493.

(Mss. Gougnon, 201. — La Thaum., liv. III, ch. LXI, et liv. XII, ch. VI, § V et VI.)

Alabat le jeune (Pierre).

Fils du précédent, sieur de la Chabotière, il fut reçu ouvrier de la Monnaie le 11 septembre 1498; il appartenait au Serment de l'Empire. C'est sans doute lui qui fut échevin en 1513 et 1514.

Mss. Gougnon, 201 et 207. — La Thaum., liv. XII, ch. VI, § VII.)

Amat (Michel).

Garde de la Monnaie en 1513 et jusque vers 1541 et 1543.

(Notes Girard : Reg. 41. p. 77. *Adcense*, du 4 avril 1543. V. Pièces justificatives, n° 1. Arch. Cher. E 2457. ancien 2431. min. Adenet d'Orléans.)

Antoine II.

1420, tailleur de la Monnaie.

(Rondelet *Les Médailleurs*, 144.)

Arnault (Henri).

D'abord simple ajusteur de la Monnaie, Arnault porte, sur une liste du 4 octobre 1718, le titre de *lieutenant du prévost des ajusteurs*.

(Arch. Cher. B 2448 et 2449.)

Arault (François-Barthélemy).

Arault, qui avait épousé la fille de Jacques Julien, graveur de la Monnaie de Bourges, fut nommé en remplacement de son beau-père et renvoyé, par arrêt de la Cour des Monnaies du 21 janvier 1786, à se faire recevoir au siège de Bourges, ce qui eut lieu le 6 février 1786. Arault était un habile graveur, sur l'œuvre duquel quelques indications ont déjà été publiées ; il resta en exercice jusqu'à la Révolution.

(*Ibid.* 2456. — D. Mater. Médailles, méreaux, jetons, matrices sigillographiques et autres du Berry, leurs médailleurs ou graveurs. *Gazette numismatique française*, 1890, p. 288.)

Artenay (François).

Le 24 avril 1528, François Artenay fut commis par Pierre Ron-sart, maître particulier à Bourges.

(Saulcy, *Atel. mon. t.*, 120.)

Aubery (Jean).

1566, fait partie de la Monnaie, où ses fonctions sont inconnues.

(Mss. Gougnon, 205.)

Audigier (Richard).

Qualifié d'abord *d'affyneur d'or et d'argent en la Monnaie*, ensuite, *d'assayeur* ou *essayeur*, Richard Audigier paraît avoir occupé cet office de 1545 à 1582. Il mourut en effet au commencement de cette

dernière année, ainsi que le constate un accord intervenu le 1^{er} février 1582, entre Cristine Audigier, sa fille, née de son premier mariage avec Guillemette Leblanc et Jehanne Viat, sa seconde femme, accord où il est dit que son décès s'était produit quinze jours auparavant.

Audigier coopéra en 1579 à la fabrication de la médaille offerte à François d'Alençon par la ville de Bourges.

(Arch. Cher, E 1118, Inv. som. III, 27. — Mss. Gougnon, 204 et 206. — Notes Girard : Reg. 74, p. 34, mariage d'Audigier, essayeur de la Monnaie de Bourges, avec Jehanne Viat, veuve de Jean Raillard, le 15 décembre 1577, min. de Pierre Pellet, Arch. Cher, E 4194; mêmes Reg. et min., p. 69, accord entre la veuve d'Audigier et Cristine, sa fille, du 1^{er} février 1582, *Ibid.*, E 4199. — Rondot, *Les Médailleurs*, 163. — D. Mater, *Médailles*, 262.)

Augier (Jacques I^{er}).

Jacques Augier, maître orfèvre à Bourges, fut appelé en 1549 à remplacer, comme tailleur de la Monnaie, Jean Villate, que sa santé empêchait de continuer. Il n'était d'ailleurs nommé que pour un an : il reçut, le 1^{er} mars 1549, ses lettres de provision, qui dès le lendemain furent remises aux gardes de la Monnaie.

Jean Villate étant mort au commencement de l'année 1550, Augier demanda à la Cour des Monnaies, à être commis de nouveau pour un an *jusques ad ce que le Roy et ladicte Chambre autrement en ayt ordonné* : un arrêt du 17 avril 1551 fit droit à sa requête. On ignore si dans la suite il fut continué d'année en année, ou s'il obtint une nomination définitive, mais en fait il posséda l'office de tailleur jusqu'en 1581, époque où il le céda à son fils, appelé Jacques comme lui.

Jacques, I^{er} du nom, fut le chef d'une nombreuse famille d'orfèvres berruyers et d'officiers de la Monnaie. Il eut de son mariage avec Anne Johannet dix enfants, dont sept furent orfèvres ou épousèrent des orfèvres, parmi lesquels on compte deux tailleurs de la Monnaie, Jacques II Augier et Guillaume Mèrigot, et deux maîtres particuliers, Pierre Augier et Jacques Augier, III^e du nom.

Jacques I^{er} Augier mourut avant l'année 1585, car à cette époque, dans un contrat de mariage du 28 juillet 1585, sa femme Anne Johan-

net prend le titre de veuve. Il est l'auteur de sceaux et d'une médaille qui fut offerte en 1576 au duc François d'Alençon.

(Arch. Cher, E 1120. — Mss. Gougnon, 204 et 206. — Notes Girard : Reg. 56, p. 93, contrat de mariage de Pierre Fouyneau et de Catherine Johannet, du 28 juillet 1585, min. Jehan Fauvre, Arch. Cher, E 2624. — Boyer, *La Mon.*, 102. — Barre, Graveurs généraux et particuliers, *Annuaire Soc. fr. Numis.*, 1867, p. 167. — Rondot, *Les Médailleurs*, 165 et 203. — Mazerolle, *Les Médailleurs*, CLXVI. — D. MAZ., *Médailleurs*, 286, 287, 289.)

Augier Jacques II

Jacques Augier, II^e du nom, que l'on appelle quelquefois le Jeune, fut orfèvre comme son père, auquel il succéda le 28 février 1581 dans son office de tailleur. Il était encore en fonctions en 1598. Il avait épousé Julienne Bouchier, le 10 juillet 1575¹.

(Notes Girard : Reg. 56, p. 100, min. Jean Fauvre, Arch. Cher, E 2599. — Rondot, *Les Médailleurs*, 240. — Mazerolle, *Les Médailleurs*, t. I, p. xc.)

Augier (Jacques III).

Jacques Augier, III^e du nom, orfèvre à Bourges, petit-fils de Jacques I^{er} et fils de Jacques II, était frère de Pierre Augier, à la maîtrise duquel, il semble avoir été associé, car en 1578 on les désigne sous cette forme très caractéristique : « Pierre Augier M^e particulier, Jacques Augier son commis ». Il ne serait pas impossible non plus qu'il ait été son successeur, mais on n'en a aucune preuve. On le voit ensuite mentionné comme maître particulier en 1587, 1588, 1589 et 1591, sans savoir à quelle époque il cessa sa maîtrise. Il avait épousé Guillemette Bonnet, veuve de Pierre Billon, marchand tanneur.

(Mss. Gougnon, 206 et 207. — Notes Girard : Reg. 71, p. 155, vente du 22 septembre 1588 par Cristophe de Crecy, S^t de Beury et demoiselle Françoise Crochet, de la metairie de la Gorgetterie, *alias* le Bas-Bey, à Jacques Augier, M^e particulier de la Monnaie de Bourges, min. Jehan Michel, Arch. Cher, E 378 ; Reg. 71, p. 161, contrat de mariage du 15 février 1591, entre Abel Nimery, orfèvre à Bourges, et Clémence Billon, fille de feu Pierre Vivant,

1. C'est par erreur que dans les *Médailles, Méreaux, Jetons, Matrices sigillographiques et autres du Berry*, p. 257, on a donné pour femme à Jacques II, Guillemette Bonnet, qui fut mariée à Jacques III.

marchand tanneur, et de Guillemette Bonnet, alors femme de Jacques Augier, M^e particulier de la Monnaie de Bourges, même min., *Ibid.*, E 3790.)

Augier (Pierre).

Pierre Augier, frère de Jacques III, fut d'abord orfèvre comme tous les membres de sa famille. Plus tard, en 1577, sans que l'on sache la date précise de sa nomination, on le trouve M^e particulier de la Monnaie, qualité en laquelle, le 30 mars de la même année, il assista à l'*Inventaire des Meubles et Ustensiles estans en la Maison de la Monnoie de Bourges*. Il résigna ses fonctions le 16 juin 1579. Il avait épousé Claude Rimbault, le 19 janvier 1574.

Après sa sortie de la Monnaie, Pierre Augier reprit sans doute l'exercice de sa profession d'orfèvre, et on peut se demander si ce n'est pas lui qui fut condamné à mort au commencement du mois de juillet 1592, pour avoir volé, brisé et fondu les reliquaires de l'Eglise Saint-Pierre-le-Marché : l'identité de nom et de profession, la concordance d'époque, semblent démontrer qu'il s'agit bien de l'ancien maître de la Monnaie.

(Mss. Gougnon, 206. — Notes Girard : Reg. 73, p. 28, contrat de mariage du 19 janvier 1574 entre Pierre Augier, orfèvre, et Claude Rimbault, min. Jehan Milet, Arch. Cher, 3820. — Jongleux, Archives de la ville de Bourges, t. I, 70. — Adrien Blanchet, Inventaire du Mobilier de l'Atelier de Bourges au XV^e siècle. *Revue num.*, 1900, p. 238. — Mazerolle, *Les Médailleurs*, t. I, p. LXXXIX — V. Pièces justificatives, n^o VI.)

Augier (Robert).

Robert Augier, orfèvre à Bourges, fut commis à diverses reprises à la Monnaie, mais la diversité des expressions employées à son égard ne permet pas d'affirmer que ses fonctions aient été toujours les mêmes. Ainsi en 1690 il est qualifié de *cuïteur* et de *blanchisseur*, le 27 octobre il est *commis de blanchiment*, en 1699 au *blanchiment et machine* et enfin *commis au bureau du blanchiment*.

(Arch. Cher. B 2445. — Mss. Gougnon. 209.)

Bachelier (Julien).

Il avait été ajusteur de la Monnaie, comme le constate une liste du

4 octobre 1718, qui après son nom ajoute ces mots : « N'y est plus. »

(Arch. Ch. B. 2440.)

Bailly (Jacques).

Jacques Bailly, avocat et procureur au présidial de Bourges, acquit en 1721 l'office de Jean Chigot, procureur du Roi près le siège de la Monnaie et son conseiller. Il obtint ses lettres de provision le 29 décembre 1721 et fut installé le 13 février suivant, malgré l'opposition de Loiseau, contrôleur du Roi, qui, commis pour exercer à titre provisoire pendant la vacance les fonctions de procureur, avait sans doute des visées personnelles. Un libelle diffamatoire, dont Loiseau était l'auteur, donna lieu à un procès entre le procureur définitivement nommé et l'interimaire.

Bailly resta en charge jusqu'au mois de décembre 1742, époque où il mourut et fut remplacé par Guyard.

(*Ibid.*, 2413, 2417, 2439 et 2453.)

Balichon (Jean).

Essayeur de la Monnaie depuis une époque indéterminée, antérieure toutefois à 1716, Balichon mourut en 1723 et fut remplacé provisoirement par Edouard Morel et définitivement par G.-J. Boyer.

(*Ibid.*, 2499.)

Baranton (Jean-François).

Nommé le 2 juillet 1783 greffier en chef de la Monnaie de Bourges, il fut reçu le 18 du même mois. Il resta en fonctions jusqu'à la Révolution.

(*Ibid.*, 2456. — Almanach des Monnaies pour 1784.)

Baret de Ferrand (Pierre-François).

Baret, sieur de Ferrand, écuyer, est mentionné, comme étant directeur de la Monnaie et conseiller du Roi, à partir de 1711 et jusqu'au commencement de l'année 1723, époque à laquelle il résigna ses fonctions en faveur de Roger de Sery.

Il se pourrait que cette détermination ait été provoquée par les en-

nuis qu'il avait eu à subir au cours de l'année 1722, à l'occasion d'un vol commis à l'Hôtel de la Monnaie, dans la nuit du 26 au 27 novembre 1721. Sur une dénonciation émanant de Pierre Boyer, serrurier de la Monnaie, Baret de Ferrand, Duman, commis à la Recette de Bourges, et Lançon, conseiller au Parlement de Metz, arrêtés sur l'ordre des juges-gardes, furent l'objet d'une information criminelle. Le procès, qui semble n'avoir reposé sur rien de sérieux, n'était qu'un des exemples trop fréquents des discordes qui régnaient alors dans le sein des compagnies judiciaires; il eut pour effet d'interrompre entièrement le fonctionnement de la Monnaie, aussi s'émut-on à Paris et le Conseil du Roi, évoquant l'affaire, la renvoya devant l'Intendant de la Généralité de Bourges, commis à cet effet. Michel Barberie, marquis de Courtille, alors intendant à Bourges, prononça l'annulation des procédures, ordonna la mise en liberté de Baret et des autres inculpés, en les réintégrant dans leurs charges respectives (arrêt du 25 mars 1722), et, le lendemain 26 mars, il prescrivit la levée des scellés qui depuis trois semaines empêchaient la marche de la Monnaie.

(*Ibid.*, 246, 248 et 249.)

Bastard (Étienne).

1425, monnayeur.

(Mss. Gougnon. 197.)

Bastard (Macé).

1425, monnayeur. Il fut prud'homme et gouverneur de Bourges en 1435. Jean de Berry avait en 1381 un maître d'hôtel de ce nom, qui était également maître des Eaux et Forêts du Berry, que l'on pourrait peut-être identifier avec le monnayeur, lequel tout au moins semble avoir appartenu à la même famille.

(Mss. Gougnon. 107. — La Thaum., liv. III, ch. XXIX. — Toulgoët-Tréanna, Noblesse du Berry. *Mém. Antiq. du Centre*, XX, 315.)

Baudard J.

Janvier 1695, Baudard était attaché à la Monnaie, sans profession connue.

(Arch. Cher., B 2448.)

Baudon (Antoine).

1708, 1720, 1722, 1723-1724.

(*Ibid.*, 2448 C, 149.)

Baugy (Antoine de).

Antoine de Baugy, sieur de Nozay, appartenait à la Monnaie en 1566, qualité ignorée.

(Mss. Gougnon, 200.)

Baurin (Pierre).

Pierre Baurin, « commis pour faire le contrôle du travail, dépense » et change de la Monnaie de Bourges, en remplacement du sieur » Pinoy, et faire le change au lieu et place du commis de la Régie de » cette monnaie », fut reçu le 18 juillet 1691. En 1694 on le mentionne de nouveau, mais cette fois en l'appelant tout simplement *Contrôleur*.

(Arch. Cher., B 2448.)

Beaumont (Bertrand de).

11 septembre 1498, monnayeur du Serment de l'Empire.

(Mss. Gougnon, 201.)

Beaumont (Jean de).

1425, monnayeur et garde. Un personnage du même nom figure en 1398, comme chambellan de Jean de Berry, et en 1401, sur le compte de l'argenterie de ce prince : rien ne s'oppose à ce que ce soit le même.

(*Ibid.*, 197. — Toulgoet-Tréanna, Les comptes de l'Hôtel du Duc Berry, *Mém. Antiq. Centre*, XVII, 77.)

Bedeau (Alexandre).

1579, maître de la Monnaie.

(Boyer, *La Mon.*, 102. — Notes Girard : Reg. 12, p. 109, Arch. Cher., C 957.)

Belle (Pierre).

Ajusteur et barrier, il fut après son décès, remplacé en 1770, par Souplet fils.

(Arch. Cher. B 2453.)

Benoist (Pierre).

1515, tailleur de la Monnaie.

(Rondot, *Les Médailleurs*, 177.)

Berchon.

Berchon fut nommé. le 9 décembre 1770, ajusteur et barrier, en remplacement de Simon Herbelot et fut reçu le 19 mai 1771.

(Arch. Cher. B 2453.)

Bernon (Simon).

Maitre particulier de la Monnaie de Bourges, du 8 avril 1434 au 4 juin 1435, avec Guillaume du Breuil et Guillaume de Sauzay pour tenir les comptes.

(Saulcy, *Act. monét.*, 11.)

Bernot (Jacques-François).

1750, écuyer, général provincial des Monnaies de France, subdélégué à la Charité.

(Notes Girard : Reg. 38, p. 55, acte du 22 février 1750, min. Léclapé, Arch. Cher. E 3082.)

Bertrand (Claude-Nicolas).

Bertrand fut en 1730 nommé directeur, trésorier particulier de la Monnaie de Bourges et conseiller du Roi. Il remplaçait Saillard, et l'inventaire, qui devait être fait lors de sa prise de possession, fut dressé le 30 mai 1730. Ses fonctions prirent fin en 1772, lors de la suppression de la Monnaie. Son office avait été estimé, le 19 novembre 1771, sur ses propres indications, à la somme de 24.000 livres.

(Arch. Cher. B 2446, 2448-2450, 2453 et 2455.)

Besson (Honoré).

Marguerite de France, fille de François I^{er}, duchesse de Berry, fit nommer Honoré Besson maître particulier de la Monnaie de Bourges. La date de cette nomination n'est pas connue, mais elle doit avoir précédé de bien peu la lettre que la princesse écrivait, le 21 janvier 1557, aux maire et échevins de Bourges, pour leur dire son contentement de voir ainsi ses désirs satisfaits. Dans cette lettre elle parle de la longueur du voyage que Besson aura à faire, sans donner d'explications plus précises. Comme atelier monétaire particulièrement éloigné de Bourges, il y avait celui de Crémieu dans le Dauphiné, où il y eut de 1516 à 1520 un maître appelé Pierre Besson et en 1515 un tailleur nommé Antoine Besson : Honoré Besson n'appartiendrait-il pas à cette famille de monnayeurs dauphinois ?

(Arch. municip. de Bourges, BB 6, fol. 47 et 48, mémorial des actes de l'Hôtel de Ville de 1554 à 1560. V. Pièces justifiées, n^{os} 634V — Suite. *Historique du règne de François II*, p. 1 : 1181 (6).)

Beuf (Jean).

1425, monnayeur.

(Mss. Gougnon, 107.)

Beuille (Jean I^{er}).

Il y avait en 1450 un Jean Beuille ou Bueille, qui était attaché à la Monnaie de Bourges. Les Beuille, Bueille ou Beugle étaient, à la fin du Moyen Age, une des familles notables de la ville, alliée aux Pelorde, aux Bouer, aux Chevrier. Les deux premières comptèrent également plusieurs de leurs membres dans le personnel des Monnaies royales : deux d'entre eux, qui portèrent le nom de Jean et François Beuille, furent maîtres généraux des Monnaies ; le dernier testa le 22 août 1458, en faveur de l'Eglise Saint-Pierre-le-Marché de Bourges.

On trouve en 1462 un Jean Beuille, seigneur pour partie d'Asnières-lès-Bourges, qui paraît être le même que celui dont il est question dans cet article, et qui fut gouverneur de Bourges en 1439 et 1442. Il portait *d'argent au chevron de sable, accompagné de trois*

perroquets de sinoïple, membrés et becqués de gueules, 2, 1, au chef de même, chargés de trois béliers passants et accornés du premier.

(*Ibid.*, 199. — La Thaum., liv. III, ch. XXVI, XXX et XXXII. — Riffé, *Essais généalogiques*. . . Tullier, *Mém. Antiq. Centre*, IV, 302. — Maus-sabré, *Généalogies*, Chevrier, *Ibid.*, XV, 204. — Bubot de Kersers, *Statistique monumentale*, II, 350.)

Beuille (Jean II).

1498, le Jean Beuille de cette époque, avec un intervalle de 48 années, ne saurait être le même que le précédent.

(Mss. Gougnon, 202.)

Billaud (Marin).

1698, serrurier de la Monnaie.

(Arch. Cher. B 2145.)

Blet (Raoul de).

Maître particulier de la Monnaie, du 26 août 1427 au 14 mai 1428. On trouve en 1403 un Raoulin de Blet, seigneur de Mazières, qui pourrait bien être le même personnage. Les fiefs du Grand-Mazières, de Jussy Champagne, de Quincampoix, de Larroy, etc., ont appartenu à la maison de Blet, connue depuis le XII^e siècle, qui les posséda aux XIV^e et XV^e siècles et armait à *trois gerbes de blé*.

(Sauley, *Atel. monét.*, 11. — Arch. Cher. D 374. — Kersers, *Statistique monumentale*, II, 353. — Brumont, *Les seigneuries de Jussy-Champagne et de Quinquempoix*, *Mém. Antiq. Centre*, XIV, 81, 83, 84, et 126.)

Boileau (Antoine).

1545, 1549 et 1551, Antoine Boileau, ouvrier.

(Arch. Cher. E 1120, fol. 68, acte du 19 mars 1549, min. G. Arnoult. V. Pièces justificatives, n^o II. — *Ibid.*, 2401, fol. 81, Inv. som., IV, 230. — Mss. Gougnon, 204.)

Boileau (Jean).

1549 et 1551, Jean Boileau, ouvrier.

(Arch. Cher. E 1120, fol. 68. — Mss. Gougnon, 204.)

Boissat.

Indiqué en 1653 comme graveur d'écus :

(Arch. Cher, E 212.)

Bon (Jean).

Maître particulier de la Monnaie. Bon eut en cette qualité, avec Pierre de Hauterive qui tenait les comptes, un procès dans lequel il fut soutenu par Jean du Village. Ce dernier posséda lui-même la maîtrise en 1442 et 1433, ce qui permet de placer celle de Bon au commencement du XV^e siècle.

(Ms. Girard, 110 p. — *Monnaies Françaises de la Monnaie de Monnaie*, S. Cramoisy, 1658, p. 138.)

Bongars (Philibert).

Philibert Bongars est indiqué comme tailleur de la Monnaie en 1507, 1518 et 1519. Son contrat de mariage, daté du 22 janvier 1506, avec Fulgente Saignerye, veuve de Jehan Battereau, de son vivant conseiller et avocat du Roi, lui donne les titres d'apothicaire et de garde de la Monnaie du Roi. Sa femme lui avait apporté la somme de 400 *l. l.* en 7 *lisses, une esquire, 2 salines d'argent et en espèces.*

(Saulcy, *Arch. mon.*, 12. — Randon, *Les Monnaies*, 170. — Notes Girard : Reg. 53, p. 19, min. G. Chaumeau, Arch. Cher, E 1717 et 1719.

Bonnet (Philippe).

1579, lieutenant des barbiers à Bourges et médecin de l'Hôtel de la Monnaie, appartenait à la catégorie des officiers qui ne travaillaient pas.

(Boyer, *La Mon.*, 1902.)

Boucault (Pierre).

On trouve Pierre Boucault, comme graveur de la Monnaie, de 1714 jusqu'en 1745, sans que l'on sache exactement quand il entra en charge ni quand il cessa ses fonctions. Il était logé dans les dépendances de l'Hôtel de la Monnaie et y avait son atelier pour graver les carrés, mais les locaux qui lui étaient assignés, étaient dans un

état de ruine, qui mettait en péril son existence et celle des siens. Aussi, sur sa demande, les juges-gardes l'autorisèrent-ils, le 3 janvier 1727, à résider au dehors.

(Arch. Cher, B 2448-2450 et 2433. — Barré, *Graveurs*, p. 167. — Rondot, *Les Médailleurs*, 331. — Girardot, *Les Artistes de Bourges*, 80.)

Boucheron (Edme-Antoine).

Août 1768, il est reçu huissier audiencier de la Monnaie.

(Arch. Cher, B 2453.)

Bouer Collette).

Collette Bouer appartenait à la Monnaie en 1498, en même temps que son frère Guillaume. Elle était fille de Jean Bouer, vicomte de Villeneuve-sur-Rampenay, dont il sera parlé plus loin, et de Macée Rogier, seconde femme de ce dernier; elle-même avait épousé Arnoul Belin, sieur de Varennes.

La famille Bouer était une des plus anciennes et des plus notables de la bourgeoisie de Bourges : elle était alliée aux Bueille, aux Esterlin, aux La Loë, aux L'Hopital, aux Le Roy, aux Pelorde, etc., qui tous, eurent plusieurs des leurs attachés à la Monnaie : on connaît sept Bouer qui étaient dans la même situation. Cette maison blasonnait de sinople, au sautoir d'argent, chargé de cinq fleurs de lys d'azur, cantonné de quatre têtes de bouc d'or, aliàs de taureau.

(Mss. Gougnon, 202. — La Thaum., liv. XII, ch. CII.)

Bouer (Guillaume).

En 1498, Guillaume Bouer, vicomte de Villeneuve, sieur de Coquebrelande, fut reçu *monnoyer*; le 16 mars 1513, il était encore *monnoyer*, mais en 1540, il est qualifié de *prévost des monnoyers*. Il avait donc suivi toute la filière de la profession de monnayeur, ce qui permet de supposer qu'il en exerçait réellement les fonctions, et cependant, fils de Jean Bouer, vicomte de Villeneuve-sur-Rampenay, il avait épousé Marie de L'Hopital, fille de Jean, et par son origine et cette alliance, appartenait aux familles les plus importantes de la cité.

(Mss. Gougnon, 200 et 203 — Notes Girard, *ibid.*, p. 71, Villeneu-
ve, Lact. de 16 mars 1513, sous M^{me} de Berry) — Arch. Cher., E 200,
V. Pièces justificatives n° III — La Thaum., 100.)

Bouer (Jacques).

Faisait partie du personnel de la Monnaie en 1494 et 1498, et fut prévôt des Monnayeurs en 1513.

(Mss. Gougnon, 200 et 203 — Notes Girard, *ibid.*, Villeneu.)

Bouer (Jean).

Jean Bouer, fils de Macé Bouer, fut le père de Guillaume et de Collette; il était vicomte de Villeneuve-sur-Rampenay, sieur de Mangou. Il fit partie de la Monnaie en 1450, fut échevin en 1474 et mourut en 1481.

(Mss. Gougnon, 199 — La Thaum., 100.)

Bouer le jeune (Jean).

Jean Bouer appelé le Jeune, pour le distinguer de celui qui précède, est mentionné en 1513, 1540, 1542 et 1547, et qualifié de *maitre monnoyer*. Sa femme s'appelait Espérance Babyneau, ce qui ne permet pas de l'identifier avec Jean Bouer, vicomte de Villeneuve, sieur de Rousselant, élu en Berry, qui avait épousé Gabrielle de la Croix. Jean Bouer fut en procès avec Jean Cosson, à raison de certains *exceps*, que le premier reprochait à l'autre, différend qui se termina par un accord, le 2 septembre 1542.

(Arch. Cher. E 2393, fol. 93 — Mss. Gougnon, 199 et 203 — Notes Girard: Reg. 41, p. 90, arrentement consenti le 23 août 1547, par Jean Bouer, maitre monnoyer à Bourges, et Espérance Babyneau, sa femme, Arch. Cher. E 2454. — *Vidimus* de l'acte du 16 mars 1513. — La Thaum., *ibid.* — Riffé, Essais généalogiques sur les anciennes familles du Berry, famille de Bengy, *Mém. Antiq. Centre*, V, 117.)

Bouer (Louis).

Louis Bouer, sieur de Pignou, mentionné en 1566 comme étant de la Monnaie, sans aucune indication sur son emploi, est désigné dès 1578, puis en 1587, 1589 et 1604, comme prévôt des monnayeurs.

(Arch. Cher, E 1457, procès entre les corps et communauté de la Monnaie et messieurs les maire et échevins de Bourges, 5 mai 1604, min. Etienne Bidault. — Mss. Gougnon, 205 à 207. — Boyer, *La Mon.*, 102.)

Bouer (Macé).

Macé Bouer était monnayeur à Bourges en 1425 et 1450. Son identification avec Macé Bouer, vicomte de Villeneuve, sieur du Bouchet, de Pignou, etc., l'un des prud'hommes gouverneurs de Bourges en 1430, ne paraît pas douteuse.

(Mss. Gougnon, 197 et 199. — La Thaum., liv. III, ch. XXX.)

Bouer (Phton).

1415, Phton Bouer, monnayeur et garde de la Monnaie, que l'on pourrait peut-être identifier avec Philippe Bouer, vicomte de Villeneuve, qui vivait en 1414 et 1421 et eut pour femme Jeanne de Croces.

(Mss. Gougnon, 197. — La Thaum., liv. XII, ch. CII. § VI.)

Bourdon.

1425, monnayeur.

(Mss. Gougnon, 197.)

Bourgeois (Jean).

Jean Bourgeois, contrôleur des poids, balanciers et mesures de la ville de Bourges, fut, sur sa demande, reçu ajusteur de la Monnaie, le 10 novembre 1749.

(Arch. Cher., B 2448 et 2453.)

Bourgeois (Pierre).

1462, contre-garde de la Monnaie.

(Mss. Gougnon, 198.)

Bourguignon.

Était huissier de la Monnaie le 31 juillet 1724.

(Arch. Cher, B 2449.)

Boyer (Claude).

Claude Boyer, sieur de Veaulce, conseiller du Roi et garde de la Monnaie dès 1750, en conserva la charge jusqu'en 1772. Lors de la suppression de l'atelier de Bourges, son office évalué d'abord à 6.000 livres, fut réduit à 4.000 livres. En 1784 il est dénommé juge-garde honoraire.

(Arch. Ch. B., 244115, 244116, 244117, 244118.)

Boyer (Gabriel-Jean).

Boyer remplaça Jean Balichon comme essayeur de la Monnaie : ses lettres de provision sont datées du 24 juillet 1723 et son installation officielle eut lieu le 7 novembre suivant, mais il eut beaucoup de peine à entrer en possession de la *chambre aux essais*, qu'Édouard Morel, commis à titre provisoire comme intérimaire, refusait de lui remettre.

Hugues Saillard, directeur de la Monnaie, lui adressa le 14 janvier 1726 une sévère remontrance à cause de certaines brassées préparées par lui, et qui, envoyées ensuite à Paris et à Poitiers, pour y être vérifiées, avaient été reconnues au-dessous du *remède de loi*, ce qui, dit la remontrance, était imputable à *l'incapacité de l'essayeur*.

Gabriel Boyer mourut le 9 décembre 1753 et fut remplacé par Louis Pinon.

(*Ibid.*, 2446-2449 et 2451-2455.)

Boyer (Jean).

Juge-garde depuis 1777, en remplacement de Claude Boyer, jusqu'à la Révolution.

(Almanach des Monnaies pour 1784.)

Boyer (Pierre).

Serrurier de la Monnaie de Bourges, Pierre Boyer est mentionné comme ayant exercé ces fonctions de 1711 à 1729.

Une convention intervenue le 15 février 1716, entre Pierre Boucault, graveur de la Monnaie et lui, le chargea de la confection des carrés nécessaires pour la réformation des espèces d'or et d'argent.

Il eut un rôle fâcheux dans une affaire dont il a déjà été question, la dénonciation qu'il porta contre son directeur Baret de Ferrand et autres, à l'occasion d'un vol commis à la Monnaie en 1721. Peu de temps après, sans que l'on sache pour quel motif, il fut arrêté à son tour, mis pendant trois mois au secret, dans l'Hôtel même de la Monnaie, sous la garde de neuf cavaliers du régiment de La Roche-Aymon, avec défense de se livrer à aucun travail. Cette consigne eut pour effet d'empêcher le fonctionnement de la Monnaie; aussi, sur l'ordre de M. de Segonsac, général de la Cour des Monnaies de Paris, Pierre Dagoret juge-garde, Loiseau contrôleur contre-garde, Boucault graveur, Delobel monnayeur, et Baudon, se rendirent à la Monnaie pour voir le prisonnier et lui enjoindre de faire les carrés dont l'atelier avait besoin, mais les militaires chargés de sa garde ne leur permirent pas de lui parler et ils durent se contenter de dresser, le 6 juin 1722, un procès-verbal constatant le résultat infructueux de leur démarche. Pierre Boyer, qui expiait peut-être ainsi sa conduite envers son directeur, fut mis en liberté peu de temps après.

(*Ibid.*, 2448-2450.)

Boyleau ou Boileau (Antoine).

1545-1551, ouvrier.

(*Ibid.*, E 2401, Inv. som. Arch. Cher, IV, 230. — Mss. Gougnon, 204.)

Boyleau (Jean I^{er}).

1425, ouvrier; tous les membres de cette famille appartenaient au Serment de l'Empire.

(Mss. Gougnon, 197.)

Boyleau (Jean II).

11 septembre 1498, ouvrier.

(*Ibid.*, 201.)

Boyleau (Jean III).

11 septembre 1498, monnayeur.

(*Ibid.*)

Boyleau (Jean IV).

1549-1551, était de la Monnaie, sans indication de profession.
(*Ibid.*, 204.)

Boyleau (Pierre I^{er}).

11 septembre 1498, Pierre Boyleau, ouvrier, était fils de Jean I^{er}.
(*Ibid.*, 201.)

Boyleau (Pierre II).

11 septembre 1498, Pierre Boyleau, monnoyeur, frère du précédent.
(*Ibid.*, 201.)

Boyleau (Ursin).

11 septembre 1498, ouvrier.
(*Ibid.*, 201.)

Brassier.

1690, fonctions ignorées.
(Arch. Cher. B 2445.)

Breuil (Guillaume du).

Guillaume du Breuil fut maître particulier du 5 février 1433 au 1^{er} janvier 1434. Il tint ensuite les comptes de la Monnaie pour Simon Bernon, avec Guillaume de Sauzay, du 8 avril 1434 au 4 juin 1435.
(Saulcy, *Atel. monét.*, 11.)

Brisoul (Nicolas).

Nicolas ou Colin Brisoul ou Brisoult, fut maître particulier de la Monnaie à diverses reprises, d'abord le 31 juillet 1438, pour une durée indéterminée, puis du 5 décembre 1446 au 29 janvier 1461, c'est-à-dire pendant près de quinze années.

Appelé à Paris comme général maître des Monnaies et installé le 30 mars 1461, il eut en même temps à rendre compte de l'ouvrage d'or et d'argent fait par lui du mois d'octobre 1457 au mois de jan-

vier 1461. Cette reddition paraît avoir été laborieuse, car Brisoul s'en occupait encore le 7 mai 1462. Il semble qu'il soit dans la suite revenu à Bourges pour y reprendre ses anciennes fonctions, car il est indiqué comme étant encore maître particulier, d'avril 1465 au même mois de l'année 1466.

(*Ibid.*, 11, 12 et 119. — Mss. Gougnon, 198 à 199.)

Bruère (François).

François Bruère, sieur des Quatre-Vents, procureur du Roi en l'Election de Bourges, devint juge-garde au siège de la Monnaie, à une date que l'on ne connaît pas, mais certainement antérieure au mois d'octobre 1711. Le 2 juillet 1743, il céda son office à Guillaume Luneau : il était alors âgé d'environ 75 ans.

(Arch. Cher, B 2446, 2448-2450, 2452 et 2453.)

Bruère (Jacques).

Jacques Bruère, père de François, d'abord procureur du Roi en l'Election de Bourges, fut en 1665, nommé procureur du roi au siège de la Monnaie et installé le 11 avril; devenu juge-garde en 1690, il fut reçu le 8 juillet.

(*Ibid.*, 2445-2449 et 2452. — Mss. Gougnon, 209.)

Bruneau (Jean-Baptiste).

4 octobre 1718, « Mousleur ».

(Arch. Cher, B 2449.)

Bruneton.

Proposé par Noel, prévot des ajusteurs, en remplacement de Reuillard, il fut reçu le 30 septembre 1752.

(*Ibid.*, 2455.)

Buisson (Guillaume).

1589, Guillaume Buisson, fils de Jean Buisson, qui suit, fut reçu

(Mss. Gougnon, 207.)

Buisson (Jean).

Jean Buisson subit en 1551 l'épreuve nécessaire pour être reçu. Il était encore ouvrier de la Monnaie en 1579.

Ibid., 203 et 206 — Boyer, *La Mon.*, 102.

Buisson (Rogier ou Rouger).

1474, sans profession indiquée; 1483, monnayeur du Serment de France.

Ibid., 200 et 201.

Buisson (Ursin).

Le 14 novembre 1502, il est ouvrier de la Monnaie, et en 1550 est qualifié d'orfèvre.

Ibid., 202 et 203.

Busson (Jean de).

Jean de Busson, sieur de la Breuille, conseiller du Roi, était en 1690 son commissaire à la Monnaie de Bourges. Il portait *de sable, au lion d'argent, armé, lampasse et couronne d'or.*

(Arch. Cher. B 2445 et 2449 — La Thaum., liv. III, ch. CLVI.)

Buville (Hemery).

1450, sans profession indiquée. Il y eut en 1439, 1465 et 1466 un prud'homme de la ville nommé Hemery Beuille, de la même famille que Jean Beuille; peut-être y aurait-il ici une erreur de lecture et faudrait-il lire Hemery Beuille et l'identifier avec le magistrat municipal dont il vient d'être question.

(Mss. Gougnon, 199. — La Thaum., liv. III, ch. XXX, XXXV et XXXVI.)

Buxy (Simon de).

1425, 1450, prévôt des monnayeurs.

(Mss. Gougnon, 197 et 199. — C^{te} de Toulgoet-Tréanna, Les comptes de l'Hôtel de Jean de Berry, *Mém. Antiq. Centre*, XVII,..... — Le même, Nobiliaire du Berry, généalogie de la maison Le Roy, *ibid.*, XX, 310.)

Byonnier (André de).

1425, ouvrier.

(*Ms. Gougnon*, 197.)

Carrojan (Denis).

1450, attaché à la Monnaie, sans indication de profession.

(*Ibid.*, 199.)

Chailloux (Jean).

Dès 1556, Jean Chailloux était maître armurier et monnayeur de la Monnaie. Le 18 avril 1665, il fut commis, par arrêt de la Cour des Monnaies, en qualité de changeur pour toute l'étendue du ressort de la Monnaie, en vertu de la procuration de Denis Guénizeau, fermier général des Monnaies de France.

En 1685, la partie du bâtiment de l'Hôtel, où se trouvaient son matériel et ses ustensiles, s'écroula; en 1689, il était encore en charge.

Chailloux grava en 1667 deux coins pour la draperie.

(*Arch. Cher.*, B 2445, 2448, 2452, E 2192, fol. 139. — *D. Mater, Médailles*, 272.)

Chantier (Charles).

1726, 1740 et 1744, fondeur.

(*Arch. Cher.*, B 2450; E 1454.)

Chantier (Pierre).

1729, ouvrier.

(*Ibid.*, B 2450.)

Chanuat (Jean).

1494, Chanuat appartenait à la Monnaie, mais aucune profession n'est mentionnée.

(*Ms. Gougnon*, 201.)

Charité (Henri).

Nommé huissier audiencier près le siège de la Monnaie et reçu le 29 mai 1736, il céda son office à Toussaint-Nicolas Gourru, en 1751.

(Arch. Cher, B 2450 et 2455.)

Charnan (Louis).

Louis Charnan, sieur de Préneuf, commissaire ordinaire de l'Artillerie de France, receveur de la Navigation des rivières en Berry, était aussi juge-garde de la Monnaie de Bourges. On le trouve mentionné comme exerçant ces dernières fonctions en 1601, 1605, 1616, 1619 et 1622, sans savoir quand il cessa d'en jouir. Il était mort en 1627, ainsi qu'il résulte du testament de son fils, nommé Louis comme lui, daté du 1^{er} mars 1627.

(*Ibid.*, E 1178, 1185, 1117, 1131 et 1153. — Notes Girard, Reg. 50, p. 143, testament du 1^{er} mars 1627, min. Etienne Mincreau, Arch. Cher, E 3826.)

Charon (Pierre).

1425, monnayeur.

(Mss. Gougnon, 197.)

Chartier (Guillaume de).

1578, ouvrier.

(Boyer, *La Mon.*, 102.)

Chaumet (Claude).

Fermier de la Monnaie, le 16 juillet 1653.

(Arch. Cher, B 2452.)

Chauvigné (François).

Nommé, en remplacement de Pierre Imbert, huissier près le siège de la Monnaie, par lettres de provision du 28 août 1773, Chauvigné fut reçu le 9 septembre suivant. Il était encore en exercice en 1785.

(*Ibid.*, 2445. — Almanach de la Monnaie pour 1785.)

Chenu (Jean).

1425, monnayeur qui se rattachait probablement à la famille de ce nom, qui brilla dans le barreau et dans la magistrature de Bourges. (Mss. Gougnon, 197. — La Thaum., liv. I, ch. LXXV et liv. XII, ch. XXIX.)

Chichereau de la Croix.

Chichereau de la Croix fut reçu le 1^{er} juillet 1694 comme contrôleur général de la Monnaie, et fut remplacé, en 1695, par A. de la Perrière. Plus ordinairement il prenait le titre de contrôleur contre-garde.

(Arch. Cher, B 2445.)

Chigot (Jean).

Procureur du roi par commission, il est mentionné en cette qualité, de 1711 à 1721.

(*Ibid.*, 2446 et 2449.)

Chigot (Pierre).

Pierre Chigot, greffier en la prévôté, fut commis en qualité de greffier de la Monnaie par les juges-gardes; il paraît en avoir exercé les fonctions depuis 1685 jusqu'en 1715, époque où il fut remplacé par Paul Sagordet. Il armait *d'argent à un griffon de sable*.

(*Ibid.*, 2445, 2446, 2448, 2449 et 2458) — Armorial général de France. Généralité de Bourges. *Mém. Antiq. Centre*, XII, 168.)

Chozo (Perrinet).

1450, appartenait à la Monnaie, sans indication de profession.

(Mss. Gougnon, 199.)

Claveau (Jean).

Jean Claveau, argentier du chancelier, clerk des officiers de M^{me} la duchesse de Berry et de Savoye, fut nommé garde de la Monnaie par les maire et échevins de Bourges, en remplacement de

Jean Lebas, qui était mort: présenté à l'agrément du roi Charles IX, il fut confirmé en sa charge par lettres patentes du 8 septembre 1566. La famille du nouveau garde, qui a donné un échevin à la cité en 1558 et 1559, portait de sable au chevron d'or accompagné de trois saucis d'argent de même. Armes de Couilles de simple.

(Arch. Cher, E 2225, fol. 99 et 101. — Riffé, Essais généalogiques, famille de Bengy, *Mém. Antiq. Centre*, V, 118 et 203.)

Cœur (Jacques).

Jacques Cœur, Cuer, ou Queur, le célèbre argentier de Charles VII, fut maître particulier de la Monnaie de Bourges du 12 juillet 1428 au 14 octobre 1429. En 1435 il tint les comptes avec Guillaume Lallemand pendant la maîtrise de Pierre Jobert, son ancien facteur. Il portait d'azur à la face d'or chargé de trois coquilles de sable au chef pagnées de trois cœurs de gueules, 2, 1.

(Saulcy, *Mét. monnet*, II. — Mss. Gougnon, 198.)

Coquatrix (Pierre).

1425, monnayeur.

(Mss. Gougnon, 197.)

Corthoys (Michel).

1541, 1543, « asseyeur en lad. monnoye ».

(Notes Girard : Reg. 41, p. 77 et s., 5 avril 1543, min. Adenet d'Orléans. Arch. Cher, E 2457, et Pièces justificatives, n° I.)

Cosson (Charles).

Charles Cosson, sieur de Lassay, avocat en parlement, fut conseiller du Roi et juge-garde de la Monnaie. On ignore les dates précises de sa nomination et de sa retraite, on constate seulement sa présence de 1665 à 1699. A la Monnaie, il se tenait dans le bureau de la Délivrance. Il armait d'azur à trois cosses de febrres d'or.

Arch. Cher, B 2445, 2448 et 2452. — Mss. Gougnon, 209. — Armorial général ..., Généralité de Bourges, *Mém. Antiq. Centre*, XII, 59.)

Cosson (Jean I^{er}).

11 septembre 1498, monnayeur.

(Mss. Gougnon, 201.)

Cosson (Jean II).

1542, 1546, monnayeur du Serment de l'Empire. Il était fils de Pierre I^{er} Cosson et eut avec Jean Bouer un procès qu'une transaction termina le 2 septembre 1542.

(Arch. Cher, E 2395, fol. 65; 2402, 81, et 2454, min. Adenet d'Orléans. — Mss. Gougnon, 201 et 202.)

Cosson (Pierre I^{er}).

11 septembre 1498, prévôt des ouvriers.

(Mss. Gougnon, 201.)

Cosson le jeune (Pierre II).

11 septembre 1498, ouvrier, fils du précédent.

(*Ibid.*)

Cosson (Pierre III).

11 septembre 1498, ouvrier du Serment de l'Empire, demeurant à Vornay.

Cosson (Pierre IV).

1541, 1549, ouvrier.

(Arch. Cher, E 2395, fol. 65; 2396, fol. 219. Inv. som., IV, 226; 1120, fol. 68, actes touchant le fact de la Monnaie de Bourges du 19 mai 1549. min. G. Arnoux, Pièces justif., n° II. — Mss. Gougnon, 201 et 202.)

Couldre (Guillaume de).

Contre-garde en 1578 et 1579.

Mss. Gougnon, 206. — Boyer, *La Mon.*, 102.)

Coupage (Guillaume).

Mars 1761, monnayeur et ajusteur.

(Arch. Cher, B 2453.)

Courtabitasse (Claude).

18 avril 1716, ouvrier de la Monnaie; 4 octobre 1718, fondeur.

(*Ibid.*, 2419.)

Cousin (Alexandre).

1^{er} décembre 1695, réception comme premier huissier de la Monnaie.

(*Ibid.*, 2419.)

Crestin Jean.

4 octobre 1718, ajusteur.

(*Ibid.*, 2419.)

Cristo (Jean-Baptiste).

Cristo acheta, le 28 juillet 1745, de Dagoret des Vallées, l'office de juge-garde et conseiller du Roi; il obtint ses lettres de provision le 17 juin 1746 et fut reçu au siège de la Monnaie, après prestation de serment, le 14 septembre suivant.

(*Ibid.*, 2453 et 2455.)

Crochet (Jacques).

1547 (avant), monnayeur.

(Arch. Cher, E 2401, fol. 230, et 2402, fol. 81.)

Crochet (Jean).

8 novembre 1502, monnayeur; 16 mars 1513, monnayeur et greffier de la Monnaie. Il était probablement le père du précédent.

(*Ibid.*, *Vidimus* du 16 mars 1513. — Mss. Gougnon, 202.)

Crosses (Guillaume de).

1588, 1589, monnayeur.

(Mss. Gougnon, 207.)

Crosses (Jean).

En 1551, Jean Crosses appartenait à la Monnaie, sans que l'on

sache à quel titre. Jean Crosses et Pierre Crosses, qui suit, ne seraient-ils pas de la même famille que Guillaume de Crosses, dont il a été question, et par suite leur nom ne devrait-il pas subir une légère rectification ?

(*Ibid.*, 204.)

Crosses (Pierre).

1551, profession inconnue.

(*Ibid.*)

Dagoret des Graviers (Louis).

Conseiller du Roi et son procureur au siège de la Monnaie, Dagoret des Graviers remplit ces fonctions depuis 1756 jusqu'à la Révolution, car il figure dans l'*Acte d'assemblée* du 25 février 1789 pour l'élection des députés.

Les Dagoret portaient de... , à la fasce de... , accompagnée de cinq besans ou tourteaux de... , trois en chef et deux en pointe.

(Arch. Cher, B 2453 et 2456. — Riffé, Essais généalogiques, famille Hodeau. *Mem. Antiq. Centre*, VIII, 305 et 317. — Almanach de la Monnaie pour 1789.)

Dagoret des Vallées (Jean-Baptiste).

Jean-Baptiste Dagoret, sieur des Vallées, fut nommé conseiller du Roi, juge-garde de la Monnaie, en remplacement de son père Pierre Dagoret. Il obtint ses lettres de provision avec dispense d'âge, le 19 mai 1740 et fut installé le 3 août suivant, à charge de se faire graduer. Il vendit son office à Cristo en 1745.

(Arch. Cher, B 2443 et 2453.)

Dagoret des Robinières (Pierre).

Pierre Dagoret, sieur des Robinières, avocat en parlement, conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel en l'élection de Bourges, figure comme juge-garde au siège de la Monnaie de 1711 à 1740. Il mourut

à cette dernière date et fut remplacé par son fils Dagoret des Vallées.

(*Ibid.*, 2436-2438.)

Danjou (Jean).

1418-1420, tailleur de la Monnaie.

(Saulcy, *Ateliers mon.*, 11. — Arch. nat., Z^m 848-850.)

Danjou (Jean).

Jean Danjou, écuyer, sieur de Moison et des Gazons, fut greffier de la Monnaie en 1665, conseiller du Roi, secrétaire de Monsieur frère du Roi, secrétaire en chef de l'Hôtel de Ville, puis juge-garde en 1683. Il avait été échevin en 1663 et mourut le 30 octobre 1693 : il armait *Avec à la tête de Moou de sabie au milieu d'un aut à abime, au milieu de trois dards d'argent posés en cœur de pointe.*

(Arch. Cher. B 2452. — La Thaum., liv. III, ch. CXLVI. — Alphonse de la Guère, *Mém. d'Etienne Gassot, Mém. Antiq. Centre*, IX, 212.)

Delobel.

Le 22 novembre 1766, il y avait un Delobel, greffier de la Monnaie, et, le 14 mars 1781, un secrétaire des juges-gardes du même nom ; on peut donc croire, en raison de la proximité des dates, qu'il s'agit d'un seul et même personnage.

(Arch. Cher. B 2453 et 2455.)

Delobel (François).

23 avril 1691, il est reçu comme monnayeur.

(*Ibid.*, 2445.)

Delobel (Jean-Baptiste).

Jean-Baptiste Delobel, que l'on trouve à la Monnaie de 1697 à 1739, fut successivement qualifié de monnayeur, d'ajusteur et monnayeur, de commis au monnayage, de monnayeur et prévôt des ajusteurs, enfin, dans une donation qu'il fit, avec sa femme Catherine Duranton,

le 2 avril 1703, il est appelé, par une erreur manifeste, *maître de la Monnaie*. Il mourut en 1739.

(*Ibid.*, 2445, 2447-2450. — Notes Girard : Reg. 5, p. 33, donation du 2 avril 1703, min. Aignan Chenard, Arch. Cher, fonds de la fabrique Saint-Pierre-le-Marché, liasse Donation, fondations.)

Delobel (Pierre-François).

A la mort de Jean-Baptiste Delobel, son fils Pierre-François présenta requête aux juges-gardes pour obtenir de remplacer son père :

« Messieurs les juges-gardes de la Monnoye de Bourges, disait-
 » il, supplie humblement Pierre-François Delobelle, fils de Jean Delo-
 » belle, ancien prévôt des monnoyeurs de la Monnoye de Bourges, disant
 » qu'étant fils de monnoyeurs d'estoc et de ligne, il espère que vous
 » voudrez bien lui permettre de continuer les fonctions qu'exerçait feu
 » son père en cette monnoye, pourquoi il a recours à votre autorité.

» Ce considéré, messieurs, il vous plaise recevoir le suppliant
 » monnoyeur en cette monnoye de Bourges, aux fonctions, privilèges
 » et exemptions attribués aux dittes places et aux offres faites de faire
 » l'année d'apprentissage, en tel cas requis et accoutumé, et de prêter
 » serment de bien et fidèlement saquitter desdites fonctions de
 » monnoyeur en lad. monnoye et vous ferez bien. »

Pierre Delobel fut reçu monnoyeur, le 4 janvier 1740; vingt années après, en 1761, il devint prévôt des monnoyeurs et resta en fonctions jusqu'à la suppression de l'atelier.

(Arch. Cher, B 2450 et 2453.)

Doucet.

26 septembre 1690, il fut nommé contre-garde et reçu le 20 décembre suivant.

(Mss. Gougnon, 209.)

Drouet Antoine.

Février 1653, commis aux fonctions de maître particulier.

(Arch. Cher, B 2452.)

Dufour (Jacques).

1774, Jacques Dufour, praticien à Bourges, est nommé premier huissier audiencier près le siège de la Monnaie, par lettres patentes du comte d'Artois.

(*Ibid.*, 2488.)

Duhui ou Duy (Pierre).

Pierre Duhui est mentionné en 1450, et Pierre Duy en 1474, sans aucune indication de profession; ne serait-ce pas la même personne ?

(Mss. Goussier, 100 et 206.)

Dumolin.

11 septembre 1498, secrétaire ou greffier de la Monnaie.

(*Ibid.*, 201.)

Durand (Jean).

1541, garde de la Monnaie.

(Arch. Cher, E 2394, fol. 180.)

Duret (Charles).

1594, tailleur de la Monnaie.

(Rondot, *Les Médailleurs*, 291. Ne serait-ce pas une lecture fautive pour Claude Duru, qui suit ?)

Duru (Claude).

Claude Duru, orfèvre juré à Bourges, était originaire de Châlons-sur-Marne. Il fut reçu essayeur de la Monnaie de Bourges en 1589, à la mort de Richard Audigier et resta en fonctions, tout en continuant à exercer sa profession d'orfèvre, jusqu'au 9 mars 1625, date à laquelle « son vieil aage et caducité » obligèrent les maire et échevins de Bourges à le remplacer par Louis Rogent.

Il se maria deux fois : d'abord, le 24 novembre 1577, avec Catherine de Volue, veuve de Jehan Ligier, orfèvre, puis, la seconde fois, avec Dauphine Bonnereau, le 2 juin 1580. Dans un acte de 1593, on le qualifie par erreur de « maître de la Monnaie ».

(Notes Girard : Reg. 74, p. 33, contrat de mariage de Claude Duru, orfèvre juré à Bourges, fils de Jehan, orfèvre à Châlon-en-Champagne, et de Huguette Lainson, avec Catherine de Volue, veuve de Jehan Ligier, vivant orfèvre à Bourges, le 24 novembre 1577, Arch. Cher, E 4194, min. de Pierre Pellet; Reg. 61, p. 4, contrat de mariage de Claude Duru... avec Dauphine Bonnereau, fille de René et de Jehanne Bonnemain, le 2 juin 1580, *Ibid.*, E 3270, min. Louis Héliot; Reg. 81, p. 166, Claude Duru, « maistre de la Monnaie de Bourges... », 7 mai 1593, *Ibid.*, E 3186, min. Estienne Guillot; Reg. 49, p. 153, Claude Duru, orfèvre et essayeur des Monnaies de France à Bourges, 27 novembre 1608, *Ibid.*, E 1982, min. Jean Couturier. — Nomination de Louis Rongent, essayeur de la Monnaie, le 9 mars 1625, et ratification du roi du 9 avril suivant, Arch. municipales, Reg. délibérations et autres actes de 1619 à 1626, BB, fol. 459 et s. V. Pièces justificatives, n° VII. — Mss. Gougnon, 207.)

Esmau (Nicolas).

1540, monnayeur et tailleur.

(Mss. Gougnon, 203.)

Espinasse (Jean de l').

1652, 1656, conseiller du Roi et son procureur près le siège de la Monnaie. Il semble que l'on peut identifier Jean de l'Espinasse avec un magistrat du même nom, sieur de Clanay, qui était premier avocat du Roi au bailliage et siège présidial de Bourges, et fut échevin de la ville en 1645 et 1646. Il portait *facé d'argent et de gueules de six pièces*.

(Arch. Cher, E 2458. — La Thaum., liv. III, ch. CXXXV.)

Estevart (Colas).

En 1450, Colas Estevart était procureur de la Monnaie, ce qui, à cette époque, équivalait à la charge de secrétaire ou de greffier. Il y avait une ancienne famille, possessionnée aux environs de Vierzon, à laquelle on pourrait peut-être la rattacher. Elle portait *burelé d'or et de gueules*.

(Mss. Gougnon, 197. — La Thaum., liv. III, fol. CVIII. — La Thaum.,
 Etienne, Les Reconnaitres. — Mss. Aubry, Comte, XXIV, 111.)

Estevart (Gilles)

1425, ouvrier.

(Mss. Gougnon, 197.)

Esterlin (Jehanne Jaupitre, veuve de Jehan).

La veuve Esterlin, ainsi nommée sur une liste non datée d'ouvriers et de monnayeurs de la Monnaie, peut être identifiée avec Jeanne Jaupitre, fille d'Etienne Jaupitre, écuyer, sieur de Poiriou et de Vaugibault, échevin de Bourges en 1519 et en 1520. Elle épousa en premières noces Jean Esterlin, sieur du Pavillon de Pigny; devenue veuve, elle se fit sans doute recevoir à la Monnaie pour conserver les droits de ses enfants, mais dès avant 1578, elle s'était remariée à Etienne Girard, sieur de Poincy, et ce doit être avant cette époque qu'elle figure comme veuve sur une liste de monnayeurs. Les familles Esterlin et Jaupitre armaient, la première *d'azur, à un oiseau vulgairement appelé estrellot, d'or, élevé sur une terrasse en plaine de sinople, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or*; la seconde *d'azur au coq héraldy, menu, à la queue ouverte, d'or, élevé sur une terrasse de sinople*.

(Hist., 200. — La Thaum., liv. III, fol. LXXV et fol. VII, fol. XLVI.)

Estrelin (Antoine).

1587, sans qualité; 1589, monnayeur.

(Mss. Gougnon, 206 et 207.)

Estrelin (Hugues).

1549, monnayeur. Il fut échevin en 1536 et 1537.

(Arch. Cher, E 1120, fol. 68. — La Thaum., liv. III, ch. XLVI.)

Estrelin (Jean).

1579, 1587, 1589 et 1604, monnayeur ou sans indication de profession; il était bourgeois de Bourges et seigneur de Pigny.

(Mss. Gougnon, 206 et 207. — Arch. Cher, E 1457, min. Etienne Bidault. — Boyer, *La Monn.*, 102.)

Fauvette (Guillaume).

1425, ouvrier.

(Mss. Gougnon, 197.)

Fayette (Gilbert Motier de la).

Gilbert de la Fayette, maréchal de France, loua moyennant 120 livres tournois l'Hôtel de la Monnaie de Bourges ; ce fait se passait de 1420 à 1422. Il portait à *une bande à la bordure de vair*.

(Saulcy, *Atel. mon.*, 11. — Demay, *Coll. Clerambault.*, 3535.)

Febvre le jeune (Etienne).

Le 4 octobre 1718, Etienne Febvre était « mousleur ».

(Arch. Cher. B 2449.)

Febvre l'ainé (Silvain).

Silvain Febvre l'ainé, qui était aussi mouleur, était mort à la date du 4 octobre 1718.

(*Ibid.*)

Felorne.

Un vieil auteur, Constans, prétend qu'il y aurait eu à Bourges, un maître de la Monnaie du nom de Felorne, qui vivait au milieu du XV^e siècle. Cette énonciation inspire des doutes sérieux et on se demande si ce nom de Felorne ne serait pas tout simplement une altération de celui de Felorde.

Mss. Gougnon, 196. — Constans, *Traité de la Cour des Monnoyes*, 138.)

Felorne le jeune.

Felorne le jeune, fils du précédent, aurait, suivant le même auteur, tenu les comptes de la Monnaie de Bourges et encouru pour fautes et malversations dans sa gestion, de grandes condamnations à

des peines et à des amendes. Il obtint de Louis XI des lettres d'abolition, qui furent entérinées par la Cour des Monnaies, le 8 avril 1482.

(*Ibid.*)

Fertoy (Jean).

24 octobre 1591, commis à la Monnaie.

(Arch. Cher, B. 241.)

Filzdefâme (Pierre I^{er}).

1425, Pierre Filzdefâme l'aîné, appartenait à la Monnaie, sans que l'on sache en quelle qualité. Il fut prud'homme et gouverneur de Bourges en 1431. Il portait *à saire et croiz monnoye d'écus*.

(Mss. Gougnon, 197. — La Thaum., iv, III, p. XXIX.)

Filzdefâme le jeune Pierre II.

En 1485 Pierre Filzdefâme le jeune, fut nommé maître particulier pour 10 années : le 9 juin 1486 il emporta à Bourges les fers à écus qui avaient, comme différent à la fin des lettres, une étoile percée ou molette, empruntée à son blason ; le 7 octobre 1488, les écus au soleil eurent comme différent un « point cloz soubz le guy » au-dessous de l'étoile ; le 13 janvier 1488, à la fin des lettres on mit une molette et un B entre la molette et la couronne placée au commencement de la légende ; le 17 octobre 1489, on ordonna de mettre un point ouvert sous le B ; le 17 juillet 1491, on plaça une croix double entre la dernière lettre et le B sur les écus et sur les Karolus ; le 15 mars 1513, Filzdefâme le jeune est dit monnayeur.

Pierre Filsdefâme était également chevalier de l'ordre de la Table ronde et il fut échevin de Bourges en 1498, 1524 et 1525.

(Arch. Cher, E 1573, *Vidimus* du 16 mars 1513. V. Pièces justificatives, n^o III. — La Thaum., iv, III, ch. LXVII. — Sauley, *Atel. monét.*, 12 et 120. — Mss. Gougnon, 197.)

Fleury (Jean).

1483, 1494, ouvrier de la Monnaie.

(Mss. Gougnon, 200 et 201.)

Fleury (Pierre).

En 1498, les 8 et 14 novembre 1502, ouvrier de la Monnaie.

(*Ibid.*, 202.)

Foucault (Jacques).

Fils de Pierre Foucault, Jacques est qualifié en 1690 d'ajusteur, en 1698 de maître balancier et faiseur de creusets, en 1720 d'ajusteur de la Monnaie et vérificateur des poids et mesures pour peser l'or et l'argent, enfin de 1730 à 1731, d'ajusteur ordinaire de la Monnaie.

Le 20 mars 1698, il fut l'objet d'une dénonciation pour avoir fondu un lingot d'argent.

(*Ibid.*, 209. — Arch. Cher, B 2445, 2447 et 2450.)

Foucault (Pierre).

XVII^e siècle, ajusteur de la Monnaie et père du précédent.

(Arch. Cher, B 2447, 2448.)

Foucher (Antoine).

24 avril 1656, ouvrier travaillant à la Monnaie.

(Arch. Cher, B 2452.)

Fournier (Etienne).

11 septembre 1699, maître monnayeur.

(*Ibid.*, 2445.)

Fradet (Charles I^{er}).

Charles Fradet, monnayeur en 1513, pourrait être identifié avec Charles Fradet, écuyer, seigneur du Petit-Chappes, frère de Jean et de Pierre, qui était échevin en 1521 et 1522.

La famille Fradet, une des plus considérables de Bourges, portait *d'or à trois railhons ou fers de dard de sable*, 2, 1.

(Arch. Cher, E. *Ydinus* du 16 mars 1513, V. Pièces justificatives, n^o III. — La Thaum., liv. III, ch. XXVIII et LXVI.)

Fradet (Charles II).

Il y avait en 1566 un Charles Fradet, prévôt des ouvriers, que la différence de date et de profession ne permet pas de confondre avec celui de 1513.

(Mss. Gougnon, 203.)

Fradet (Étienne).

Il était garde de la Monnaie en 1546 et 1547.

(Arch. Cher, E 111. — Mss. Gougnon, 202.)

Fradet (Guillaume).

Guillaume Fradet, garde du scel, est mentionné sur une liste d'officiers de la Monnaie en 1425. Ne pourrait-on pas l'identifier avec Guillaume Fradet, sieur de Loye, de Chappes et de Pigny, qui fut gouverneur de la Ville en 1468 et 1469.

(*Ibid.*, 107. — Le Ducroux, op. cit., ch. XXXVII et XXXVIII.)

Fradet (Pierre).

Pierre Fradet, fils de Charles, sieur de la Véherie, du Petit-Chappes et de la Cheze, chevalier de la Table ronde, fut garde de la Monnaie dès 1543 et 1556, époque où il était âgé de 35 ans. Il était encore en fonctions en 1558, 1559, 1564 et 1566, date à laquelle il testa

(Arch. Cher, E 1143, 2225, fol. 236; 2226, fol. 99; 2396, fol. 219; 2401, fol. 81. — Mss. Gougnon, 204. — Notes Girard : Reg. 44, p. 111, vente, le 16 août 1556, par Pierre Fradet, garde de la Monnaie, à Vincent de la Croix, élu en Berry, du lieu seigneurial de Chappes, Arch. Cher, E 1143, min. Gilbert Arnoux; p. 74, le 13 juin 1867, donation, par Pierre Fradet, garde de la Monnaie, et par son frère, Jean Fradet..., d'une rente à Antoine Fradet, sieur de Loye, *Ibid.*, E 1135, mêmes min.; p. 164, le 15 juin 1566, testament de Pierre Fradet, garde de la Monnaie, en faveur de Pasquette Perebourg, *Ibid.*, E 1155, mêmes min.)

Gallerand (Pierre).

1690, 1692, Pierre Gallerand, sieur de Fouchivre, substitut du

procureur général près la Cour des Monnaies au siège de la Monnaie de Bourges, en d'autres termes, procureur du Roi audit siège, fut reçu le 4 juillet 1690. Il était encore en fonctions en 1692.

(Arch. Cher, B 2445. — Mss. Gougnon, 209.)

Garnier (Claude).

1690, 1691. Claude Garnier, écuyer, sieur de Ligaudry, était directeur de la Monnaie de Bourges, lorsque, en cette qualité, au mois de mai de l'année 1690, il fut chargé par Rousseau, directeur général des Monnaies de France, de remettre à la susdite Monnaie deux poinçons de louis et de demi-louis d'or à l'effigie royale.

Le 2 juin de la même année il fut commis *procureur général et spécial* du directeur général des Monnaies de France à la Monnaie et Change de Bourges et reçu en cette qualité.

A la fin de 1691 il fut remplacé par Adrien de Laujon, avec lequel il assista à l'Inventaire de la Monnaie, qui eut lieu le 4 janvier 1692 en présence d'Hendré, seigneur de Beaulieu, inspecteur général des Monnaies de France.

(Arch. Cher, *ibid.* — Mss. Gougnon, *ibid.*)

Garreau Pierre).

1690. Pierre Garreau obtint en 1690 des lettres de provision le nommant archer huissier à la Monnaie de Bourges, charge créée par l'édit de 1646.

(Arch. Cher, *ibid.*)

Gaubin ou Gaubert (Firmin).

1698, 1699. Firmin Gaubin ou Gaubert, dit Vernille, Varnisse ou Marmille, était fondeur à la Monnaie et siègea en 1698 et 1699 au *Bureau de la Fonderie*.

(*ibid.*)

Gaulfriot (François).

1695. Gaudfriot, sieur de Chamgrue, fut commis par le directeur Jules de la Plarche en remplacement de la Perrière, d'abord le

2 mars 1696, pour faire le change et le contrôle de la Monnaie, puis le 2 août suivant pour les essais, et fut reçu en cette double qualité le 22 du même mois.

(*Ibid.*)

Gaulmier (Jean-Baptiste).

1749, 1766, Gaulmier, qui était notaire royal, fut commis par arrêt de la Cour des Monnaies du 23 août 1749 pour suppléer le procureur du Roi, Guyard, en cas de maladie, empêchement ou absence. Il exerçait encore cette magistrature provisoire en 1755.

Le 31 janvier 1764, il fut nommé greffier héréditaire de la Monnaie en remplacement de Sue, mais il n'obtint ses lettres de provision que le 29 octobre 1766 et fut installé le 22 novembre suivant.

(*Ibid.*, 2431, 2483 et 2485.)

Gaulteret (Robert).

1527, du 10 septembre de cette année au mois de décembre suivant, Robert Gaulteret fut commis comme maître particulier par Pierre Ronsart.

(Saulcy, *Atel. monét.*, 12.)

Georges (Bienaimé).

Bienaimé Georges, qui était monnayeur et essayeur de la Monnaie en 1494, 1498 et 1502, peut être identifié avec un personnage du même nom, sieur des Grand et Petit Manay, qui fut échevin de Bourges en 1510.

Il portait *parti de gueules et d'argent au lion de l'un à l'autre, à l'orle de six croix pleines alazées et raccourcies de même.*

(Mss. Gougnon, 201 et 202. — La Chaum., liv. III, ch. LIX; liv. XII, ch. XLII.)

Georges (Ph. Bienaimé).

Il était fils de Ph. Jean Georges et ouvrier du Serment de France. Il fut reçu le 20 novembre 1483.

(Mss. Gougnon, 200.)

Georges (Colin ou Nicolas¹).

1450, 1494. Colin Georges est mentionné en 1450 comme appartenant à la Monnaie, sans que l'on dise en quelle qualité; en 1474, on le trouve prévôt des ouvriers, et enfin, en 1494, sous le nom de Nicolas Georges, il fait encore partie du personnel de la Monnaie. Selon toute vraisemblance, il s'agit d'un fils de Jean Georges II, qui fut échevin de Bourges en 1474, en même temps que Jean Georges, son frère.

(*Ibid.*, 100 et 200. — La Thaum., liv. III, ch. XL, et liv. XII, ch. XLII.)

Georges (François).

Avocat, François Georges était aussi attaché à la Monnaie de Bourges en 1566, on ignore en quelle qualité.

(Mss. Gougnon, 205.)

Georges (Ph. -Jean III).

Il y avait en 1483 un ouvrier de la Monnaie de Bourges, que l'on pourrait identifier avec Jean Georges III, sieur d'Ormoy, secrétaire du Roy, chevalier de l'ordre de Notre-Dame de la Table ronde, gouverneur de Bourges en 1468, échevin en 1474. Il mourut en 1485.

(Mss. Gougnon, 200. — La Thaum., liv. III, ch. XXXVIII et XL; liv. XII, ch. XLII.)

Georges (Jean).

On trouve, au commencement du XVI^e siècle, un Jean Georges, fils de Bienaimé Georges, qui fut reçu à la Monnaie le 14 novembre 1502 et qu'il est impossible de confondre ni avec le précédent ni avec le suivant.

(Mss. Gougnon, 202.)

Georges (Jean).

Jean Georges, sieur de Manay, IV^e du nom, aurait été, d'après Sauley, maître particulier de la Monnaie du 20 février 1543 au 31 décembre 1545, mais la durée de sa maîtrise paraît s'être prolongée davantage, car on le trouve encore en exercice en 1546, 1547, 1549 et

1550. A cette dernière date il était âgé de 55 à 56 ans, ce qui démontre bien qu'il n'était pas le Jean Georges qui fut reçu en 1502, puisqu'il n'aurait eu alors que sept ans. On sait d'ailleurs qu'il ne fut reçu monnayeur et recuiteur de la Monnaie de Bourges que le 27 mai 1546 : toutefois dès 1540 il semble qu'il appartenait déjà à la Monnaie, on ne sait à quel titre. Il était du Serment de France.

A son entrée en fonctions, il prit en charge, des mains de Jean Serclere, brodeur à Bourges, qui en avait le dépôt, les objets et ustensiles de la Monnaie, qui se trouvaient dans la « maison de ladite Monnaie ».

On eut dans la suite à s'occuper de trouver un logis pour y installer l'officine. L'hôtel du maître particulier, Jean Georges, ayant été proposé, Laurent Danneclere ou Auclere et Pierre Lullier, marchands à Bourges, furent désignés pour examiner s'il était susceptible d'être affecté à une semblable destination. Jean Georges leur fit, le 16 avril 1547, sommation d'avoir à remettre le rapport de leurs opérations. Il y eut ensuite en 1549 une enquête que fit à ce sujet la Commission des Monnaies et le logis du maître particulier fut reconnu propre à faire un Hôtel des Monnaies.

Le 8 octobre 1554, un accord intervenu entre un sieur Jehan Dumoulin et Jehan Georges, naguère maître de la Monnaie, est-il dit, et demoiselle Christine Lymosin, sa femme, fait par suite connaître qu'à cette date il n'était plus maître particulier, mais probablement secrétaire de François de Bourbon, comte de Saint-Pol.

Ibid., 202 à 214. — Arch. Cher, E 1117, nos 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

Georges (Jehanne).

1502, Jehanne Georges était fille de Bienaymé Georges, sieur des

Grand et Petit Manay, essayeur, mentionné précédemment et de Marie Salet ; elle fut reçue à la Monnaie le 8 novembre 1502 et figure dans la généalogie de la famille donnée par La Thaumassière.

(Mss. Gougnon, 202. — La Thaum., liv. XII, ch. XLII, § V.)

Georges (Pierre-Ursin).

Il est indiqué comme étant monnayeur du Serment de France en 1494, 1498 et enfin 1502.

(Mss. Gougnon, 201 et 202.)

Georges (Ursin).

Il était monnayeur et greffier de la Monnaie de Bourges : il est mentionné en cette double qualité en 1494, 1498 et 1502. Ne serait-ce pas le même que le précédent ?

(*Ibid.*, 201 et 202.)

Giraud ou Girault.

1698, faisait partie du personnel de la Monnaie, sans que l'on sache à quel titre.

(Arch. Cher, B 2445.)

Girault (Jean).

28 février 1743, il était alors ajusteur de la Monnaie, fonctions qu'il abandonna en 1749; il fut remplacé par Régibier.

(*Ibid.*, 2451 et 2453.)

Gougnon (Etienne).

Etienne Gougnon, écuyer, sieur des Clois, des Combes et de Torcy, bourgeois de Bourges, est porté comme monnayeur en 1579 et 1604. On peut l'identifier avec le personnage du même nom qui fut échevin de Bourges en 1584, 1593, 1594, 1599 et 1600.

Les Gougnon blasonnaient *d'azur au poisson d'argent appelé goujon, pose en fasces, accompagné de 3 étoiles rayonnantes d'or, 1, 2*. Ils étaient originaires d'Auvergne et furent attirés en Berry par Jacques Cœur. Un membre de cette famille, Jean Gougnon, fut général des Monnaies en Languedoc en 1464.

(Arch. Cher. E 1457 — La Thaum., liv. XI, ch. XXII, § VI. — Boyer, *La Monnaie*, 100.)

Gougnon (Jean).

Jean Gougnon, écuyer, qui fut sieur des Clois, Hauteville, Augy, Montifault, Douçay, Villecomte, des Granges, etc., fut pourvu, le 25 février 1482, par le roi Louis XI, en récompense de ses services, de l'office de procureur général en l'élection, monnoyes et gabelles. En 1490, la charge de procureur du Roi au siège de la Monnaie de Bourges fut créée à son profit. Il était chevalier de la Table ronde.

(Vss. Gougnon, 101. — La Thaum., liv. XI, § V.)

Gourru (Toussaint-Nicolas).

Huissier fieffé du bureau des finances de Bourges, il acquit d'Henri Charité l'office de premier huissier audiencier de la Monnaie. Reçu le 27 juillet 1751, il était encore en exercice en 1768.

(Arch. Cher. B 2134 et 2135.)

Gouttenoire (Benjamin).

Gouttenoire, déjà commissaire des décimes et huissier royal des tailles au comptoir de Bourges, présenta, le 26 février 1731, requête à Dagoret, juge-garde de la Monnaie, pour être commis huissier à ladite monnaie. Il s'appuyait sur les édits de création des Monnaies du Royaume qui attribuaient deux huissiers à chaque siège.

(*Ibid.*, 2410.)

Grasset (Jean-Baptiste-Etienne de).

Le 13 novembre 1752 il obtint ses lettres de provision de l'office de conseiller du Roi, général provincial subsidiaire des Monnaies pour le département de la Ville et Généralité de Bourges et Nivernois. Reçu le 13 décembre suivant en la Cour des Monnaies de Paris, il fut installé dans ses fonctions, au siège de la Monnaie de Bourges, le 16 janvier 1753. Il était encore en exercice en 1785.

(*Ibid.*, 2455. — Almanach des Monnaies pour 1785.)

Grée (Etienne de la).

Etienne de la Grée, fils de Thomas qui suit, est qualifié dans ses lettres de réception, datées du 20 avril 1542 et signées Jardin, greffier, de *directeur [?] et de monnoyeur en la monnaie de Bourges*. Le 21, le prévôt des monnoyeurs certifie sa réception et son travail. Lorsqu'il transféra sa demeure à Paris, les officiers de la Monnaie de Bourges attestèrent qu'il avait bien fait son devoir et il fut reçu à Paris le 16 mai 1546, comme monnoyeur du Serment de France.

(Renseignements donnés par M. Tausserat qui les tenait du vicomte Menjot d'Elbenne.)

Grée (Thomas de la).

Thomas de la Grée, écuyer, fils d'Yves et père du précédent, devait être monnoyeur comme son père et son fils, puisque c'est sur sa présentation que ce dernier fut reçu en la Monnaie. Il était sieur d'Avertissay ou d'Autussay, en la paroisse de Méry-sur-Cher, et avait épousé Jeanne Georges, fille de Jean Georges II.

(*Ibid.* — La Thaum., liv. XII, chap. XLII, § III.)

Grée (Yves de la).

1540. monnoyeur.

(Mss. Gougnon, 203.)

Grelet (Ambroise).

Il est qualifié de contre-garde en 1545 et 1579. En 1578 il est commis garde, sans doute à titre provisoire.

(*Ibid.* 201 et 206 — Boyer, *J. et Mon.*, 102.)

Guichard.

Greffier de la Monnaie en 1771, son office est évalué à 1.000 livres. Après la suppression de la Monnaie, il prit le titre nouveau de *Greffier en chef de la Juridiction de la Monnaie*. En 1783, il fut remplacé par Baranton.

(Arch. Cher. B. 2453 et 2455.)

Guillard.

Ouvrier de la Monnaie en 1425, son nom est accompagné de cette curieuse mention « prieur ouvrier », difficile à expliquer, à moins qu'il ne faille lire « premier ouvrier » avec une abréviation.

(Mss. Gougnon, 197.)

Guillard.

Mentionné comme greffier de la Monnaie en 1770, 1772 et 1774.

(Arch. Cher. B 2483 et 2496.)

Guillard de Crux.

1425, ouvrier.

(Mss. Gougnon, 197.)

Guimard.

Huissier royal immatriculé au bailliage et siège présidial de Bourges, Guimard fut commis, le 8 octobre 1729, comme huissier de la Monnaie.

(Arch. Cher, B 2449.)

Guinbal (Jehan).

Jehan Guinbal ou Gymbal, qui auparavant habitait Montpellier, fut nommé, le 1^{er} février 1542, maître particulier de la Monnaie de Bourges. L'exécutoire des généraux-maitres fut délivré le 2 février suivant, et ses lettres vérifiées le 8. Le 15 mai, il reçut l'autorisation de frapper 600 marcs de liards, 300 marcs de doubles et 300 marcs de deniers tournois. Sa situation semblait donc régulière, quand le 6 juin suivant, ordre lui fut donné de cesser tout ouvrage, jusqu'à ce qu'il eût fourni son cautionnement.

Cette interdiction ne s'explique guère, car il existe aux Archives du Cher un acte de cautionnement du 2 juin, qui paraît en bonne et due forme, et dont voici le texte :

« De son bon gré, est-il dit, et bon volonté, en suyvnt les ordonnances du roy nostre sire de bailler pleyge et caution pour raison du faict et charge de la dicte Monnoye, à ce jourd'huy pré-

» senté et baillé pour pleige et causion es présences de maistres
 » Jehan Durand et Michel Amat, gardes de ladicte monnoye de
 » Bourges, noble homme Guillaume Julyard, seigneur de Boys de
 » Vesvre en la paroisse de Solangy, demeurant audict lieu; lequel
 » Julyard présent, de son gré et bonne volonté, sans aucune con-
 » traincte à icelluy Gymbal, maistre susdict, pleigé et causionné,
 » pleige et causionne de la somme de quatre mille livres tournois
 » tant pour seuretté des deniers du Roy, comme des marchans
 » changeurs et autres personnes qui livront or argent et billon
 » audict Gymbal en ladicte monnoye; et à ce c'est ledict Julyard
 » obligé lui et ses hoirs et a obligé tous et chascuns ses biens
 » meubles et immeubles présens et advenir quelsconque... » (Inv.
 som. Arch. Cher. IV, 225, E 2394, fol. 180, min. Adenet d'Orléans).

Quoi qu'il en soit, le 20 novembre 1542, les juges-gardes reçurent l'ordre d'exiger de Gimbal la réalisation de son cautionnement, et à défaut, de le faire arrêter. Le 27 suivant, Gimbal était en fuite et la Monnaie mise en chômage, situation qui devait durer tant qu'il n'aurait pas comparu.

(Saulcy, *Mét. monét.*, 110 et 121. — Roger Valentin, Douzains aux croissants, *Ann. Soc. Numismatique*, 1895, p. 23. — Notes Girard : Reg. 41, p. 84, acte du 2 juin 1542, Arch. Cher, E 2454.)

Guinochet (Claude).

4 octobre 1718, ajusteur à la Monnaie.

(Arch. Cher, B 2449.)

Guyard (Pierre).

Guyard, bourgeois de Paris, obtint le 15 juin 1743 des lettres de provision qui le nommaient procureur du Roi au siège de la Monnaie de Bourges, en remplacement de Bailly. Il fut installé le 21 décembre suivant. Gaulmier fut chargé de le suppléer en 1749, mais il était encore procureur titulaire en 1752.

(*Ibid.*, 2439, 2453 et 2455.)

Hastiveau (Raoulin).

Raoulin ou Rolin Hastiveau fut à la fois monnayeur et tailleur de la Monnaie de Bourges. Il exerça en cette dernière qualité, avec Pierre du Pont comme maître particulier, du 8 janvier 1420 au 15 février suivant, ensuite avec Raoul de Blet, également maître particulier, du 26 août 1427 au 14 mai 1428, puis avec Jacques Cœur, du 12 juillet 1428 au 14 octobre 1429, enfin en 1462, avec Ursin de Sauzay et Nicolas Brisoul.

(Mss. Gougnon, 194 et 195 — *Soubert, Monnaies de France — Monnaie des Monnaieurs*, 144.)

Hauterive (Pierre de).

XV^e siècle (com¹). Pierre de Hauterive tenait les comptes de la Monnaie sous la maîtrise de Jean Bon, avec lequel il fut en procès.

(Mss. Gougnon, 196 — *Comptes de la Monnaie des Monnaieurs*, 130.)

Hazero.

1726, directeur provisoire de la Monnaie après Barret (?).

(Arch. Cher, B 2450.)

Herbelot (Simon).

Ajusteur et barrier à la Monnaie, fut remplacé en 1770 par Berchon.

(*Id.*, 2453.)

Hève (Jacques).

Remplaça le prévôt des monnaieurs en 1551.

(Mss. Gougnon, 204.)

Hojiau (Pierre).

Ajusteur le 4 octobre 1718.

(Arch. Cher, B 2449.)

Hôpital (Jean de l').

Monnayeur du Serment de France et licencié ès lois, Jean de

l'Hôpital est mentionné comme appartenant à la Monnaie en 1483 et 1494. Ne serait-ce pas le même personnage qui fut échevin de Bourges en 1474, 1475, 1479, 1483, 1494 et 1495, puis maire en 1478. Il était seigneur de Montifault et blasonnait *d'azur au croissant d'argent, au chef d'or chargé de trois tourteaux de sable, surcharges d'étoiles au second.*

(Mss. Gougnon, 200 et 201 — La Thaum., liv. III, ch. XL, XLI, XLII, XLIV et L.)

Hubert (Jean).

Forgeron de la Monnaie, il déforma les carrés le 27 septembre 1696. (Arch. Cher, B 2445.)

Imbert (Pierre).

Nommé huissier ordinaire à la Monnaie par lettres de provision datées du 7 juin 1748, Imbert fut reçu au mois de septembre suivant. Il eut François Chauvigné pour successeur en 1773.

(Arch. Cher, B 2455.)

Ivoy (Vincent d').

Vincent d'Ivoy, sieur de la Limaie, fut contrôleur de la Monnaie en 1690 et 1692. On le trouve aussi comme changeur de la Monnaie en 1690. Il mourut en 1692, et sa mort souleva quelques doutes, on prétendait qu'elle était feinte, parce qu'il craignait d'être inquiété à raison de ses fonctions de contrôleur.

Il portait *d'or à un cerf passant de gueules.*

(*Ibid.*, 2445 — Mss. Gougnon, 209. — Boyer, *La Mon.*, 211. — A. de la Guère, *Mémoires d'Etienne Gassot, Mem. Antiq. Centre*, IX, 200 et 221.)

Jambes (Jean des).

Il appartenait à la Monnaie en 1450 et 1474, sans que l'on sache en quelle qualité. Un autre membre de la même famille, nommé Pierre, faisait, vers la même époque, partie de la garde du corps de Charles VII.

(Mss. Gougnon, 199 et 202 — La Thaum., liv. XI, ch. XL, § VII.)

Jambes (Philibert des).

Indiqué en 1474, d'abord sans qualité, puis en 1483, comme étant ouvrier de la Monnaie, il est désigné en 1492, 1494, 1498 et 1502 comme devenu le prévôt des ouvriers.

(Mss. Gaignon, 200, 201, 202, 203.)

Janoillac (Thomassin de).

Thomassin de Janoillac fut maître particulier de la Monnaie de Bourges à partir du 24 mai 1420. De Sauley l'appelle Janillac ou Javillac, mais tout porte à croire que c'est le même personnage qui fut gouverneur de Bourges en 1442, député aux États Généraux de 1447, et que La Thaumassière nomme Janoillac. On trouve aussi un Thomas de Janoillac échevin de Bourges en 1474 et 1475, que l'on serait également tenté d'identifier avec lui, n'était la différence des dates.

(Les *Thomassin*, t. II, pp. XXXII, XXXIII et XI. — Sauley, *Abolition*, t. II, p. 11. — Cochin, *Castillon*, Les *gens de bienheureux pères et saints évêques*, Ann. Soc. Et. Nat. 1852, p. 11.)

Jardin.

1542, greffier.

(Renseignement donné par M. Tausserat, qui le tenait du vicomte Menjot d'Elbenne.)

Jehannicot (Mathieu).

1515, garde de la Monnaie.

(Mss. Gougnon, 200.)

Jenson (Nicolas).

Nicolas Jenson, le célèbre imprimeur de Venise, aurait été, à l'origine, monnayeur à Bourges, à moins que, suivant d'autres renseignements, ce ne soit de la Monnaie de Paris qu'il ait fait partie¹. Envoyé en 1458 à Mayence pour y apprendre l'art d'imprimer pour le

1. Pierre Clément, *Jacques Cœur et Charles VII*, 221.

répandre dans notre pays, il préféra garder pour lui les connaissances qu'il avait acquises et s'établit à Venise.

(*Mém. Académie Inscriptions*, t. XIV, p. 237. A l'occasion de la description de deux manuscrits relatifs aux monnaies de France. — Lettre de M. de Girardot du 20 mai 1851 à Chevalier de Saint-Amand.)

Jobert ou Joubert (Pierre I^{er}).

Pierre Jobert, qui était ou avait été un des facteurs de Jacques Cœur, fut maître particulier de la Monnaie de Bourges, du 22 septembre 1435 au 18 novembre suivant. Il avait, dans la circonstance, Jacques Cœur et Guillaume Lallemand pour tenir ses comptes, et c'est à cette époque que furent fabriqués, dans des conditions fort suspectes, les gros et les demi-gros des gens d'armes.

Il y eut en 1468 un Pierre Jobert, qui était prud'homme de Bourges et blasonnait *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois coquilles d'or, 2, 1, au chef de même*, qui, selon toute vraisemblance, était le même personnage.

(Saulcy, *Atel. monét.*, 11. — Paul Bordeaux, *Le gros et le demi-gros des gens d'armes*, *Ann. Soc. fr. Num.*, 1896, p. 488. — D. Mater, 24^e *Bul. Num.*, *Mém. Antiq. Centre*, XXX, 314 et s. — La Thaum., liv. III, ch. XXXVII.)

Jobert (Pierre II).

On trouve à la Monnaie de Bourges, à la fin du XV^e siècle et au commencement du XVI^e, un autre Pierre Jobert qu'il est impossible de confondre avec l'ancien facteur de Jacques Cœur à cause des dates et de la différence de qualité : c'était le fils de ce dernier, et il est mentionné en 1483, 1494 et 1498 comme simple monnayeur ou sans qualité; il était devenu prévôt des monnayeurs en 1502.

Sur une liste des officiers de la Monnaie, Pierre Jobert est inscrit avec le titre de grénétier de la ville de Bourges, ce qui permet de l'identifier avec certitude avec celui qui était sieur de Soupize et fut échevin en 1483 et 1496, mais avec moins de vraisemblance, maire de la ville en 1538, 1542 et 1543. Son blason était le même que précédemment : peut-être faudrait-il admettre l'existence successive de trois Pierre Jobert ?

(Mss. Gougnon, 205, 207. — Le Thaur, [c] III, p. XLIV, LI, LXXV et LXXVII.)

Jubert (Georges).

28 février 1743, ajusteur.

(Mss. Gougnon, B 205.)

Julien ou Juilien (Jacques).

Graveur de la Monnaie en 1761, il fut remplacé en 1786 par son gendre Araul; il coopéra en 1765 à la confection de médailles de la redevance de Châteauneuf-sur-Cher.

(*Ducl.* 2453 et 2455. — *Bouillon, La Médaille*, [16]. — D. Mory, Histoire de la Médaille due par la ville de Bourges aux marquis de Châteauneuf-sur-Cher. *Mém. Acad. Cour.*, XI, 1744, p. suiv. — Lecomte, Médailliers, jetons du Berry, p. 17. — *Grandes médailles d'or, d'argent, de cuivre, de plomb*.)

Julliard ou Julliert (Etienne).

Julliard, bourgeois de Bourges, fut reçu « par chef d'œuvre » à la Monnaie en 1578, et cependant sur une liste du personnel, datant de l'année suivante, il est porté comme « officier qui ne travaille pas ». Il est encore nommé, sans aucune indication de qualité toutefois, en 1587 et 1589.

(Mss. Gougnon, 205, 207. — *Bouillon, La Mon.*, 160.)

Julliert (Gervais).

Procureur au présidial, il figure en 1566 sur une liste du personnel de la Monnaie, sans que l'on sache à quel titre.

(Mss. Gougnon, 205.)

Labat (Guillaume).

Guillaume Labat, sieur du Cotau, était prévôt des monnayeurs le 27 mai 1546.

(Mss. Gougnon, 202.)

Labbe (Jacques).

1728, 1733 et 1738, dit 1739.
(Arch. Cher. B. 2449 et 2451.)

Lallemant (Guillaume).

Guillaume Lallemant tint en 1435 avec Jacques Cœur, les comptes de la maîtrise de Pierre Jobert. Il portait *de gueules au chevron d'or accompagné de trois roses d'argent*, et fut receveur général en Normandie.

(Saulcy, *Atel. monet.*, 11. — La Thaum., liv. XII, ch. XLIX.)

Lamoignon (Claude).

Figure en 1566 dans le personnel de la Monnaie, sans que l'on dise en quelle qualité. Il est qualifié de bourgeois et de marchand et fut échevin de Bourges en 1563 et 1564 : il armait *d'argent à trois pièces d'hermine de sable*.

(Mss. Gougnon, 205. — La Thaum., liv. III, ch. LXXXIX et XC.)

Lamoignon (Georges).

Il est porté sur les listes de la Monnaie de 1566 à 1589, sans autre indication que celle de bourgeois de Bourges. Sur la liste de 1579, il est classé dans la catégorie des officiers qui ne travaillent pas, et en 1589 il est qualifié de greffier.

(Mss. Gougnon, 206 à 207. — Boyer, *La Mon.*, 102.)

Lamoignon (Jean).

Jean Lamoignon, dont on a déjà vu le nom, quand il a été question de sa femme Anne Alabat, appartenait lui-même à la Monnaie nous ne savons à quel titre. Jean Lamoignon, qui était en 1515 lieutenant général du prévôt, fut en 1560 conseiller de la duchesse de Berry en ses grands-jours ; il fut en outre échevin en 1521.

(Mss. Gougnon, 205. — La Thaum., III, ch. LXVI.)

Lamoignon (Marie).

Marie Lamoignon, fille et petite-fille de monnayeurs, se fit rece-

voir à la Monnaie en 1566. Elle avait épousé un avocat nommé Gilbert Bondor, qui lui-même appartenait à une famille de monnayeurs attachés à la Monnaie de Rouen, bien qu'ils fussent d'origine beruyère et qu'on les trouve nommés souvent dans les actes des notaires de Bourges.

Mss. Gouffon 207. — Notes Gouffon, Reg. 78, p. 76, intitulé à Saint-Hippolyte, min. Pierre Doucet, Arch. Cher, E 2395; Reg. 71, p. 62, acte du 12 janvier 1697, min. Louis Lefèvre, *Ibid.*, E 2395. (Reg. 75, p. 4, acte du 27 novembre 1586, min. Pierre Rousset, *Ibid.*, E 4756.)

Lamolère Sibirol (Bernard).

3 mai 1723: à cette date Lamolère Sibirol, qui est appelé ancien directeur de la Monnaie (?), assiste à l'inventaire dressé pour la prise de possession de Barret de Ferrand, lequel lui aurait succédé(?).

(Arch. Cher, B 2447.)

Lande (Jean de la).

Maitre particulier en 1359 et 1360.

Souley, *Journal de la Monnaie de Bourges*, t. I, p. 331, 332, 333, 334, 335, 336, 436, 442, 444, 449 et 452. — Le même, *Atel. monét.*, 11.)

Laujon (Jean-Adrien de).

Il était avocat au parlement, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage de Vierzon, quand il fut nommé directeur de la Monnaie de Bourges. Ses lettres de provision sont du 27 novembre 1691 et il fut reçu le 5 janvier 1692; Pierre Macé le remplaça au mois de décembre 1693.

Laujon avait à son port de lettres de provision à dater du 27 novembre 1691 de Lauris de Sinople et à son sceau du sceau de Jean de Nemours.

(Arch. Cher, B 2445. — Armorial général, Généralité de Bourges, *Mém. Antiq. Centre*, XII, 121.)

Lauras (Jean-Paul de).

Jean-Paul de Lauras de Solage, écuyer, fut commis à la direction

et au change de la Monnaie, pour suppléer Jules de la Planche pendant une absence que ce dernier fit en 1698. Il fut reçu le 9 juin de la même année.

(Arch. Cher, B 2445.)

Lauverjat.

Greffier de la Monnaie en 1665.

(*Ibid.*, 2452.)

Lebas (Jean).

Jean Lebas fut nommé garde de la Monnaie en 1543 et reçu le 1^{er} avril 1545, il était alors âgé de 47 ans. Il mourut en 1566 et fut remplacé par Jean Claveau.

(Mss. Gougnon, 204. — Arch. Cher, E 2225, fol. 99, 2396, fol. 135 et 240, fol. 81; Inv. som., IV, p. 88, 226 et 231.)

Leclerc (Jean).

1540, 1551, monnayeur.

(Mss. Gougnon, 203 et 204.)

Lécueillé (Guillaume).

1713, 1735, ajusteur.

(Arch. Cher, B 2451.)

Lefebvre (Louis-Pierre).

Ajusteur dès 1700, il fut reçu prévôt des ajusteurs le 28 février 1713; il succédait dans cet office à François Noël.

(Arch. Cher, B 2451 et 2449.)

Legendre (Gabriel).

Legendre, dit Touranjot, ouvrier de la Monnaie en 1729, fut comme scribe, commis, le 7 avril 1732, à la déformation des carrés et des piles.

(*Ibid.*, 2448 et 2450.)

Legrand (Jacques).

Legrand, bourgeois de Paris, était *trésorier de la Monnaie de Bourges*, de toutes les espèces d'or et d'argent qui lui seraient remises, comme cessionnaire de Martin Masselin, directeur général de la réforme des Monnaies de France. Il fut reçu le 4 juillet 1690, mais exerça peu de temps ces fonctions, car dès le 10 juillet de l'année suivante, il est appelé ancien directeur.

[Arch. Char. B 2445 — Mss. Gougnotte, 200.]

Lejeune.

1483, monnayeur du Serment de France.

(Mss. Gougnon, 200.)

Leprestre (Colin).

1450, garde de la Monnaie.

Ibid., 199.)

Lérié (Christophe).

16 juillet 1683, sous-commis de Claude Chaumet, fermier de la Monnaie de Bourges.

[Arch. Char. B 2445 et 2452.]

Loiseau Charles

Charles Loiseau, conseiller du Roi, contrôleur contre-garde de la Monnaie, obtint les lettres de provision qui le nommaient, le 26 avril 1711, et fut reçu et installé le 13 juin suivant. Il exerça ces fonctions jusqu'au mois de mai 1761, époque où il fut remplacé par Jean Rapin. Il était donc resté 50 années au service du Roi, ce qui lui valut des *lettres d'honneur*, datées du 29 juin 1761.

Commis en 1721 pour faire l'intérim du siège du procureur du roi devenu vacant par la mort de Jean Chigot, il entra en conflit avec Jacques Bailly, lorsque celui-ci fut pourvu de cet office, travaillant ainsi des visées personnelles et la déconvenue qu'il éprouvait de ne pas les voir satisfaites.

[*Ibid.*, 2446 à 2450, 2453 et 2455.]

Lombart (Colas).

1425, ouvrier.

(Mss. Gougnon, 107.)

Loreau François).

4 octobre 1718, ajusteur.

(Arch. Cher. B 2449)

Loüe ou Loë (Nicolas de la).

Nicolas de la Louë est mentionné en 1566 comme appartenant à la Monnaie, sans indication de qualité, en 1778 comme greffier, et en 1579, il est porté dans la catégorie des officiers ne travaillant pas : le rapprochement de ces deux derniers renseignements explique clairement ce qu'il faut sans doute entendre par là.

Il est à croire que Nicolas de la Louë était de la notable maison plus connue sous le nom de la Loë.

(Mss. Gougnon, 205 et 206 — Boyer, *La Mon.*, 102.)**Louriès (Jacques).**

1670, procureur au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, greffier de la Monnaie.

(Arch. Cher. B 2452.)

Lunau François.

Février 1713, maître taillandier à la Monnaie; 4 octobre 1715, ajusteur.

(Mss. 2453.)

Lunau Guillaume).

Guillaume Lunau, né à Neuvy-Saint-Sepulchre, le 5 mars 1700, obtint de François Bruère, le 22 juillet 1743, la cession de son office de juge-garde, conseiller du Roi. Ses lettres de provision sont datées du 24 janvier 1744, et sa réception eut lieu le 17 février suivant. Il était en fonction le 18 janvier 1760. L'année d'avant, en 1761, il entra en conflit avec Pinon, essayeur de la Monnaie.

(Mss. 2453 — 433 et 2455.)

Lury (André de).

1425 et 1450, prévôt des ouvriers.

(Mss. G. 22-91, 997 et 1093.)

Lury (Jacques de).

1483, ouvrier.

(*Ibid.*, 200.)

Lury (Ravand ou Ravand de).

1474, 1494 et 1498, prévôt des monnayeurs.

(*Ibid.*, 200 et 201.)

Lyon (Nicolas).

Nicolas Lyon, alors simple orfèvre, fut commis, en 1548, par le maître particulier de la Monnaie de Bourges pour aller à Orléans, dans le Berry, le Nivernais et le Bourbonnais, inviter les changeurs, les orfèvres et les marchands, à envoyer à la Monnaie, en conformité de l'édit du Roi, les métaux précieux qu'ils avaient en leur possession pour les convertir en espèces.

Nommé plus tard, et par provision, maître particulier à Bourges, il était encore en exercice en 1565, 1566, 1569 et 1573. Le 11 janvier 1566, il mit en demeure Pierre Fradet, garde de la Monnaie, d'avoir à pourvoir cette dernière des fers nécessaires au travail. Pierre Fradet se défendit en prétendant que c'était l'affaire de Jacques Augier en sa qualité de tailleur, mais ce dernier, à son tour, contesta que pareille obligation lui fût imposée. Le 19 mai 1569, Nicolas Lyon figure dans un contrat de mariage en la double qualité de maître orfèvre et de maître de la Monnaie. Il était encore en fonctions au mois de juin 1573, époque de sa mort.

(Arch. Cher. E 1196. 2225, fol. 99 et 236. Inv. som. IV, 88; 3942, contrat de mariage d'Antoine Menestier et de Perette Boulard. — Comptes de la fabrique de l'église Saint-Bonnet de Bourges, années 1572-1574. Communication de M. de Laugardière.)

Macé (Pierre).

Pierre Macé, écuyer, sieur de Battereau, nommé directeur de la Monnaie, fut reçu le 30 novembre 1693. Le 1^{er} janvier suivant, lors de sa prise de possession, il fut procédé à l'inventaire de la Monnaie, en présence d'Adrien de Laujon, son prédécesseur.

Au mois de février 1695, il se trouva en procès avec Robert Augier, blanchisseur de la Monnaie, et à cette occasion il ne craignit pas de demander aux juges-gardes, qui étaient Charles Cosson et Jacques Bruère, de se déporter, parce que, prétendait-il, ils *buvaient et mangeaient au cabaret*, avec son adversaire,

En 1696, Pierre Macé céda son office à Jules de la Planche. Il mourut au mois de janvier 1714 et fut enseveli dans la sépulture de sa famille, à l'Hôtel-Dieu de Bourges. Elle y avait été établie par Nicolas Macé qui fut échevin de Bourges en 1579 et 1580, puis maire en 1610 et 1611. Ce dernier blasonnait *d'azur à deux lions affrontés d'or, armés et lampasses de gueules, entre-supportants en tierçoir d'argent, au croissant montant de même en pointe*. Il y a tout lieu de croire que ce blason appartenait aussi à Pierre Macé.

(*Ibid.*, B 2145. — L. Phaux, liv. III, ch. XCVIII, XCIX, et CXVII. — Alphonse de la Guère, Mém. d'Etienne Gassot, sieur de Priou. *Mém. Antiq. Centre*, IX, 281.)

Maçon (Guillaume).

1540, Guillaume Maçon, *Ser. de Berry*: faut-il lire sergent royal ou serrurier de Berry?

(Mss. Gougnon, 203.)

Maçon (Jean).

Il y avait en 1540 un Jean Maçon charp^{er} de la Monnaie, en 1545-1549, on en trouve un autre qui était ouvrier et en 1579, un autre encore, prévôt des ouvriers, qui tous, selon toute vraisemblance et malgré une petite différence dans l'orthographe du nom, ce qui était d'ailleurs sans importance à l'époque, ne sont qu'un seul et même personnage pris à diverses phases de son existence.

(*Ibid.*, 203. — Arch. Cher, E. 2402 fol. 81. — Boyer, *La Mon.*, 102.)

Malherbe (Jacques).

Le 5 octobre 1690, Jacques Malherbe fut commis comme monnayeur de la Monnaie, pour aider son père, Mathieu, à faire le travail et à graver les carrés. Il était encore en exercice en 1696.

(Arch. Gén., B. 103.)

Malherbe (Mathieu).

Mathieu Malherbe, sieur des Portes, était monnayeur et graveur de la Monnaie en 1690; en 1696, il est qualifié d'ancien monnayeur.

Le 22 mai 1691, Jean Castaing, ingénieur du Roi et entrepreneur général de la réformation des monnaies, lui donna procuration pour « recevoir, blanchir et marquer sur la tranche toutes les anciennes » espèces d'or et d'argent qui se trouveront à réformer en la dite » monnoye, ensemble de marquer sur la tranche toutes les especes » de monnoyes, fabrications qui se feront en la dite monnoye ». Il fut reçu le 28 juillet 1691, pour procéder aux travaux dont il vient d'être parlé.

En 1691, il intenta, avec son fils Jacques, un procès contre Garnier de Ligaudry, directeur de la Monnaie, à cause de la délivrance de 726 écus, à raison de 302 sols par cent, en sus de ce dont il était redevable et obtint un jugement favorable.

(Ibid.)

Margot (Pierre).

4 octobre 1718, ajusteur.

(Ibid., 249.)

Marot des Betons.

1419-1420, Marot des Betons, échevin de Poitiers, afferma 21 ateliers monétaires du royaume, parmi lesquels se trouvait celui de Bourges. Ce bail devait durer un an après son commencement qui eut lieu le 11 octobre 1419, mais il prit fin dès le 27 mai 1420, c'est-à-dire avant l'époque convenue.

(Saulcy, *Atel. monét.*, II. — Castellang, Gros de 20 deniers tournois dits florettes, *Ann. Soc. fr. Num.*, 1894, p. 64.)

Massicard (Pierre).

1729, maître serrurier, demeurant à la Monnaie. Le 21 janvier 1750, il fut poursuivi, avec son compagnon, le sieur Dauphiné, pour avoir insulté le contrôleur contre-garde.

(Arch. Cher, B 2450 et 2451.)

Masson (?)

1576, tailleur de la Monnaie.

(Rondot, *Les Monnaies*, 235. L'absence de référence qui caractérise l'ouvrage de Rondot, rend toute vérification impossible, mais il semble difficile d'admettre l'existence en 1576, d'un tailleur de la Monnaie de ce nom quand on sait que Jacques I^{er} Augier posséda ce même office de 1549 à 1581.)

Masson (Pierre).

Pierre Masson appartenait à la Monnaie de Bourges dès 1566; en 1578 et 1579, on le désigne comme prévôt des ouvriers, mais il mourut peu de temps après, car le 20 avril 1582, sa femme, Opportune Lelièvre, prend la qualité de « veuve de Pierre Masson, vivant » prévôt des ouvriers de la monnoye de Bourges, demeurant à Dun-le-Roy, tutrice de Jehanne Masson, sa fille. »

Pierre Masson ou Maçon, le nom s'écrivait indifféremment de l'une ou l'autre manière, appartenait vraisemblablement à la même famille que Guillaume et Jean Maçon.

(Mss. Guignou, 205 et 206. — Boyer, *La Mon.*, 102. — Notes Girard; Reg. 74, p. 71, 23 avril 1582; mss. Pierre Pellet, E. 469.)

Mathieu (Jean).

1528, Mathieu, dit *du Lion*, changeur, fut nommé maître particulier pour un an et destitué immédiatement pour avoir altéré ses lettres patentes.

(S. u. 23. *Act. monét.*, 12, et *Francis I.*, 2, 10, 25 et 90.)

Mercier (Rolin ou Raoulin).

1425, Raoulin Mercier, marchand et essieux de la Monnaie; 1462, Rolin Mercier, essayeur.

Mercier était mort en 1472, comme il appert d'un acte de vente consenti le 4 juillet de ladite année, par Jehanne Godard, veuve de feu Rolin Mercier. L'identification de ce dernier avec l'essayeur de la Monnaie, se trouve confirmée par une adense du 18 octobre 1477, dans laquelle Jehanne Godard prend la qualité de veuve de feu Rolin Mercier, essieux de la Monnaie.

(Mss. Girard, 1070, fol. 100. — Notes Girard : Reg. 69, p. 58, acte du 4 juillet 1472, min. Pierre Barraud ; Reg. 71, p. 76, acte du 18 octobre 1477, min. L.)

Mérigot (Guillaume).

Orfèvre à Bourges, Guillaume Mérigot est indiqué comme étant tailleur de la Monnaie de 1581 à 1588. Il avait épousé Jeanne Augier, fille de Jacques 1^{er} Augier. Il mourut entre le 29 août 1611, date à laquelle on le voit constituer une rente, et le 17 août 1612, époque où Jeanne Augier, sa femme, prend dans une donation, la qualité de veuve.

(Muzet, *Les Médailleurs*, 2^e édit. 1858, t. 1, p. 340. — *Les Médailleurs*, 238. — Barre, Graveurs généraux, *Ann. Soc. fr. Num.*, 1867, p. 167. — Notes Girard : Reg. 69, p. 58, donation du 17 août 1612, min. Pierre Doucet, E 2404 ; Reg. 71, p. 76, constitution de rente du 29 août 1611, min. Louis Léveillé, E 3629.)

Métier.

1692, métier dit Bourguignon, ouvrier au balancier.

(Arch. Cher, B 2445.)

Mignot.

Octobre 1711, Mignot, cocher de la Monnaie, fut poursuivi pour un vol d'argent commis dans l'Hôtel et condamné par contumace à être pendu.

(*Id.*, 2490.)

Migonnet (Guillaume).

Guillaume Migonnet, Mygonnet, Migoüet ou Migoit, d'abord qualifié d'ouvrier en 1513, est ensuite appelé prévôt des ouvriers en 1540,

1546, 1549 et 1555. Il était âgé de 56 ans en 1543, ce qui lui donne, par conséquent, 26 ans en 1513.

(*Ibid.*, t. 1573, 2396 et 2401, *Vidimus* de 1513. — Mss. Gougnon, 202 à 204 et 206.)

Migonnet (Pierre).

1578, 1579, ouvrier; il est appelé *Pierre Migouët l'aîné*.

Mss. Gougnon, 206. — Boyer, *La Mon.*, 102.)

Molin (Berthomier du).

11 septembre 1498, prévôt des monnayeurs, affilié au Serment de l'Empire.

(Mss. Gougnon, 201.)

Molin (Guillaume).

1425, ouvrier.

(*Ibid.*, 197.)

Montagu (François).

François Montagu, écuyer, sieur de la Brosse, conseiller du Roi, président du grenier à sel de Bourges, échevin de la ville en 1651 et 1652, est indiqué comme étant garde de la Monnaie en 1656 et 1683. Il armait à un *coif passant, ramé d'or, élevé sur une terrasse de sinople, ou au coif d'or passant sur une terrasse de sinople*.

(Arch. Cher, B 2452. — La Thaum., liv. III, ch. CXXXIX et CXL. — Toulgoet-Tréanna : Les recherches de noblesse en Berry, *Mém. Antiq. Centre*, XXIV, 136.)

Montel (Jean-Baptiste du).

1784, essayeur par commission.

(Almanach des Monnaies pour 1784.)

Montolois (La veuve de Jacques).

1579, la veuve de Jacques Montolois ou Montholois était un officier de la Monnaie ne travaillant pas.

(Boyer, *La Mon.*, 102.)

Montolois (Jean).

1566, était procureur au présidial et appartenait à la Monnaie, sans indication de profession.

(Mss. Gougnon, 205.)

Moreau.

1666, 1667, greffier de la Monnaie.

(Arch. Cher, B 2448 et 2449.)

Moreau (Claude).

176., monnayeur et ajusteur

(*Ibid.*, 2453.)

Morel (Edouard).

1656, 1695, essayeur de la Monnaie.

(*Ibid.*, 2445, 2448 et 2452. — Mss. Gougnon, 209.)

Morel (Robert).

Maître orfèvre à Bourges, Morel fut commis, au mois de janvier 1694, aux recuits et aux blanchiments de la Monnaie. Il fut appelé une première fois, à titre provisoire, par arrêt de la Cour des Monnaies du 12 décembre 1698, aux fonctions d'essayeur, puis de nouveau, le 11 novembre 1721, en remplacement de Jean Balichon. Il semble que la nomination de Boyer, en 1723, comme essayeur, lui ait causé une grande déconvenue, en lui enlevant un office; sur lequel il avait peut-être compté, et c'est au mécontentement qu'il éprouva dans cette circonstance, que l'on doit attribuer son entêtement à refuser de remettre au nouveau titulaire *la chambre aux essais* de la Monnaie.

(Arch. Cher, B 2445-2448.)

Morlat ou Morsat (Claude).

1557, maître particulier de la Monnaie pour 3 mois, temps pour lequel il avait accepté cet office, il se démit de ses fonctions à l'expir-

ration de ce délai et envoya les boîtes de l'ouvrage, aux généraux-maitres.

(*Ill.*, E. 1144.)

Mosnier (Fleury).

Fleury Mosnier, écuyer, sieur de Millandres, fermier de la Monnaie de Bourges, avec son père Thomas, et son frère Jean, eut à subir les mêmes procès qu'eux.

(Mss. Gougnon, 208.)

Mosnier (Jean).

Jean Mosnier, écuyer, sieur du Colombier, fut l'associé de son père Thomas, et de son frère Fleury, pour la ferme de la Monnaie et du change de Bourges. Il fut arrêté, poursuivi et condamné par contumace en même temps qu'eux.

Son père lui avait acheté, le 8 novembre 1650, l'office de maître des eaux et forêts de Mehun-sur-Yèvre, de Charles Bonin, écuyer, sieur de Noriou. Il avait épousé, le 2 février 1652, Marie de Sauzay, fille de Charles, écuyer, sieur de Thérieux; elle fut obligée de se faire séparer de biens d'avec lui, à cause des mauvaises affaires dans lesquelles son père l'avait entraîné.

(*Ill.* — Notes Girard Reg. 23, p. 134, contrat de mariage du 2 février 1652, min. Etienne Lamoignon, E 3501 et p. 190, cession d'office du 8 novembre 1650, min. Etienne Minereau, E 3874.)

Mosnier (Thomas).

Thomas Mosnier, écuyer, était originaire de Lyon, où, comme maître de la Monnaie, il avait été poursuivi pour malversations dans l'exercice de ses fonctions. Malgré ce fâcheux passé, on le trouve, en 1646, porteur du titre de « maître des Monnaies de Normandie et de Berry ». Le 30 mars 1650, un arrêt de la Cour des Monnaies nomma Thomas Mosnier fermier de la Monnaie de Bourges, avec Fleury et Jean, ses deux fils, pour associés; en 1651, il était maître particulier de la Monnaie et, au mois de février 1653, il fut commis au change de la même officine.

Ambitieux et peu délicat sur le choix des moyens, Thomas Mosnier, devenu sieur de Millandres, de Sainte-Marie et du Colombier, entra en lutte avec le Corps de Ville de Bourges, en entreprenant de nommer directement à la Monnaie des officiers que le maire et les échevins étaient dans l'usage de choisir. Allant plus loin, et profitant des influences qu'il possédait à la Cour, il résolut de se faire élever à l'échevinage de Bourges, en remplacement d'un sieur Cardinal, qui venait de mourir, bien qu'il ne remplît pas les conditions exigées pour cela. Il obtint, en effet, du roi, le 18 décembre 1651, une lettre de cachet, mandant au Corps de Ville de le recevoir à cette place vacante.

L'émotion fut grande à Bourges de voir investir d'une semblable charge, contrairement aux privilèges de la cité, un étranger, venu dans le pays avec une notoriété fâcheuse, que ne faisaient qu'augmenter sa conduite à la tête de la Monnaie et les bruits qui transparaient déjà sur son compte. L'assemblée des Elus de la Ville décida d'adresser au Roi de « très humbles remontrances sur l'insuffisance de Mosnier », et députa à Poitiers, où se trouvait Louis XIV, Bécuaud, conseiller au présidial.

L'envoyé de la Ville était, selon toutes probabilités, puissamment armé contre Mosnier, car malgré les pétitions que ce dernier avait su faire signer en sa faveur à Bourges même, il revint porteur de lettres royales datées du 8 janvier 1652, qui annulaient la décision antérieure et ordonnaient qu'il serait pourvu par élection au remplacement de l'échevin Cardinal. Comme il était à prévoir, le 18 janvier suivant, Thomas Mosnier ne fut pas élu.

D'ailleurs, les craintes qu'il avait fait naître, n'allèrent pas tarder à se justifier. Sur la plainte de notables habitants de Bourges, qui avaient porté au change de la Monnaie les métaux précieux dont ils étaient possesseurs, et pour lesquels ils ne pouvaient pas obtenir le paiement de ce qui leur était dû, Mosnier fut arrêté en 1653 et condamné, en 1654, comme banqueroutier.

On constata en outre que, cette même année, il s'était servi d'un carré de 1648, et on s'apercevait qu'il avait, sur les espèces qu'il fai-

sait frapper, substitué la lettre Z, différent de Grenoble, à l'Y de l'atelier de Bourges. Enfin, les doutes du public sur la loyauté du numéraire fabriqué par ses soins étaient tels, que, sur la demande du Corps de Ville, on procéda à une vérification rigoureuse de son poids et de son titre.

Grâce aux protections que Mosnier avait su se ménager, il paraît avoir échappé aux conséquences des faits qui lui étaient reprochés et qui auraient pu être d'une extrême gravité : on se contenta de le destituer, et il finit ses jours, dit un ancien document, « à la porte de derrière du fort Lévesque », résidence ou expression, dont on ne saisit pas bien la véritable signification ; il était mort en 1672. Il avait adopté pour différent une sorte d'I en forme de chandelier.

(Mss. Gougnon, 208. — Arch. Cher, B 2448 et 2452. — Arch. munic. Bourges, Reg. délibérations de 1651-1656. — Notes Girard : Reg. 20, p. 33, reconnaissance par Th. Mosnier, du 31 décembre 1652, min. Estienne Minereau, E 3879; *ibid.*, 23 juin 1646, E 3866; Reg. 38, p. 18, acte de vente du 23 juin 1672 par Jeanne Saulnier, veuve de feu Thomas Mosnier, mêmes min., E 3910. — La Thuill., liv. III, ch. CXXXIX. — Raynal, *Hist. du Berry*, IV, 376 et 377. — Boyer, *La Mon.*, 98, 105 et 106.)

Moussay (Hélyot de).

1450, sans indication de qualité.

(Mss. Gougnon, 199.)

Naudron.

Sans date, notaire royal, appartenait en même temps à la Monnaie comme ouvrier.

(*ibid.*, 207. Nous n'avons trouvé aucun notaire de Bourges de ce nom.)

Nicolas (Pierre).

1743, ajusteur.

Arch. Cher, B 2451.)

Noël (François).

Commis ajusteur de la Monnaie et monnayeur, sur la désignation

et en remplacement de Jean-Baptiste Delobel, François Noël obtint ses lettres de provision le 26 février 1524 pour un an. Il mourut au bout de six mois. En 1525, il fut greffier de provision à nouveau.

(Mss. Gougnon, 197.)

Orfèvre (Alexandre).

1354, conseiller du Roi et commissaire des Monnaies au bailliage de Bourges. Il travailla à la monnaie de Bourges (voir *Land. et le pays de Bourges*).

(Demay, Inv. Sceaux, Coll. Clérambault, n° 6875.)

Orléans (Jean d').

1425, ouvrier.

(Mss. Gougnon, 197.)

Paulin (Jean).

Elu greffier de la Monnaie le 23 janvier 1523, Jean Paulin resta en charge jusqu'en 1535.

(Mss. 198.)

Paulin (Pierre).

Le dernier jour d'avril 1535, Pierre Paulin fut élu greffier de la Monnaie en remplacement de Jean Paulin, qui était sans doute de la même famille que lui. Il remplissait encore les mêmes fonctions en 1540, 1551 et 1566; il fut également échevin de Bourges en 1534, 1535, 1557 et 1558, et portait *l'écu d'Orléans, qu'il a charge de trois aiguilles d'argent*.

(Mss., nos 198 et 205. — La Chron. de Bourges, LXXXI, LXXXVI, et LXXXVII.)

Pelerin (Jean).

1425, ouvrier.

(Mss. Gougnon, 197.)

Pelletier (Daniel).

Le 16 juillet 1653, Daniel Pelletier était sous-commis de Claude

Chaumat, fermier de la Monnaie de Bourges. On le trouve maître particulier de la même officine, le 22 avril 1656, mais ce devait être pour peu de temps, car le 19 juin suivant, il prit la fuite avec sa femme, Françoise Aubry ; ils furent, dans la suite, condamnés l'un et l'autre par contumace pour faillite et banqueroute.

(Arch. Cher, B 2452.)

Pelorde de la Monnoye (Etienne).

A la fin du Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, florissaient à Bourges les Pelorde ou Pélourde, une des familles les plus anciennes et les plus considérables de la cité, dont une branche y possédait le fief de l'Hôtel de la Monnoye ou de la Vieille Monnoye, et pour ce motif était habituellement désignée sous le nom de *Pelorde de la Monnoye*.

Suivant une opinion accréditée, les Pelorde n'auraient pas seulement été les propriétaires de l'Hôtel de la Monnaie, mais ils y auraient exercé les fonctions de maîtres particuliers. On n'a jamais rapporté de preuves positives à l'appui de cette affirmation, à moins que l'on n'admette, comme on l'a proposé plus haut, que le Félorme, qui aurait été maître de la Monnaie de Bourges, n'était en réalité qu'un Pelorde, par suite d'une transcription fautive de son nom. Quoi qu'il en soit, voici la liste des personnages de cette famille portant le nom d'Etienne, qui auraient pu être investis de la maîtrise de la Monnaie de Bourges :

Etienne Pelorde, sieur de la Monnoye, fils de Guillaume, sieur de Cologne, qui vivait en 1328 ;

Etienne II^e du nom, sieur de la Monnoye, échançon du Roi et prud'homme de Bourges, qui vivait en 1420 ;

Etienne III^e du nom, sieur de la Monnoye, écuyer de la garde du roi Charles VII avec Pierre des Jambes, un autre nom de monnayeur berruyer : il florissait en 1448 ;

Etienne IV, sieur de la Monnoye et de Savigny, échançon du Roi et capitaine de la Grosse Tour de Bourges, qui vivait en 1450 et 1462.

Les Pelorde blasonnaient *de gueules à l'aigle éployé d'or, ac-*

cont. 120. *Lequel souz contraindre de donner un pied piché, deux en dix et deux en quatre.*

(Mss. Gougnon, 20 et 128. — La Monnaie de M. de M. L. — *Bonn. U. Mon.*, 92.)

Péron (Guillaume).

1450, prévôt des monnayeurs.

(Mss. Gougnon., 199.)

Perrière (Abraham de la).

Commis comme contrôleur de la Monnaie, en remplacement de Chichereau, Abraham de la Perrière fut installé le 30 avril 1695. Il fut commis au change le 6 mai suivant.

(Arch. Cher. B 2445.)

Petit François.

Il est mentionné, comme appartenant à la Monnaie, dès 1494 et 1498, sans indication de profession; postérieurement, le 14 novembre 1502, il est qualifié d'ouvrier et le 16 mars 1513 de prévôt des ouvriers.

(Bibl. L. 1375. A. Pièces justificatives, n. III. — Mss., Gougnon, 200 et 202.)

Petit (Jacquet).

1450, était de la Monnaie sans autre indication.

(Mss. Gougnon, 200.)

Petit (Jean).

Du 15 juin 1446 au 20 septembre suivant, Jean Petit est mentionné comme étant maître particulier.

(Saulcy, *Atel. mon.*, 11.)

Petit Jean.

14 novembre 1502, ouvrier de la Monnaie.

(Mss. Gougnon., 202.)

Petit (Perette), veuve de Pierre Bynet.

Était à la Monnaie en 1450.

(*Ibid.*, 203.)

Phelipault (Jean).

En 1498, il est désigné comme appartenant à la Monnaie, sans aucune indication de qualité ; en 1502 et en 1513, il est dit ouvrier de la Monnaie.

(*Ibid.*, 202. — Arch. Cher. E 1573, V. Pièces justificatives, III.)

Phelipault (Robert).

1484, 1498, aucune indication de profession.

(Mss. Gougnon, 201 et 202.)

Pigné (Nicolas).

En 1596, le maire et les échevins de Bourges invitèrent les personnes susceptibles de remplir les fonctions de maître de la Monnaie à se faire connaître, mais aucun candidat ne s'étant présenté, ils nommèrent pour trois ans Nicolas Pigné, marchand de Bourges, à la charge de fournir caution de 333 écus.

(Boyer, *La Mon.*, 166.)

Pinon (Louis).

Les lettres de provision nommant Louis Pinon, essayeur de la Monnaie, en remplacement de Jean-Gabriel Boyer, sont datées du 23 février 1754 et son installation eut lieu le 9 mars suivant. Son office, supprimé en même temps que la Monnaie, fut évalué 12.000 livres.

Il eut avec ses collègues de fréquents démêlés, qui témoignent du peu d'accord qui régnait à la Monnaie. Poursuivi en 1761 pour achats ou ventes prohibés de métaux précieux, il aggrava sa situation, en injuriant le juge-garde Luneau. Par sentence du siège en date du 3 septembre 1761, il fut « enjoint à Pinon d'être, à l'avenir, » plus circonspect, et de porter honneur et respect à M. Luneau, et, » pour y avoir manqué, le condamna à faire réparation des injures

» qu'il luy a dites, déclarer qu'il le reconnoît pour un juge intègre et
 » sans reproche dans ses fonctions et auquel, en sa qualité de juge,
 » il reconnoît estre subordonné... »

Peu de temps après, Pinon souleva une autre difficulté et prétendit n'être pas tenu, comme essayeur, à avertir les juges-gardes des essais auxquels il procédait, ni obligé de faire essai de toutes les fontes.

(Arch. Cher, B 443 B 561.)

Pinoy.

En 1691, avant le mois de juillet, Pinoy fut chargé comme contrôleur de surveiller le travail, la dépense et le change de la Monnaie.

(Ibid., 443 B.)

Planche (Jules de la).

En 1696, Jules de la Planche, écuyer, sieur de Coco, acheta l'office de conseiller du Roi, directeur et trésorier particulier de la Monnaie de Bourges, moyennant la somme de douze mille livres « pour la finance de son office ». Antérieurement, à titre provisoire, il avait déjà été investi de cette charge le 26 novembre 1694. Nommé définitivement, il obtint ses lettres de provision au mois de juin 1698, mais ne fut reçu que le 7 mars 1699. Il était encore en charge au mois de septembre de cette même année.

Il blasonnait *d'azur à un chevron d'or au chef d'argent, chargé de trois merlettes de sable, à l'essu d'azur à ses côtés et à sa base deux en chef et un en flanc et trois essus en dessous, 2 et 1.*

(Ibid. — D'Hozier, *Mém. Antiq. Champ.*, XII, 15.)

Poncet (Charles).

Poncet commis, le 28 mars 1695, comme procureur du Roi au siège de la Monnaie, fut reçu le 19 avril suivant. Il était toujours en fonctions en 1699. Il fut également procureur du Roi en l'élection et au grenier à sel de Bourges.

Charles Poncet armait *d'azur à un aigle d'or.*

(Arch. Cher, B 2445. — Armorial... Bourges..., *Ibid.*, XII, 173.)

Pont (Pierre du).

Maître particulier de la Monnaie du 8 janvier 1420 au 15 février suivant.

(Saulcy, *Mét. monét.*, 11.)

Portebedien (Etienne).

De 1579 à 1596, Portebedien est mentionné comme bourgeois de Bourges et garde de la Monnaie.

(Mss. Gougnon, 206 à 207. — Arch. Cher, F. 3271, min. Louis Héliot. — Notes Girard : Reg. 76, pp. 21, 28 janvier 1596, min. Pierre Rousset, F. 4765, fol. 28.)

Portier (Guérin).

Du 18 février 1443 au 12 avril 1446, Portier fut maître particulier ; — 1462, Guénin *sic* Portier est garde de la Monnaie avec Guillaume Trippault ; — 23 décembre 1474, « Guérin Portier, M^e particulier de » la Monnaie de Bourges tenant les comptes en icelle et Guillaume » de Sauzay, commis à la maîtrise de la Monnaie, pour diverses » echarcetez trouvés en 9 deniers courants par les bourses et par » eux fabriquez en lad. monnoye, furent condamnez le 23 décembre 1474, Sauzay à 75 livres, Portier à 35 livres d'amende ».

Il y avait à Bourges, à la fin du Moyen Age, une famille considérable par les charges dont ses membres furent investis, à laquelle se rattachait vraisemblablement le maître particulier dont il est question ici, les Portier, qui armaient de *gueules à une tour donjonnee de deux pieces d'argent, maçonnee de sable, alias écartelé, aux 1 et 4 de gueules à trois châteaux creneles d'argent, ajourés et maçonnés de sable, 2 et 1 ; aux 2 et 3 d'azur à trois lys de jardin d'argent, soutenus et feuilles de sinople, 2 et 1.*

(Mss. Gougnon, 196 et 198. — Saulcy, *Mét. monét.*, 11. — Paulin Riffé, *Essais genealogiques*... la famille Tullier, *Mem. Antiq. Centre*, IV, 253, 314. — Comte Foulgoy-Bréanna, *Les Comptes de l'Hôtel du Duc Jean de Berry*, *ibid.*, XV II, 77. — Et même, *Le nobiliaire du Berry, Genealogie de la Maison Le Roy*, *ibid.*, XX, 282, 283.)

Pradon (Guillaume).

Dès 1566, Pradon est mentionné comme appartenant à la Monnaie, mais sans indication de qualité; en 1579, on le trouve lieutenant du prévôt des ouvriers, et en 1587 et 1589 prévôt des ouvriers.

(Mss. Gougnon, 206 f. 100r. — Boyer, *ibid.*, 101.)

Pradon (Jean).

C'était un bourgeois de Bourges, désigné en 1566, 1578, 1587 et 1589, sans que l'on indique sa profession, comme faisant partie du personnel de la Monnaie; cependant en 1579 il est qualifié de monnayeur.

(Mss. Gougnon, 206 f. 100r. — Boyer, *ibid.*, 101.)

Prévost (Etienne).

Bourgeois de Bourges, il appartenait en 1578 et 1579 à cette catégorie d'officiers de la Monnaie ne travaillant pas.

(Mss. Gougnon, 206. — Boyer, *ibid.*)

Prévost (François-Noël).

François-Noël Prévost, ajusteur et monnayeur de la Monnaie de Bourges, épousa en seconde noces, le 15 octobre 1725, Madeleine Delobel, fille de J.-B. Delobel, monnayeur, et de Catherine Duranton. Au contrat de mariage, Roger de Sèry, ancien directeur de la Monnaie, Charles Loiseau, contrôleur contre-garde, Paul Sagordet, greffier en chef, figuraient comme témoins pour le futur, et Pierre Boucault, graveur, pour la future.

(Notes Girard : Reg. 38, p. 79, min. Jean Poncet.)

Prieur (Jacques).

1604, commis à la maîtrise.

(Arch. Cher, E 1457, 5 mai 1604. min. d'Etienne Bidault.)

Raboin (Pierre).

4 octobre 1718, ajusteur.

(*Ibid.*, B 2419.)

Ragueau (Colas).

Dès l'année 1494, Nicolas Ragueau faisait partie du personnel de la Monnaie, sans que l'on sache à quel titre. On le retrouve mentionné, en 1513, comme ouvrier du Serment de France et, en 1540, avec le titre d'orfèvre attaché à la Monnaie.

Selon toute vraisemblance, il appartenait à la famille du même nom qui donna plusieurs échevins à la ville de Bourges et un célèbre professeur à son Université : elle blasonnait *de gueules à deux porcs-epies montants d'or sur un chevron onde d'argent, accompagné en pointe d'une étoile d'or, au chef de même chargé de 3 étoiles*. Les Ragueau étaient seigneurs de Billeron, de Guilly, etc.

(Mss. Gougnon, 201 et 203. — Arch. Cher, E. 1373. *Vicarius* de l'acte de 1513. — La Thaum., liv. XII, ch. LXXII.)

Rapin (Charles).

Charles Rapin, conseiller du Roi et contrôleur contre-garde de la Monnaie, est mentionné en cette double qualité depuis 1761 jusqu'en 1772, époque de la suppression de son office, qui fut évalué à la somme de 15.000 livres.

(Arch. Cher, B. 2453, f. 2380, liv. sommaire, IV, 241.)

Ratouin (François).

1743, 1755, ajusteur.

(Arch. Cher, B. 2451.)

Ravant le Danois.

Du 6 juin 1423 au 14 septembre suivant, Ravant le Danois fut maître particulier à Bourges; en 1425, il est mentionné comme monnoyeur et, en 1435, comme général-maître des Monnaies.

(Staley, *Art. monet.*, 11. — Mss. Gougnon, 197.)

Régibier (Charles-Etienne).

Fils d'un maître cartier de Bourges, Charles-Etienne Régibier

31 décembre 1732, Richer mourut en 1758 et eut François Sue pour successeur.

(*Ibid.*, 2150 et 2155.)

Richot (Jean)

Jehan Richot ou Rychot fut d'abord essayeur de la Monnaie, puis commis de Pierre Ronsart ; le 10 novembre 1528, les généraux-maitres lui offrirent l'office de maître particulier en remplacement de Ronsart qui paraissait décidé à se retirer. Richot accepta et fut commis à la maîtrise le 21 septembre 1529 : il resta en charge pendant 19 mois et 7 jours. Richot semble être ensuite redevenu comme avant essayeur de la Monnaie (1543-1544).

(*Ibid.*, E 2396, fol. 219 — Sauley, *Atel. monet.* 12 et 120.)

Robinet (Jean).

Jean Robinet, originaire de Châtellerault, était orfèvre à Poitiers lorsqu'il épousa une des filles de François Gaillaudon, tailleur des Monnaies en Poitou. On le trouve en 1597 tailleur de la Monnaie à Bourges, où il resta jusqu'au 16 janvier 1598, époque de sa nomination à Poitiers en remplacement de son beau-père, empêché par l'âge de continuer à exercer son office de tailleur.

(Barre, graveur, *Ann. soc. p. Num.*, 1867, p. 107 — Rondot, *Les Médailles*, 193. — Mazerolle, *Les Médailles*, II, 155, n° 760. — D. Mater, 23^e bul. num., *Mém. Antiq. Centre*, XXVII, p. 315. Le même, Médailles, médaillons, jetons .. du Berry, *Gazette num.*, 1906, p. 263 et s., pl. X.)

Roche (Gabriel de la).

1653, fermier de la Monnaie.

(Arch. Cher, B 248.)

Roger de Serry (Jacques).

Roger de Serry, nommé le 23 mars 1723 directeur et trésorier particulier de la Monnaie de Bourges en remplacement de Baret de Ferand, fut destitué deux ans après. Un procès-verbal dressé le 25 juillet 1725 avait constaté l'existence d'un déficit considérable dans

la Cour des monnaies qui fut révoquée au bout de deux ans. Il ne devait s'y trouver, un arrêt du Conseil du 31 juillet suivant prononça sa révocation.

(Mém. de l'Acad. des Inscriptions.)

Ronsart (Jean).

Jean Ronsart fut maître de la Monnaie de Bourges à la fin du XIV^e siècle et au commencement du XV^e. Vers 1380, il avait épousé Catherine Rolland et fondé une chapelle dans l'église de Saint-Pierre-du-Marché. Il testa en 1421.

Il fut valet de chambre de Jean de Berry et sa fille, veuve d'un premier mari, nommé Jean Cottereau, épousa en secondes noces Lambert de Léodepardt, qui était aussi valet de chambre du duc. De cette union naquit Macée de Léodepardt, qui fut la femme de Jacques Cœur, devenu dans la suite à son tour maître de la Monnaie.

Gougnon appelle *le jeune* ce Jean Ronsart, ce qui donnerait à penser qu'avant lui il y en avait eu un autre, pourvu du même office et portant les mêmes noms.

(Mss. de la Bibliothèque de la Ville de Paris, n. 1000, fol. 100. — La Thaum., liv. I, ch. LXXXII.)

Ronsart (Pierre I^{er}).

Du 20 mars 1418 au 20 octobre 1419, Pierre Ronsart, premier du nom, fut maître particulier de la Monnaie où il fabriqua des florettes du 20 mars 1418 au 24 août suivant.

(Sauloy, *Art. monét.*, t. 1. — Castellan, *Revue numismatique*, t. 1. — *Ann. Soc. fr. de Num.*, 1894, p. 62.)

Ronsart (Pierre II).

Pierre Ronsart, deuxième du nom, était fils de Thomas et bourgeois de Bourges. Il était sieur de Giry, de Chaillou et de l'Hosmois, pour lesquels il rendit foi et hommage, le 27 juillet 1537, à Philibert de Beaujeu et à Catherine d'Amboise, sa femme, seigneurs de Meillant. Il s'était marié en 1500.

Déjà monnayeur de la Monnaie de Bourges, il succéda à son père en 1494, comme maître particulier, et conserva ces fonctions

pendant plus de quarante années, par suite de commissions successives dont voici la suite connue :

En 1498, il fut commis pour 10 années;

En 1514 (avant Pâques), son bail de maître particulier fut confirmé par François I^{er};

Du 17 août 1518 au 14 août 1519, Pierre Ronsart commis; il avait un B pour différent;

Le 15 mars 1525, il était maître particulier;

Du 16 septembre 1527 au mois de décembre suivant, Paul Gautherot est commis par Pierre Ronsart;

Le 24 avril 1520, François Artenay commis par Pierre Ronsart;

Le 6 août 1528, Pierre Ronsart écrit aux gardes de chercher un maître particulier, protestant que pour lui il ne s'oppose pas à ce que l'on « baille » la Monnaie à un autre;

En 1529, Pierre Ronsart est commis pour un an, prend comme différent une feuille de rosier sauvage empruntée à ses armoires, pour figurer entre la croix et le B;

Le 30 août 1538, Pierre Ronsart est maître particulier;

Le 4 février 1539, Pierre Ronsart est mis en cause par les gardes pour fautes commises, la Monnaie est close et mise en chômage du 14 février 1539 au 7 février de l'année suivante;

Le 14 janvier 1540, Pierre Ronsart est toujours indiqué comme maître particulier;

Le 15 mars 1540, il est prisonnier à la conciergerie du Palais;

Le 20 mai 1540, il est destitué par les généraux-maitres et cependant, le 28 septembre suivant, on le voit encore donner une quittance en qualité de maître particulier.

En 1544, Pierre Ronsart était mort. Il avait possédé une maison, rue de la Narette, à Bourges.

(Mss. Gouguen n. 200 et 203. — Sauley, *Atel. monét.*, 12 et 120; *François I^{er}*, 2, 9, 10, 21, 25, 30, 99, 202 et 183. — Roger Valentin, Douzains aux croisants, *Ann. Soc. H. de Num.*, 1895, p. 23. — Notes Grand Reg. 8, p. 66, vente, le 9 mars 1544, d'une maison, sise rue de la Narette, ayant appartenu à M. Pierre Ronsart, vicaire maître particulier de la Monnaie de Bourges,

1488. Gallart Nicolas, F. Val. et Mag. J. de la Chapelle, *Arch. de la ville de Bourges* (1488-1491). — François Gauldron sous le seel de Charenton, E. 258.)

Ronsart (Thomas).

En 1484, 1498, 1499 et 1502, Thomas Ronsart ou Ronsard est désigné simplement comme étant monnayeur du Serment de l'Épave, ce qui ne l'empêchait pas d'être en même temps, ainsi qu'on va le voir, pourvu de la maîtrise de Bourges.

Le 17 octobre 1489, il fut commis comme maître particulier avec l'ordre de mettre un point ouvert sous le B qui est à la fin de la légende. Depuis cette époque et jusqu'à la fin du XV^e siècle, on le trouve presque continuellement pourvu de l'office de maître particulier :

Le 10 décembre 1490, il reçut de Nicolas de Russange les fers des écus au soleil pour la Monnaie;

Le 23 février 1491, il fut commis à la maîtrise;

Le 28 mars 1495, ordre est donné aux gardes de la Monnaie de lui bailler la maîtrise pour un an, son bail arrivant à expiration;

En 1490, Thomas Ronsart est commis pour dix ans;

En 1496, continuation de son bail;

Le 20 septembre 1498, confirmation de son bail.

Les bourgeois de la ville lui témoignèrent à leur tour une estime non moins grande que celle que les généraux-maitres lui manifestaient, et en 1495 et 1496 il fut élu échevin. Il blasonnait *d'azur, au phénix d'or, surmonté de deux couronnes d'or de même, toutes de simple, il vint d'argent de quatre feuilles de vent, les dites couronnes pées en cercle et lissantes d'un feu de gueules ombré d'or en pointe.*

(Mss. Goussier, 100 et 101. — Arch. Cher. E. 575, *Véhicules* de 1513. — La Thaum., liv. III, chap. L et LI. — Saulcy, *Atel. monét.*, 12 et 120.)

Rossignol.

31 juillet 1724, greffier de la Monnaie.

(Arch. Cher, B, 2449.)

Rousseau (Aignan).

Aignan Rousseau, sieur de Lizy, était fils d'un marchand de

Bourges du même nom. Il paraît avoir successivement exercé à la Monnaie, les fonctions de contre-garde, puis de garde : Catherinot et Gougnon le disent contre-garde, et la même année, c'était en 1500, d'autres documents le désignent comme garde, ce qui indique que ce changement dans sa situation à la Monnaie se serait opéré précisément à cette époque.

Aignan Rousseau fut échevin de Bourges en 1590 et 1591; en digne officier de la Monnaie, il armait *d'or à une marque de monnoye de sable, ombrée d'or*. Il avait épousé Collette ou Céleste Thiboust, sœur de Jacques, seigneur de Quantilly.

(Mss. Gougnon 200. — Catherinot, Tombeau généalogique, 23 et 24. — Notes Girard : Reg. 12, p. 80, vente du 5 juin 1517 par Aignan Rousseau, garde de la Monnaie, fils de feu Aignan Rousseau, marchand à Bourges, min. Jehan Ragueau, E 1018. — Paulin Riffet, Essais généalogiques, famille Gassot, *Mém. Antiq. Centre*, III, 175 et 285. — La Thaum., liv. III, chap. XLVIII.)

Roussel (Jérôme).

1712, 1713, originaire de Paris, Roussel devint graveur de la Monnaie de Bourges. Lors de sa mort, survenue au mois de décembre 1713, il exerçait toujours cet office, bien qu'il fût âgé d'environ soixante-dix ans.

(Barre, Graveurs gén. et part. des Mon. de France, *Ann. Soc. fi. num.*, 1897, p. 167. — Rondot, *Les Médailleurs*, 339. — Etat civil de Bourges, E 100, Registre de catholicité de la paroisse Saint-Ursin : Communication de M. de Laugardière.)

Roüy (Guillaume de).

Guillaume de Roüy, bourgeois de Paris, fut nommé contrôleur contre-garde le 4 septembre 1696, reçu et installé le 11 décembre 1696. Il était encore en fonction en 1699.

(Arch. Cher. B 2445.)

Sagordet (Paul).

Paul Sagordet, fils de Robert, notaire royal à Bourges, et d'Anne Ligonné, fut nommé greffier de la Monnaie le 2 septembre 1715, par

arrêt de la Cour des Monnaies, en remplacement de Jean Chigot : il prêta serment et fut installé le 23 du même mois.

Il avait épousé, le 16 janvier 1721, Jeanne Augier, fille de Robert Augier, orfèvre, de la famille de Jacques Augier. Il fut remplacé en 1732 par Marcou Richer.

Le 4 octobre 1718, il devint procureur du Roi à titre provisoire.

(Hist. F. 4173-4400, nos 1-100 — Saillard, 3166, de 6 mois, novembre 1721, E 4221.)

Saillard (Hugues)

Nommé par arrêt de la Cour des Monnaies du 31 juillet 1725, conseiller du Roi, directeur et trésorier particulier de la Monnaie en remplacement de Roger de Séry, il fut reçu et installé au mois de décembre suivant. Bertrand lui succéda en mai 1730.

(Arch. Ch. F. 4416-4419, 4421.)

Sanson.

22 avril 1656, greffier de la Monnaie.

(Hist. F. 4173.)

Sauzay (Guillaume de)

Les Sauzay étaient, au dire de la Thaumassière, une des familles les plus anciennes et les plus brillamment alliées de la ville de Bourges, où elle était connue depuis plus de 300 ans, ce qui nous reporterait à la fin du XIV^e siècle. Elle armait *d'azur à la tour d'argent, surmontée de quatre sautoirs d'or, sur un champ d'argent de deux et d'azur d'un*.

Guillaume de Sauzay, qui est le premier dont la Thaumassière fasse état dans la généalogie qu'il consacre à cette maison, commença à figurer à la Monnaie de Bourges, du 8 avril 1435 au 4 juin suivant, époque à laquelle il tint les comptes, durant la maîtrise de Simon Bernon.

En 1462, Guillaume et Ursin de Sauzay, son fils, auraient été maîtres particuliers ensemble, ce qui veut dire, selon toute vrai-

semblance, que Guillaume, comme maître particulier, s'était associé son fils Ursin.

Du 4 mars 1466 au 14 décembre 1469, Guillaume de Sauzay fut commis à la maîtrise.

Le 24 octobre 1473, Germain Vivien commença à instruire contre Guillaume de Sauzay et, le 23 décembre 1474, il fut condamné avec Guerin Portier, pour *divers echaetez trouvés en neuf deniers courants par les bourses et par eux fabriques en lad. monnoye, à 75 livres d'amende*.

Guillaume de Sauzay fut échevin de Bourges en 1474, l'année même des poursuites dont il vient d'être question et administrateur de l'Hôtel-Dieu, ce qui laisse à penser qu'il n'avait rien perdu de l'estime de ses concitoyens. Il avait épousé Philippe Bricefort, fille du seigneur du Bois de Vèvre et d'Argenson.

(Mss. Gougnon, 196 et 198. — La Thaum., liv. III, ch. XL. — Sauley, *Atel. monct.*, 11 et 119.)

Sauzay (Ursin de).

Ursin de Sauzay, fils de Guillaume, fut maître particulier de la Monnaie du 14 juillet 1460 au 18 juillet 1466, et pendant une partie de cette même période, en qualité d'associé de son père, comme on l'a dit précédemment.

En 1482 et 1486, il est encore indiqué comme étant pourvu de la maîtrise; en 1488 il est qualifié de maître particulier et en même temps d'essayeur de la Monnaie.

Ursin de Sauzay, bourgeois de Bourges, fut échevin de cette ville en 1492 et 1493; il est mentionné en 1495 comme étant chevalier de Notre-Dame de la Table Ronde.

En 1496 et 1497, il avait épousé Perrette Le Roy, fille de Martin Le Roy, deuxième du nom, seigneur de Saint-Florent, gouverneur de l'Ecurie des rois Charles VII et Louis XI, puis receveur des Finances d'Outre-Seine.

(Mss. Gougnon, 198. — Notes Girard: Reg. 12, p. 144, vente du 17 octobre 1482 au profit d'Ursin de Sauzay, bourgeois de Bourges, et maître de la Monnaie, mm. Jacques Baujard, É. 1208; Reg. 13, p. 131, vente du

Taincturier (Thomas).

En 1483, monnayeur du Serment de France; nommé également en 1474, 1494 et 1498, mais sans désignation de profession.

(*Ibid.*, 200 à 202.)

Tesson (Denis).

1483, monnayeur.

(*Ibid.*, 200.)

Testart (Jamet).

1498, sans indication de profession; 8 et 14 novembre 1502, ouvrier.

(*Ibid.*, 202.)

Texier (Pierre).

1549, ouvrier de la Monnaie.

(Arch. Cher. E 1120, fol. 68.)

Tixier (Louis).

15 janvier 1715 lettres de provision nommant Louis Tixier

à la Monnaie de la ville de Paris créée par l'édit du mois

(*Ibid.*, B 2453.)

Tixier (Michel).

4 octobre 1718, ajusteur.

(*Ibid.*, 2449.)

Tixier (Perrinet).

1551, sans indication de profession.

(Mss. Gougnon, 204.)

Trippault (Guillaume).

1462, garde à la Monnaie avec Guérin Portier.

(*Ibid.*, 108.)

Trottier.

1727, conseiller du Roi en sa Cour des Monnaies de Paris, commissaire-député du Conseil pour le fait des Monnaies dans les généralités de Bourges, Limousin et Nivernais.

(Arch. Cher. B 226.)

Tuchièvre l'aîné (Jean).

1566, aucune profession indiquée.

(Mss. Gougnon, 205.)

Tuchièvre (Jean).

En 1578, Jean Tuchièvre fut commis, on ne dit pas de quoi; en 1579, il était ouvrier de la Monnaie et, en 1587, il est encore nommé mais sans indication de profession.

Il y eut, en 1586, un Jean du Chièvre, nom dont la forme primitive était Tuchièvre, qui fut échevin et que l'on peut identifier avec notre personnage. Il était sieur de la Grange-Saint-Jean et portait de *gambes de son foubé d'or sur dôme, et surmonté de deux coquilles d'argent*, 2, 1. *Le foubé d'or sur dôme, surmonté de deux coquilles d'argent*, 2, 1.

(*Ann.*, 20 et 207. — *Le Franc.*, 107, III, 16 p. CL. — *Essai. La Mon.*, 102.)

Valenciennes (Guyot de).

Premier tailleur en titre de la Monnaie de Lyon, depuis le 23 décembre 1415, Guyot était à Bourges en la même qualité, le 24 mai 1420, pendant la maîtrise de Thomassin de Janillac.

Il était vraisemblablement le fils de Jean Rieux, dit de Valenciennes, valet de chambre ordinaire du roi Charles VIII, qui portait de *bleu à la croix d'or, surmonté de deux épis de blé sur coupes d'argent*, 2, 1.

(Arch. Nat. Z¹ 818 850. — *Sauv.*, A. 2, 100 p. 11. — *Rondot*, 140.)

Valladon (Jean).

1718, ajusteur.

(Arch. Cher. B 249.)

Vatan Etienne).

18 février 1755, Etienne Vatan, compagnon sellier, fut reçu ajusteur à la Monnaie et admis après serment prêté.

(*Ibid.*, 2151.)

Village (Jean de).

Du 13 février 1432 au 28 janvier 1433, Jehan du Village fut maître particulier. Il prit partie pour Jean Bon, maître particulier, dans le procès que ce dernier soutint contre Pierre d'Hauterive qui tenait les comptes de la Monnaie.

Il avait été un des principaux facteurs de Jacques Cœur, dont il était le neveu par alliance. Il lui était profondément dévoué et, en 1455, ce fut lui qui assura son évasion du château de Beaucaire et sa sortie de France.

Les du Village portaient *d'argent à deux triangles entrelacés l'un dans l'autre, de sable, enfermant un cœur de guules*.

(Constans, *Traité de l'Or des Monn.*, 149. — Mss. Gougnon, 196. — Raynal, III, 80 et s. — Sauley, *Mét. monét.*, 11. — Paulin Ruffé, *Essais généalogiques...* famille Hodeau. *Mon. Antiq. Centre*, VII, 352, 323.)

Villate (Jean).

Jean Villate, orfèvre à Bourges, prenait en 1511 le titre d'orfèvre juré. En 1518, suivant Rondot, mais plus vraisemblablement en 1528, il fut nommé tailleur de la Monnaie, et il en exerça les fonctions jusqu'en 1549, époque à laquelle son état de maladie amena son remplacement par Jacques Augier. Il mourut l'année d'après, ainsi qu'il appert d'une quittance du 24 juillet 1550, dans laquelle Catherine de la Chapelle, *sa veuve*, reconnaît avoir reçu comme tutrice de ses enfants de Jean Georges, sieur de Mannay, maître de la Monnaie, les gages de l'office de son défunt mari.

(Arch. Cl. G., F. 492, fol. 81. — Notes Girard : Reg. 12, p. 61, reconnaissance du 24 juillet 1550, min. Jehan Girardeau, F. 2862 : Reg. 53, p. 80, 30 juill. 1550, min. G. Chaumeau, F. 1720. — Barré, *Graveurs généraux et particuliers des Mon. de France*. *Ann. Soc. Arch. N. de Nanc.*, 1897, p. 167. — Rondot, *Les M. Ant. G.*, 180. — Sauley, *Mét. monét.*, 12 et 120.)

Villeneuve (André de).

Vers la fin de l'année 1420, André de Villeneuve fut chargé par le Régent qui allait être Charles VII, de la perception des profits de l'atelier de Bourges.

(C^o de Castellane. Le Puy, atelier de Charles VII, régent, puis roi, de 1420 à 1423. *Ann. Soc. fr. de Num.*, 1896, p. 285.)

Wailly (Nicolas de).

1354, conseiller du Roi, commissaire sur le fait des monnaies au bailliage de Bourges. Il armait à une église.

(Demay, Inv. sceaux, Coll. Clairambault, n^o 9634.)



**Tableau systématique des officiers, des monnayeurs et des ouvriers
de la Monnaie de Bourges**

Maitres particuliers ou directeurs de la Monnaie.

1359, 1360	Lande (Jean de la).
XIV ^e s. (fin du) et XV ^e (Commencement du).	Ronsart (Jean).
XIV ^e ou XV ^e s.	Pelorde.
XV ^e s. (Com ^t).	Bon (Jean).
1418, 1419	Ronsart (Pierre I ^{er}).
1420	Pont (Pierre du).
1420	Janoillac (Thomassin de).
1423, 1425	Ravant le Danois.
1427, 1428	Blet (Raoul de).
1428, 1429	Cœur (Jacques).
1432, 1433	Village (Jean du).
1433, 1434	Breuil (Guillaume du).
1434, 1435	Bernon (Simon).
1435	Jobert (Pierre I ^{er}).
1438, 1496	Brisoul (Nicolas).
1443, 1474	Portier (Guerin).
1446	Petit (Jean).
XV ^e s. (Milieu du).	Félorne.
1462, 1474	Sauzay (Guillaume de).
1462, 1486	Sauzay (Ursin de).
1485, 1491	Filzdefâme le jeune, (Pierre II).
1489, 1498	Ronsart (Thomas).

- 1498, 1540..... Ronsart (Pierre).
 1527..... Gaultret (Jean).
 1528..... Mathieu (Jean dit du Lion).
 1528..... *Antoine de La Roche*.
 1529, 1530..... Richot (Jean).
 1542..... Guinbal (Jean).
 1542..... Grée (Etienne de la).
 1542..... Grée (Yves de la).
 1543, 1550..... Georges (Jean).
 1557 (Vers Besson (Honoré).
 1557..... Morlas (Claude).
 1558, 1571..... *Edouard de La Roche*.
 1577, 1579..... Augier (Pierre).
 1579..... Bèdeau (Alexandre).
 1578, 1591..... Augier (Jacques III).
 1596..... Pigné (Nicolas).
 1604..... Prieur (Jacques).
 1681, 1683..... *Walter de Froumont*.
 1653..... Drouet (Antoine).
 1656..... Pelletier (Daniel).
 1690..... Legrand (Jacques).
 1690, 1691..... Garnier (Claude).
 1691, 1693..... Lajon (Adrien de).
 1693, 1696..... Macé (Pierre).
 1698..... Lauras (Jean-Paul de).
 1698, 1699..... Planche (Jules de la).
 1711, 1723..... Baret de Ferrand.
 1723..... Lamolère-Sibirol (Bernard).
 1723, 1725..... Roger de Serry.
 1725, 1730..... Saillard (Hugues).
 1727..... Hazero.
 1740, 1772..... Bertrand (Claude-Nicolas).
 *Godes, Jacques Godes*.
 1425..... Beaumont (Jean de).

1425.....	Bouer (Phyon).
1450.....	Leprestre (Colin).
1462.....	Portier (Guérin).
1462.....	Trippault (Guillaume).
1500.....	Rousseau (Aignan).
1506.....	Bongars (Philibert).
1513, 1543.....	Amat (Michel).
1515.....	Jehannicot (Mathieu).
1541, 1544.....	Durand (Jean).
1543, 1566.....	Fradet (Pierre).
1543, 1566.....	Lebas (Jean).
1546, 1547.....	Fradet (Etienne).
1566.....	Claveau (Jean).
1568 (Avant) ..	Ribault (Denis).
1572.....	Grelet (Ambroise).
1679, 1596.....	Portebedien (Etienne).
1602, 1622.....	Charman (Louis).
1656, 1683.....	Montagu (François).
1665, 1699.....	Cosson (Charles).
1690.....	Bruère (Jacques).
1683.....	Danjou (Jean).
1711, 1740.....	Dagoret des Robinières (Pierre).
1711, 1743.....	Bruère (François).
1740, 1745.....	Dagoret des Vallées (Jean-Baptiste).
1743, 1762.....	Luneau (Guillaume).
1745, 1746.....	Cristo (Jean-Baptiste).
1750, 1777.....	Boyer (Claude).
1768, 1790.....	Séguin du Châtelier.
1777, 1790.....	Boyer (Jean).

Contrôleurs contre-gardes.

1462.....	Bourgeois (Pierre).
1500 (Avant) ..	Rousseau (Aignan).
1545, 1579.....	Grelet (Ambroise).

- 1578, 1579..... Couldre (Guillaume de la).
 1690..... Doucet.
 1690, 1691..... Irey-Vireuil d'.
 1691..... Pinoy.
 1691, 1694..... Baurin (Pierre).
 1694, 1695..... Chichereau de la Croix.
 1695..... Perrière (Abraham de la).
 1696..... Gaudriot (François).
 1696, 1699..... Bouÿ (Guillaume de).
 1711, 1761..... Loiseau (Charles).
 1761, 1772..... Rapin (Charles).

Tailleurs et Graveurs

- 1448, 1449..... Danjou (Jean).
 1449..... Abbeville (Pierre d').
 1420..... Antoine II.
 1420..... Valenciennes (Guyot de).
 1420, 1462..... Hastiveau Raoulin.
 1506, 1519..... Bongars (Philibert).
 1515..... Benoist (Pierre).
 1528, 1550..... Villate (Jean).
 1540..... Esmiau Nicolas.
 1549, 1581..... Augier (Jacques I.).
 1566..... Masson.
 1581, 1588..... Merigot (Guillaume).
 1581, 1598..... Augier (Jacques II).
 1594..... Duret (Charles).
 1597, 1598..... Robinet (Jean).
 1690..... Malherbe (Mathieu).
 1712, 1713..... Roussel (Jérôme).
 1714, 1745..... Boucault (Pierre).
 1761, 1786..... Julien (Jacques).
 1786, 1790..... Arrault (François-Barthélemy).

Essayeurs

- 1425, 1462 Mercier (Raoulin).
 1488 Sausay (Ursin de).
 1494, 1502 Georges (Bienaimé).
 1528 (Avant), 1543. Richot (Jean).
 1541, 1543 Corthoys (Michel).
 1545, 1582 Audigier (Richard).
 1580, 1625 Droux (Claude).
 1656, 1695 Morel (Edouard).
 1696 Gaudriot (François).
 1698, 1721 Morel (Robert).
 1716 (Avant), 1723. Balichon (Jean).
 1723, 1753 Boyer (Gabriel-Jean).
 1754, 1772 Pinon (Louis).
 1784 Montel (Jean-Baptiste).

Mouliniers

- 1425 Bastard (Etienne).
 1425 Bastard (Macé).
 1425 Beaumont (Jean de).
 1425 Beuf (Jean).
 1425 Bouer (Phyon).
 1425 Bourdon.
 1425 Charon (Pierre).
 1425 Chenu (Jean).
 1425 Coquatrix (Pierre).
 1425 Hastiveau (Raoulin).
 1425 Ravant le Danois.
 1425, 1450 Taineturier (Pierre).
 1425, 1450 Bouer (Macé).
 1425, 1450 Buxy (Simon de).
 1450 Peron (Guillaume).
 1458 (Avant) . . . Janson (Nicolas).
 1474, 1493 Buisson (Rogier).

- 1474, 1498..... Lury (Ravant del), prévôt des monnayeurs.
 1483..... Alabat (Louis).
 1483..... Lejeune.
 1483, 1498..... Taincturier (Thomas).
 1483..... Tesson (Denis).
 1483, 1494..... Hopital (Jean de l').
 1483, 1498..... Jobert (Pierre II).
 1483, 1513..... Ronsart (Thomas).
 1494, 1502..... Georges (Pierre-Ursin).
 1494, 1502..... Georges (Bienaimé).
 1494, 1502..... Georges (Ursin).
 1498 (Avant)... Ronsart (Pierre II).
 1498..... Boileau (Jean III).
 1498..... Beaumont (Bertrand de).
 1498..... Boileau (Pierre II).
 1498..... Cosson (Jean I^{er}).
 1498..... Molin (Berthomiers du), monnayeur, prévôt
 des monnayeurs.
 1498, 1513..... Bouer, (Guillaumel), monnayeur, 1540, prévôt
 des monnayeurs.
 1502..... Crochet (Jean).
 1513..... Bouer (Jacques), prévôt des monnayeurs.
 1513..... Filzdefâme le jeune (Pierre II).
 1513..... Fradet (Charles).
 1513, 1547..... Bouer le jeune (Jean).
 1540..... Esmau (Nicolas).
 1540..... Grée (Yves de la).
 1540, 1551..... Leclerc (Jean).
 Grée (Thomas de la).
 1542..... Cosson (Jean II).
 1542, 1546..... Grée Etienne de la).
 1546..... Georges (Jean).
 1546..... Labat (Guillaume), prévôt des monnayeurs.
 1547 (Avant)... Crochet (Jacques).
 1549..... Alabat (Guillaume), prévôt des monnayeurs.

1549.....	Estrelin (Hugues).
1551.....	Heve (Jacques), prévôt des monnayeurs.
1578, 1601.....	Bouer (Louis), prévôt des monnayeurs.
1579.....	Pradon (Jean).
1579, 1604.....	Estrelin (Jean).
1579, 1604.....	Gougnon (Etienne).
1587.....	Alabat (Claude).
1587, 1589.....	Estrelin (Antoine).
1587, 1604.....	Bouer (Louis), prévôt des monnayeurs.
1588, 1589.....	Crosses (Guillaume de).
1556, 1685.....	Chailloux, (Jean).
1690.....	Malherbe (Mathieu).
1690, 1696.....	Malherbe (Jacques).
1691.....	Delobel (François).
1697, 1739.....	Delobel (Jean-Baptiste).
1699.....	Fournier (Etienne).
1724.....	Noël (François).
1725 (Vers)....	Prévost (François-Noël).
1740.....	Delobel (Pierre-François), monnayeur, 1761, 1772, prévôt des monnayeurs.
1761.....	Coupade (Guillaume).
176.....	Moreau (Claude).

Ajusteurs.

XVII ^e s.....	Foucault (Pierre).
1690, 1731.....	Foucault (Jacques).
1697, 1793.....	Delobel (Jean-Baptiste), prévôt des ajusteurs.
1700.....	Lefevre (Louis-Pierre), 1743, prévôt des ajusteurs.
1718.....	Arnault (Henri), lieutenant du prévôt des ajusteurs.
1718 (Avant) ..	Bachelier (Julien).
1718.....	Crestin (Jean).
1718.....	Guinochet (Claude).

1718. Hoijau (Pierre).
 1718. Fournier (François).
 1718. Lathau (François).
 1718. Margot (Pierre).
 1718. Raboin (Pierre).
 1718. Tixier (Michel).
 1718. Valladon (Jean).
 1718, 1722. Baudon (Antoine).
 1718, 1752. Reuillard (Jean).
 1718, 1753. Labbe (Jacques).
 1741. Noël (François), 1770-1776, prévôt des ajusteurs.
 1725. Prevost (François-Noël).
 1743. Juberit (Georges).
 1743. Nicolas (Pierre).
 1743, 1749. Girault (Jean).
 1743, 1755. Lecuillé (Guillaume).
 1743, 1755. Ratouin (François).
 1749. Bourgeois (Jean).
 1749. Regibier (Charles-Etienne).
 1752. Bruneton, prévôt des ajusteurs.
 1755. Vatan (Etienne).
 176. Moreau (Claude).
 1761. Coupade (Guillaume).
 1770 (Avant).. Belle (Pierre).
 1770 (Avant).. Herbelot (Simon).
 1770. Souplet (Etienne).
 1770, 1771. Berchon.

Ouvriers.

1425. Boyleau (Jean I^{er}).
 1425. Byonnier (André de).
 1425. Crux (Guillard de).
 1425. Estevant (Giles).
 1425. Fauvette (Guillaume).

1425	Guillard.
1425	Lombard (Colas).
1425	Molin (Guillaume).
1425	Orléans (Jean d').
1425	Pelerin (Jean).
1425, 1450	Lury (André de), prévôt des ouvriers.
1450, 1494	Georges (Colin), prévôt des ouvriers.
1474, 1483	Jambes (Philibert des), 1492, 1502, prévôt des ouvriers.
1483	Georges (Jean III).
1483	Georges (Ph.-Bienaimé).
1483	Lury (Jacques de).
1483, 1494	Fleury (Jean).
1498	Alabat le jeune (Pierre).
1498	Boyleau (Jean II).
1498	Boyleau (Pierre I ^{er}).
1498	Boyleau (Ursin).
1498	Cosson (Pierre I ^{er}), prévôt des ouvriers.
1498	Cosson le jeune (Pierre II).
1498	Cosson (Pierre III).
1498, 1502	Fleury (Pierre).
1502	Petit (François), 1513, prévôt des ouvriers.
1502	Petit (Jean).
1502	Testard (Jamet).
1502, 1513	Phelipault (Jean).
1502, 1540	Buisson (Ursin).
1513	Migonnet (Guillaume), 1540, prévôt des ouvriers.
1513	Ragueau (Colas).
1513, 1566	Alabat (Anne), femme de Jean Lamoignon.
1541, 1549	Cosson (Pierre IV).
1545, 1547	Maçon (Jean), 1579, prévôt des ouvriers.
1545, 1551	Boyleau (Antoine).
1549	Texier (Pierre).

1549, 1551.....	Boyleau (Jean III).
1551, 1579.....	Buisson (Jean).
1566.....	Fradet (Charles), prévôt des ouvriers.
1578.....	Chartier (Guillaume de).
1578, 1579.....	Masson (Pierre), prévôt des ouvriers.
1578, 1579.....	Migonnet l'ainé (Pierre).
1579.....	Pradon (Guillaume), lieutenant du prévôt des ouvriers, 1587, 1589, prévôt des ouvriers.
1579.....	Tuchievre (Jean).
1653 (Avant)..	Boissat.
1656.....	Foucher (Antoine).
1713.....	Ribiet (Pierre).
1716.....	Courtabitasse (Claude).
1729.....	Chantrier (Pierre).
?	Naudron.

Orfèvres et Maçons.

1513.....	Ragueau (Colas), orfèvre de la Monnaie.
1540.....	Maçon (Jean), charpentier de la Monnaie.
1540.....	Maçon (Guillaume), ser... de Berry.
1546.....	Georges (Jean), recuiteur.
1589.....	Buisson (Jean), recuiteur.
1691.....	Fertoy (Jean), commis à la machine.
1692.....	Métier, ouvrier au balancier.
1694.....	Morel (Robert), commis aux recuits et aux blanchiments.
1696.....	Hubert (Jean), forgeron.
1698.....	Billaud (Marin), serrurier.
1698, 1699.....	Gaubin ou Gaubert (Firmin).
1711.....	Mignot, cocher de la Monnaie.
1711, 1729.....	Boyer (Pierre), serrurier de la Monnaie.
1713.....	Luneau (François), m ^e taillandier à la Monnaie.
1718 (Avant)..	Ribiet (Pierre), mouleur.
1718.....	Bruneau (Jean-Baptiste), mouleur.

- 1750..... Bernot (Jacques-François), général provincial des Monnaies de France, subdélégué à la Charité.
 1752..... Grasset (Jean-Baptiste-Etienne de), général provincial subsidiaire des Monnaies pour « le département de la Ville et la généralité de Bourges et de Nivernais ».

Procureurs du Roi.

- 1490..... Gougnon (Jean).
 1652, 1656..... Espinasse (Jean de l').
 1665, 1690..... Bruère (Jacques).
 1690, 1692..... Gallerand (Pierre).
 1695, 1699..... Poncet (Charles).
 1711, 1721..... Chigot (Jean).
 1718..... Saget (Paul).
 1721..... Loiseau (Charles).
 1721, 1742..... Bailly (Jacques).
 1743, 1752..... Guyard (Pierre).
 1749, 1755..... Gaulmier (Jean-Baptiste).
 1756, 1790..... Dagoret des Gravières (Louis).

Greffiers.

- 1450..... Estevart (Colas).
 1494, 1502..... Georges (Ursin).
 1498..... Dumolin.
 1502..... Crochet (Jean).
 1523, 1535..... Paulin (Jean).
 1535, 1566..... Paulin (Pierre).
 1542..... Jardin.
 1578..... Loué (Nicolas de la).
 1589..... Lamoignon (Georges).
 1656..... Sanson.
 1665..... Danjou (Jean).
 1665..... Lauerjat.

- 1666, 1667..... Moreau.
 1670..... Lourières (Jacques).
 1685, 1715..... Chigot (Pierre).
 1715, 1732..... Sagordet (Paul).
 1724..... Rossignol.
 1732, 1748..... Richer (Marcou).
 1748, 1764..... Sue (François).
 1764, 1766..... Gaulmier (Jean-Baptiste).
 1766..... Delobel.
 1770, 1774..... Guillard.
 1771, 1783..... Guichard.
 1783, 1790..... Baranton.

Huissiers.

- 1540..... Maçon (Guillaume), ser[gent] de Berry.
 1690..... Garreau (Pierre).
 1695..... Cousin (Alexandre).
 1718, 1720..... Renaudon (François).
 1724..... Bourguignon.
 1729..... Guimard.
 1736, 1751..... Charité (Henri).
 1751, 1768..... Gourru (Toussaint-Nicolas).
 1768..... Boucheron (Edme-Antoine).
 1731..... Gouttenoire (Benjamin).
 1745..... Tixier (Louis).
 1748, 1773..... Imbert (Pierre).
 1773, 1785..... Chauvigné (François).
 1774..... Dufour (Jacques).

Femmes attachées à la Monnaie.

- 1450..... Petit (Perette), veuve de Pierre Bynet.
 1498..... Bouer (Collette), femme d'Arnoul Belin.
 1502..... Georges (Jehanne), fille de Bienaymé Georges.
 1513, 1566..... Alabat (Anne), femme de Jean Lamoignon.

- 1576..... Lamoignon (Marie), femme de Gilbert Baudouin.
 1579..... Alabat (Catherine), veuve de Jacques Montholois.
 1579..... Alabat (Jeanne), veuve de Jean Lauverjat.
 1578 (Avant).. Jaupitre (Jehanne), veuve de Jehan Esterlin et
 d'Étienne Girard.

Officiers de La Monnaie qui ne travaillaient pas.

- 1579..... Juliard (Étienne), bourgeois.
 1579..... Prevost (Étienne).
 1579..... Lamoignon (Georges), bourgeois.
 1579..... Lauverjat (La veuve de Jean).
 1579..... Montholois (La veuve de Jacques).
 1579..... Louë (Nicolas de la).
 1579..... Alabat (Nicolas), bourgeois.
 1579..... Bönnet (Philippe), lieutenant des barbiers et
 médecin à l'Hôtel de la Monnaie.



DEUXIÈME PARTIE

NOTES ET DOCUMENTS DIVERS

Dans ce chapitre on trouvera réunis une série de renseignements et de documents précieux pour écrire un jour l'histoire de notre atelier. Voici l'énumération des sujets qui seront successivement passés en revue : les juges-gardes et leurs fonctions, l'organisation intérieure de l'Hôtel de la Monnaie, son installation pendant le dernier siècle de son existence, le change, la situation morale des ouvriers et des monnayeurs de l'officine, quelques décharges délivrées pour son ouvrage au personnel de Bourges, quelques chiffres sur l'importance de ses envois de métaux précieux et de valeurs à Paris, des marchés pour la confection des carrés, des inventaires constatant le nombre de ces derniers et des procès-verbaux relatifs à leur déformation, enfin l'acte d'assemblée des officiers de la Monnaie pour la rédaction des cahiers du Tiers-Etat et l'élection de ses Députés à l'Assemblée Constituante. On rencontrera donc là un ensemble dont on ne saurait méconnaître l'intérêt et qui apportera une contribution précieuse de renseignements variés et inédits à l'histoire d'une ancienne institution royale du Berry.

Les Juges-Gardes, leurs fonctions

Dans une information criminelle suivie au mois de mai 1721, à l'occasion d'un vol commis à la Monnaie, les juges-gardes furent appelés à s'expliquer sur les fonctions qu'ils avaient à remplir et spécialement sur leur façon de procéder à Bourges. Les réponses qu'ils

furent aux questions qui leur étaient posées, les renseignements qu'elles apportent, pour être déjà connus en partie, méritent cependant d'être reproduits.

Malgré l'étroite réglementation qui fixait d'une façon uniforme le fonctionnement de tous les ateliers du royaume, il n'est pas douteux que peu à peu, dans la suite des temps, quelques différences ne se soient glissées d'une Monnaie à l'autre et n'aient fini par constituer des pratiques particulières : c'est ce qui donne une utilité incontestable à la publication *in extenso* des déclarations des juges-gardes de Bourges.

» Déclaration de François Bruère.

» Du lundy, 28 may 1724, heure de 2 de relevée.

» Interrogé de son nom, aage, qualité et demeure après le serment de luy pris et reçu au cas requis :

» Répond avoir nom François Bruère, conseiller du Roy et son procureur en l'Élection de cette ville et le plus ancien juge-garde de la Monnoye de cette ville, aagé de cinquante-six ans ou environ, demeurant aud. Bourges, paroisse de Saint-Oustrille.

» Interrogé quelles sont les principales fonctions des juges-gardes de la Monnoye par rapport au service du Roy et du publique.

» Répond que les principales fonctions des juges-gardes est de tenir tous les autres officiers et ouvriers dans leur devoir pour la conservation des intérêts du Roy et du publique, de livrer aux monnayeurs tous les jours de travail les clefs du monnoyage et du balancier et les carrés nécessaires et de retirer le soir d'entre leurs mains, à la fin de chasque jour, de se faire apporter dans le bureau de la dellivrance toutes les pièces d'or et d'argent de les pezer, celles de fabrication, pièce par pièce, ensuite au marc et après en trois mars et lorsqu'elles sont de la qualité requise après les avoir vérifiées et du poids requis, de les dellivrer au Directeur de la Monnoye, par compte et par poids, en gros, dont ils font un acte de dellivrance qui s'apel *brève*, lequel ils escrivent sur leur registre original et encore sur un autre registre qu'ils envoient tous les ans

» au greffe de la Cour des Monnoyes. Lesquels actes de dellivrance
 » ils font signer par le Directeur pour en compter au proffit du Roy
 » et par les controlleurs et essayeurs et signent aussy eux-mesmes
 » lesd. actes après avoir retiré des deniers de boiste suffisant et mis
 » dans un coffre sous trois clefs différentes dont l'une reste ès mains
 » du Directeur, la seconde ès mains de l'essayeur et la troisieme ès
 » mains des juges-gardes.

» *Interrogé sur la quantite de deniers de monnoyage, les juges-*
 » *gardes sont obligés de metre en boiste pour le travail de l'année.*

» Répond qu'ils sont en usage de prendre une pièce d'or de quatre
 » cents pièces d'or et s'y le nombre surpasse quatre cents d'environ
 » cent cinquante pièces d'en prendre encore une, et à l'égard de l'ar-
 » gent de prendre une pièce par soixante et douze marcs. Et sy le
 » nombre de marcs surpasse les soixante et douze d'environ trente ou
 » quarente marcs d'en prendre encore une. Et qu'il ne sçais aucuns règle-
 » mens qui en aye décidé, sauf que M. Boizard en son Traité des mon-
 » noies le dit ainsy et que cela est apuyé d'un reglemen qui est du mois
 » de janvier 1682.

» *Interrogés s'ils doivent les prendre indifféramment ou au choix.*

» Répond qu'il ne sçais aucuns réglemens qui en ay décidé, mais
 » que son confrère et luy répondans sont en usage de les prendre
 » indifféramment après les avoir vérifiées, pezées à la pièce au marc
 » et en trois marcs, et qu'elles se sont trouvées de la qualité et poids
 » requis par les ordonnances et édits.

» *Interrogé si ces pièces ont toujours esté mises dans une boiste*
 » *régullièrement, lors des dellivrances suivant l'ordonnance de mil*
 » *cinq cent cinquante quatre et postérieur.*

» Répond qu'ils se sont toujours mis régulièrement sous trois
 » différentes clefs dans un coffre comme il l'a dis cy-devans et qu'ensuite
 » après l'année finie et au commencement d'une nouvelle année, ils les
 » ont retirées et mises dans une boiste avec un de leurs registres et
 » copie du procès-verbal qu'ils en ont fait faire en présence des
 » directeur, procureur du Roi, contrôleur et essayeur par le
 » greffier, laquelle boiste estant fisselée, cloutée et cachetée des

» cachets desd. directeur, essayeur, procureur et contrôleur, et en-
 » suite portée au messager de cette Ville qui s'en charge sur la feuille
 » et est adressée au greffier en chef de la Cour des Monnoyes, auquel
 » avis est donné dudit envoi.

Le Intendant a répondu que lesd. officiers ont été envoyés entre mes-

» Répond que c'est en présence des officiers dénommés en la
 » réponse portée en l'article précédent et la réquisition du procureur
 » du Roy.

*Le Intendant a répondu que la fabrication des louis d'or n'a été en 1720 de
 1000000.*

» Répond que la fabrication estoit à la taille de 25 au marcs,
 » au remède de 12 grains par marcs de foiblage et que l'empreinte
 » estoit la représentation du roy Louis quinze pour la teste et pour
 » la pille deux L. L. suivant l'édit du mois de septembre 1720.

Le Intendant a répondu qu'ils ont été pesés en trois marcs.

» Répond comme il a cy-devant dit qu'ils ont d'abord fait les
 » pezées à la pièce, ensuite au marc et après en trois marcs.

*Le Intendant a répondu qu'il n'y a pas de billons que
 des louis d'or fabriqués sans le remède promis de douze grains.*

» Répond que de sa connaissance son confrère et luy n'ont passé
 » en dellivrance que des louis d'or fabriqués sans les remèdes de
 » douze grains, comme il doit estre prouvé par leur registre envoyé
 » au greffe de la Cour avec le procès-verbal et leurs deniers de boistes
 » et encore par leur gros registre original qui est le double de celui
 » envoyé qui reste dans leur bureau suivant leur ancien usage, le-
 » quel gros registre il est prest de représenter toutes fois et quantes :
 » desquels deux registres conformes l'un à l'autre, il résulte qu'en
 » mil sept cent vingt-deux, il n'y a eu que deux dellivrances de louis
 » d'or, le premier du 29 may de treize cent cinquante pezans cin-
 » quante-trois mars sept onces deux gros compris quatre pour la
 » boiste, faisant... du pois et non compris un pour la pièce qui ne
 » fait pas partie du pois, laquelle dellivrance il nous a déclaré estre
 » écrite de la main du sieur Loiseau, contrôleur, qui l'a aussy signé,
 » pourquoy lui répondant nous requiers comm^{es} sous le bon plaisir

» de la Cour pour faire assigner M^e Loiseau en reconnaissance de son
 » écriture et signature, sur laquelle première dellivrance luy ré-
 » pondant ai observé que ces treize cent cinquante louis d'or devoient
 » pezer cinquante-quatre marcs justes pour estre droict de poids,
 » qu'il s'y trouve en tout une différence de six gros de foiblages qui
 » composent en tout quatre cent trente-deux grains lesquels divisés
 » par cinquante-quatre mars prouvent qu'il n'a esté pris que huit
 » grains par marc du remède de poids permis par l'édit et qu'aincy il
 » s'en manque encore quatre grains par marc des douze permis qui
 » tournent toujours au profit du Roy.

» Luy répondans adjouxe qu'il est de notoriété publique qu'il
 » fut obligé de partir pour Paris le vingt mars 1722, plus de deux
 » mois avant le vingt-neuf may et d'y séjourner jusqu'au vingt aoust
 » suivans pour éviter la suite de plusieurs menaces qui luy furent ver-
 » balement faittes à différentes fois par M^r de Courteil, intendans,
 » animé contre luy répondans de ce qu'après avoir cy-devant..... un
 » décret d'assigné pour estre ouy sur le réquisitoire du S^r Chigot,
 » commis du procureur du Roy, contre le Sieur Barret pour lors
 » directeur, d'avoir au moins donné lieu vol fait au Roy en lad. Mon-
 » noye le 27 novembre 1721, par ses négligences et autres circonstances
 » des fais prouvez au procès.

» Il avoit du depuis sur une autre nouvelle information et sur le
 » réquisitoire du Sieur Bailly, devenu procureur du Roy en titre,
 » décerné un décret de prise de corps contre led. Sieur Barret et
 » contre les Sieurs Lançon et Duman. que mond. Sieur de Courteil
 » honorait tous de sa bienveillance et protection, pourquoy il mis
 » tous en usage pour dépouiller d'abord luy repondans des minutes
 » de ses informations et ensuite la Cour et luy répondans de la con-
 » naissance de ce vol par un arrest du Conseil d'attribution qu'il a
 » obtenu par son pouvoir et par celuy d'autres puissances unis, ce
 » qui est très cognu, et la Cour à la faveur duquel arrest on n'a point
 » voulu de monitoire n'y aprofondir le vol fait nuitamment, et afin
 » luy répondans de se parer desd. menaces et rétablir sa réputation
 » injustement calomniée dans deux arrests différents où il fut obligé

» de se pourvoir au Conseil, où il a obtenu arrest contraire, le quatre
» aoust 1722, sur les preuves par luy données à la Justice de son
» proceddé pour les seuls intérêts du Roy, comme il y estoit obligé,
» sans quoy on l'auroit accusé ou de négligence ou d'intelligence
» dans le vol et pour conséquence de prévarication dans les devoirs
» de sa charge.

» Le répondans adjouxe encore que ses seigneurs de Selve et
» Delafons, cy-devant procureurs généraux, n'ont jamais inquiété feu
» le Sieur Bruère, son pere, ny luy pour prétendus foiblages, parce-
» qu'ils estoient persuadés de leur exactitude et fidélité au service du
» Roy. Il a l'honneur d'avoir plusieurs de leurs lettres qui le justi-
» fient comme fait encore l'arrest du quatre aoust 1722, pour lequel
» obtenir il a séjourné à Paris à ses frais pendant plus de cinq mois,
» après avoir essuyé toutes lesd. menaces et celles de plusieurs autres
» personnes d'autorité mal informées des fais concernant le vol.

» Il est vray que par erreur on a mis dans cette dellivrance les-
» dits louis d'or foibles de près de douze grains en trois mars dans
» les remèdes de poids, au lieu que dans lesd. remèdes ils sont foibles
» de vingt-quatre grains juste en trois mars. Mais il s'en manquera
» encore douze grains en trois mars qui est un tiers qu'ils ne soient
» dans le foilage hors les remèdes permis qui sont de trente-six
» grains en trois mars et led. répondans nous observe respectueuse-
» ment qu'il ne peut pas estre tenu de ces erreurs ny du foilage, sy
» aucun y avoit, lequel ne peut pas estre suivant leurs registres,
» parceque le prétendu foilage ne pouvoit estre que sur cette delliv-
» vrance du vingt-neuf may et qu'en ce cas ayant esté faite en son
» absence par le S^r Dagoret son confrère alors sy infirme qu'il ne
» pouvois faire les pezées ny livrer et au lieu duquel le S^r Loiseau,
» conseiller contregarde, a fait les pezées et la dellivrance, qu'il a
» escrite sur leur gros registre original, et par conséquent fait les
» fonctions de luy répondans, en son absence, il en doit répondre
» suivant les ordonnances et les reglemens ayant pu manquer aux
» pezées, comme il a manqué au calcul de la moitié des grains du re-
» mède promis, pourquoy luy répondans proteste de se pourvoir

» contre led. S^r Loiseau pour estre tenu de l'acquiter de la condam-
 » nation, sy aucune estois prononcée contre luy, avec dommage et
 » intérêts et dépens.

» Car à l'égard de la seconde dellivrance faite par luy répondans
 » le vingt-neuf aoust, huit jours après son retour de Paris, qui est
 » de sept cent quatre-vingt-seize louis d'or pesant trente et un mars,
 » six gros, compris deux pour la boiste mis avec les quatre précédans
 » envoyés au greffe de la Cour, il n'y a que neuf grains sur le tout,
 » au lieu des douze grains de remède par mars, ce qui ne monte pas
 » à un tiers de grain par mois pris sur lesd. douze grains permis.

» Il est de la connaissance de tous les officiers de la Monnoye
 » et autres qui la fréquente que luy répondans y aporte tous les
 » soins possibles et que quand il doute du poids de quelques louis
 » d'or il les paize un par un dans une petite balance qui luy appar-
 » tient en propre, laquelle il porte exprès de sa maison à la Mon-
 » noye. Tous les jours de dellivrance d'or, laquelle est si délicate,
 » que la vingtième partie d'un grain la fait trébucher du costé où
 » elle est mise.

» *Luy avons représenté qu'il nous déguise la vérité sur ce fait et*
 » *qu'il faut absolument qu'il en aye été passé de plus foible ou que le*
 » *directeur aye travaillé pour son compte particulier, puisque dans les*
 » *pesces faites au bureau de la Cour il s'est trouvé des pesces considéra-*
 » *blement foibles hors des remèdes portés par l'ordonnance.*

» Répond qu'il nous a dit la vérité et que supposé qu'il se soit
 » donné quelques pesées au bureau de la Cour, de louis d'or foibles
 » hors des remèdes permis cela ne peut provenir que du fret ou de
 » barbures de la machine ou des carrés presque imperceptibles lors
 » des dellivrances, qui ont pu s'écailler d'elles mesmes ou estre enle-
 » vées par des gens subtils en billonnage ou de louis d'or faits en
 » fausse fabrique, qu'à l'égard du directeur la minucie de la première
 » dellivrance ne permet pas de croire qu'il aye travaillé pour son
 » compte particulier et même qu'il ne le peut pas faire, parce qu'il
 » n'a jamais eu en sa possession les clefs du monnoyage ni des ba-
 » lanciers. Ajouste seulement qu'il est à sa connoissance que depuis

» neuf ou dix ans, le S^r Barret, directeur, et celuy d'a présent ¹, se sont
 » avisés après avoir retiré aux adjusteurs les flaons d'or de les
 » mettre dans une longue peau et de les faire alonger pour les sasser et
 » frotter les uns contre les autres par deux hommes, ce qui les affoiblit
 » et dont ils retirent des carbures considérables en leur absence avant
 » de les livrer aux monoyeurs et qu'ils en peuvent bien faire de mesme
 » aux louis monoyés, après qu'ils leurs ont esté dellivrés et par là les
 » affoiblir de prix. Donc à ce sujet les juges-gardes ne peuvent
 » répondre après les dellivrances faites, leur devoir finy et la mise
 » des louis d'or dans le commerce.

» *Lux avans de l'objet a été rendu au Roy (comme on le fait) par
 » au de Messieurs les procureurs de la Cour de Monsieur le procureur
 » général, tant des deniers de boeste que des deniers courant, vus par
 » expert et raporté n'avoir frayé, la certitude de foiblage est incontes-
 » table et que par conséquent ils ne peuvent éviter un jugement de con-
 » damnation.*

» Répond qu'il a dit la vérité que suivant la dellivrance du
 » vingt-neuf aoust il n'y a aucun foiblage même de celuy permis, que
 » sy la Cour veut juger sur les deniers courants au bout de deux
 » ans qui peuvent estre altérés mesme sans avoir frayé par les
 » raisons exprimées en sa précédente réponse. Les juges-gardes les
 » plus exacts à leurs devoirs et les plus affectionnés au service du
 » Roy et du publique, se trouveront sujet à condamnation, ce qui
 » rend leur sort déplorable et particulièrement celuy de luy répon-
 » dant, souvent tracassé pour avoir remply ses devoirs par des per-
 » sonnes d'authôrité, comme il est prouvé par l'arrest du quatre
 » aoust 1722. Et qu'il n'y a jamais paru d'intelligence entre les
 » officiers, sy ce n'est entre les S^{rs} Baret et Loiseau, dans la mise des
 » billets de banque qu'ils n'ont voulu appeler les juges-gardes aux
 » procès-verbaux des augmentations ni dimynutions d'argent, ce qui
 » a fait qu'avec justice luy répondant et son confrère n'ont voulu
 » signer les états desd. billets de banque, diminutions et toutes aug-
 » mentations d'argent.

1. Roger de Sery.

» Interrogé si ce ne seroit pas par négligence à exécuter le règlement de 1690 en ne sizaillant pas les pièces foibles que ce foiblage s'est
 » trouvé.

» Répond que sy on auroit pris quelque louis d'or de la dellivrance
 » du vingt-neuf aoust au sortir de la dellivrance ou au sortir de la
 » Monnoye, on y aura pu trouver aucuns louis d'or foibles hors les
 » remèdes permis par l'édit, n'y ayant que neuf grains sur trente un
 » marcs au lieu de trente une fois douze grains par marcs de remède
 » permis par l'édit et qu'ils ont toujours très exactement sizaillés
 » tous les louis d'or qui ne se trouvent pas du poids requis, lesquels
 » ils ont fait porter en fonte suivant le règlement de 1690. Au sur-
 » plus persiste en ses protestations contre lesd. sieurs Dagoret et
 » Loiseau en temps que besoin seroit; qui est tout ce qu'il a voulu ré-
 » pondre; lecture à luy faite du présent interrogatoire et de ses ré-
 » ponses, a persisté en ses réponses comme véritables sans y vouloir
 » adjouxter ny diminuer et a signé avec nous.....

GUENOIS

RAVIER

BRUÈRE

Déposition de Pierre Dagoret

» Du 30 may, heure de 4 de relevée au Palais.

» Interrogé sur son nom, âge, qualité et demeure après le serment
 » de luy pris et reçu au cas requis.

» Répond avoir nom Pierre Dagoret, cons^r du Roy, lieutenant au
 » siège de l'élection de cette ville, juge-garde de la Monnoye de
 » cette ville, y demeurant, paroisse de Notre-Dame du Fourchault,
 » aagé de quarente-huit ans ou environ.

» Interrogé qu'elle est la principale et essentielle fonction d'un juge-
 » garde dans l'intérieur de la Monnoye par rapport à l'intérêt du Roy et
 » du publique.

» Répond que la principale fonction est de s'y faire apporter par
 » les monnoyeurs toutes les espèces monnoyées, de les vérifier,
 » pezer, à la pièce, au marc, et en trois marcs et lorsqu'elles sont de
 » la qualité requise, les compter et livrer au directeur dont il décharge
 » par un reçu sur un registre qui reste à la dellivrance et qu'ils en-

» voient ensuite à Paris pour le compte du Roy à nos Seigneurs de
 » la Cour des Monnoyes, lequel registre est signé d'eux, du directeur,
 » du controlleur et de l'essayeur pour le titre.

*» Interrogé sur quel quantité de deniers de monnoyes les juges-gardes
 » s'en obtiennent toutes fois et toutes de l'année.*

» Répond qu'ils sont obligés de prendre de quatre cents pièces
 » d'or une et de soixante-douze marcs d'argent une pièce d'argent.

» Interrogé s'ils doivent les prendre indifféremment ou au marc.
 » Répond qu'ils les doivent prendre indifféremment et sans af-
 » fection.

*» Interrogé si les boistes sont ouvertes des monnoyes tant toutes
 » régulièrement lors des délivrances suivant l'ordonnance de 1554 et
 » festinées.*

» Répond qu'ils les mettent dans un coffre sous trois clef dislé-
 » rentes, dont l'une est es mains du directeur, l'autre entre les mains
 » de l'essayeur et la troisième entre nos mains.

» Interrogé en présence de quel officier elles doivent être mises.

» Répond qu'après l'année finie, au commencement de l'année
 » suivante, le procureur du Roy requiert ouverture du coffre dont
 » chacun apporte sa clef, d'où l'on retire tous les deniers des boistes de
 » l'année, lesquels on met dans une boîte avec le registre et coppie
 » du procès-verbal écrit par le greffier, le tout en présence desd.
 » procureur du Roy, directeur, ^{cont} essayeur et d'eux; laquelle
 » boîte estant cloutée, fisselée et cachetée des cachez desd. direc-
 » teur, essayeur et deux juges-gardes, ils l'envoyent par le carosse à
 » Paris au St Gensdre, greffier en chef de la Cour des Monnoyes.

*» Interrogé par quels la décharge des boistes d'or fait en l'année
 » 1722 et l'complainte.*

» Répond quelle estois de vingt-cinq au mars avec remède de
 » douze grains par mars à la représentation de roy Louis Quinze
 » pour la reste et pour la pille de 2 L. L.

» Interrogé s'ils ont fait les pesées à la pièce ou au marc.

» Répond qu'ils les ont faites à la pièce, au marc et aux trois
 » marcs.

» Interrogé si luy et son confrère n'ont passé en dellivrance que des
 » louis dor fabriqués dans le remède permis de douze grains.

» Répond qu'yls n'en n'ont passé que de bons dans les remèdes
 » de poids, que cela est prouvé par leur registre envoyé au greffe de
 » la Cour et par le double registre qui leur reste.

» Luy avons représenté qu'il nous déguise la vérité sur ce fait et
 » qu'il faut absolument qu'yls en aye esté passé de plus foibles ou que
 » le directeur aye travaillé pour son compte.... puisque dans les pezées
 » faites au bureau de la Cour il s'est trouvé des pezées considérablement
 » foibles hors des remèdes permis par l'ordonnance.

» Répond qu'yls n'en n'ont point passé qu'ils ne fussent dans les
 » remèdes, qu'yl n'y eu que deux dellivrances de louis d'or en mil sept
 » cent vingt-deux, que la première a été faite en sa présence, qui est
 » du vingt-neuf may, par le sieur Loiseau controlleur, le sieur Bruère
 » son confrère estant pour lors à Paris. Ne pouvant les pezer luy-mesme
 » par raport à une grosse maladie qui l'avoit rendu impotent par rap-
 » port aux violans remèdes qu'on luy avoit fais prendre, qu'à l'égard du
 » S^r Barret, directeur, il le croist trop honneste homme pour avoir tra-
 » vaillé sur son compte n'ayant jamais eu en sa possession les clefs du
 » monnoyage, que s'il s'est trouvé des pezées faites à la Cour ce n'a pas
 » esté que de quelques deniers courants diminués par le fret ou par
 » l'ébarbure. Que les directeurs après la dellivrance à eux faites ont
 » continué à les mettre dans une grande peau lesquels ils ont fait
 » sasser par deux hommes, ce qui diminue encore très considérable-
 » ment lesd. louis d'or, et qu'à l'égard de la seconde dellivrance qui
 » est du vingt-neuf aoust suivant, elle a esté faite seule par le
 » S^r Bruère.

» Luy avons derechef représenté que ces pezées estant faites par
 » un de M^s en présence de la Cour et de M. le procureur, tant des deniers
 » de boïste que des deniers courants, temps par l'expert et raporte n'avoir
 » frayé, la certitude du foïblage est incontestable et que par conséquent, ils
 » ne peuvent éviter un jugement de condamnation.

» Répond qu'il ne peut y avoir aucun foïblage suivant les de-
 » niers de la boëte et leur registre, que s'yl y a de petites ébarbures

» ou soufflures qui se font à la machine et au balancier, qui peuvent
 » fort aisement s'emporter mesme sans avoir frayé, estant mis les
 » uns avec les autres, qui peuvent rendre quelques louis d'or cou-
 » rants légers, et que sy la Cour s'arrestais à ses deniers courants au
 » lieu de s'arrêter à la certitude des registres et des deniers de boiste,
 » il n'y auroit jamais de juges-gardes, quant mesme tous les louis
 » d'or par eux dellivrés seroient droit de poids, qui puissent éviter
 » des condamnations par les moyens cy-dessus.

*» Intention de se ne s'arrêter pas à l'ordonnance royale de règlement
 » de mil six cent quatre vingt deux, qui ne veut pas pour les pièces d'or
 » des que ce collègue patrouille.*

» Repond qu'ils ont exécuté le règlement de 1690 exactement
 » qu'ils ont toujours cizailés toutes les pièces d'or et d'argent foibles
 » hors les remèdes permis par les ordonnances et édits'. »

On connaît maintenant, par leurs réponses aux interrogatoires qu'ils subissaient, l'obéissance stricte et loyale des juges-gardes de la Monnaie de Bourges aux prescriptions des ordonnances royales et, d'une façon générale, les pratiques loyales qui étaient en usage dans l'atelier. Tout était donc réglé et prévu avec une minutie extrême, qui, loin d'être une protection pour les officiers de la Monnaie, était pour eux une gêne et un danger de chaque jour, sans réussir d'ailleurs à empêcher la fraude de se produire. Parmi les indications qui s'y rencontrent, il en est une relative au pourcentage des deniers mis en boîte pour les espèces d'or et d'argent, dont on devine l'utilité, pour déterminer approximativement le chiffre des monnaies émises par l'atelier dans les derniers temps de son fonctionnement.

A un autre point de vue, on voit se manifester clairement dans les dépositions des juges-gardes le peu de cordialité qui régnait entre les officiers de la Monnaie, toujours prêts à se faire la guerre et obéissant à l'esprit du plus étroit formalisme. On assiste enfin à la dernière phase d'une grave affaire commencée en 1722 et qui durait encore en 1724, jetant depuis trois années le trouble dans la Monnaie de Bourges, affaire dont il a déjà été question ici, et qui débuta par un

1. Arch. Cher, B 2448.

vol commis à l'Hôtel même de la Monnaie dans la nuit du 26 au 27 novembre 1721.

On se rappelle ce qui se produisit ensuite : Pierre Boyer, le serrurier de la Monnaie, accusant le directeur de cet Hôtel, Barret de Ferrand, Duman, commis à la recette, et Lançon, conseiller au parlement de Metz, d'avoir participé au vol dont il s'agit, puis les juges-gardes accueillant légèrement une dénonciation si invraisemblable, décrétant de prise de corps les trois personnes désignées et faisant mettre les scellés sur la Monnaie, ce qui forcément en arrêtait la marche ; mais nous nous arrêtons ici, ne voulant pas reprendre encore une fois, le récit de faits que l'on a déjà lus.

Organisation intérieure de l'hôtel de la Monnaie.

Voici un détail qui donne une idée assez complète de l'organisation intérieure de la Monnaie de Bourges. L'Hôtel renfermait cinq bureaux : le bureau du change, le bureau de la délivrance, le bureau de la fonderie, le bureau du blanchiment et le bureau du monnayage. En 1698, où il est question de cette organisation, voici quelles étaient les personnes qui siégeaient dans ces divers bureaux :

Bureau du change : le S^r de Lauras, commis au change, le S^r de Rouy, contrôleur contre-garde.

Bureau de la délivrance : Cosson, juge-garde.

Bureau de la fonderie : Firmin Gaubin, dit Vernille, commis au bureau de la fonderie.

Bureau du blanchiment : Robert Augier, commis au blanchiment.

Bureau du monnayage : Delobel, monnayeur.

Quelques frais judiciaires devant la juridiction de la Monnaie.

Il ne paraît pas inutile de donner quelques notes de frais judiciaires et autres faits devant la juridiction de la Monnaie de Bourges, comme spécimen des pratiques qui y avaient cours.

1717. — Dans un procès criminel intenté contre les époux de Mahis, le total des frais s'élève à 70^l 14^s 12^d, dont 14^l 14^s pour F. Bruère,

juge-garde; 7^l 10^s pour Pierre Dagoret, juge-garde; 6^l 8^s pour Charles Loiseau, contrôleur contre-garde; 8^l 10^s pour et le surplus pour le greffier.

Dans le compte particulier de F. Bruère on relève les détails suivants : une ordonnance 35^s, une vacation 55^s, une autre ordonnance 35^s, une ordonnance d'ajournement 35^s, une vacation aux interrogatoires 4^s.

1718. — Frais de réception d'un changeur à Cluis-Dessus et Bas.

à M. Bruère	5 ^l
à M. Dagoret	5
à M.	5
au greffier	5 ^l
pour la Requête	12 ^l
pour l'Extrait	12 ^l
pour la Requête	10 ^l
pour la Requête	5
Total . . .	59 ^l

1724. — Dans un procès subi par Claude Testelet, orfèvre à La Charité-sur-Loire, pour une tasse d'argent, dont la confiscation avait été ordonnée par un jugement du 11 décembre 1719, parce qu'elle pesait 4 onces un gros, au lieu de 4 onces 2 gros, pour lequel elle était inscrite sur les livres de l'orfèvre, il y eut des frais considérables, que ce dernier eut à payer, sans préjudice de la confiscation de la pièce d'argenterie :

- 106^l 5^s aux juges-gardes Bruère et Dagoret;
- 105^l 19^s au procureur du roi Bailly;
- 30^l à Boyer pour 10 essais;
- 5^l à Rossignol, commis greffier;
- 5^l à Bourguignon, huissier;
- 3^l au brigadier de la maréchaussée;
- 12^l à Boulanger pour voyage de 2 jours³.

1. Arch. Cher, B 2448.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, 2449.

1755. — Etat des frais du procès-verbal de réception de Louis-Pierre Lefebvre comme prévôt des ajusteurs :

A nous taxé	16 ^l (gratis).
Au procureur du Roy	10 ^l (gratis).
Au greffier	9 ^l (gratis).

En effet les différents bénéficiaires de ces frais en font la remise au vieux serviteur qu'était le nouveau prévôt des ajusteurs¹.

Bâtiments de la Monnaie

M. H. Boyer a dit tout ce qu'il avait été possible de découvrir sur les divers emplacements que l'Hôtel de la Monnaie avait occupé dans la ville de Bourges à la fin du Moyen-Age et à l'époque de la Renaissance : il ne semble donc pas utile de revenir une seconde fois sur ce sujet, pour lequel on n'aurait véritablement rien de bien intéressant à ajouter : on se bornera à parler de ce que l'on peut dire de nouveau sur les installations de la Monnaie de Bourges durant les siècles qui suivirent ceux dont il vient d'être parlé.

A quelque époque que l'on se place, il y a au surplus un fait commun à tous les locaux qu'elle occupa, c'est leur caractère essentiellement modeste et presque misérable : à aucun moment l'Hôtel de la Monnaie de Bourges n'eut rien de monumental, ni même, il faut le dire, de susceptible de remplir convenablement son objet. On en trouve un premier exemple à la fin du XVII^e siècle, où l'on voit le 5 février 1685 s'écrouler la partie des bâtiments où Jean Chailloux, maître changeur pour le roi, avait son matériel et ses ustensiles, dans un appentis appuyé sur le mur de Ville².

Au commencement du XVIII^e siècle la Monnaie était logée rue des Bonhommes, qui depuis lors a pris et conservé le nom de *rue de la Monnaie*, dans les dépendances de l'Hôtel particulier de Madame de Foucault, veuve du sieur de Rosay, laquelle avait été contrainte par l'autorité royale à consentir l'abandon d'une partie de sa propriété,

1. Arch. Cher, B 245 r.

2. *Ibid.*, 245 r.

bien qu'elle en éprouvât une grande gêne. Le loyer que la Monnaie payait pour cette occupation s'élevait à 500¹ : la bailleresse et l'administration royale avaient chacune dépensé semblable somme pour aménager les lieux à leur nouvelle destination et les mettre en état.

Malgré cela les officiers de la Monnaie se plaignaient que le pavage entre la grande porte et les bâtiments fût entièrement ruiné, ce qui amenait la stagnation des eaux pluviales, industrielles et de cuisine (12 février 1716). A cela Madame de Foucault répondait que les charrois continuels qui avaient lieu pour le service de la Monnaie, avaient causé la ruine du pavage, ce dont elle ne pouvait être rendue responsable, que la solidité des portes en était compromise, que le grand galetas, où les moulins étaient installés, s'effondrait sous la charge qu'il portait et qu'il en était de même du local où se trouvaient les balanciers².

On ignore ce qu'il advint de ces récriminations réciproques, mais il est à croire que rien de sérieux ne fut fait pour réparer l'Hôtel de la Monnaie, car le 3 janvier 1727, Pierre Boucault était obligé, à cause de l'état de ruine de la partie de l'Hôtel qui lui était assignée pour son logement et celui des siens ainsi que pour son travail, état qui constituait un véritable danger, de demander aux juges-gardes l'autorisation de loger en dehors. Cette faveur était contraire aux règlements de la Monnaie et cependant elle fut accordée, ce qui montre combien étaient fondées les plaintes qui se produisaient³.

Valeur des offices.

On a peu de renseignements sur la valeur des différents offices de la Monnaie de Bourges, qui varièrent beaucoup suivant les temps et l'activité de l'officine : on doit le regretter, car les chiffres que l'on posséderait, permettraient de suivre les fluctuations que l'atelier eut à subir dans sa prospérité.

En 1606, dans les lettres de provision qu'obtint au mois de juin,

1. Arch. Cher, B 2449.

2. *Ibid.*, 2448.

Jules de la Planche, S^r de Coco, comme directeur particulier et trésorier de la Monnaie, on dit que la *finance* de son office s'élevait à 12.000^l.

On ne trouve d'indications analogues qu'en 1771 et 1772, lors de la fermeture de la Monnaie, où chaque officier fut invité par un édit du mois de février 1771, à faire connaître le prix, auquel il évaluait la charge dont il était titulaire. On a déjà vu ces renseignements dans le chapitre concernant le personnel, aux articles consacrés à ces mêmes officiers, mais il semble utile d'en présenter ici la liste complète pour que l'on puisse en comparer les chiffres.

<i>Roger de Veaucé et Séguin du Châtelier</i> : deux offices de conseillers du Roi et juges-gardes, chacun	6.000 ^l
<i>Dagoret des Gravières</i> , office de conseiller du Roi et son procureur au siège	2.000 ^l
<i>Rapin</i> : office de conseiller du Roi, son contrôleur contre-garde	15.000 ^l
<i>Bertrand</i> : office de conseiller du Roi, de directeur et de trésorier particulier de la Monnaie	24.000 ^l
<i>Guichard</i> : office de greffier	1.000 ^l
<i>Pinon</i> : office d'essayeur	1.200 ^l

Le procès-verbal qui contient ces évaluations et qui porte la date du 19 novembre 1771, constate que l'on n'avait pas reçu les réponses du juge général provincial, qui faisait partie de la juridiction de la Monnaie, et de deux huissiers¹. Ces estimations furent acceptées à Paris, sauf celles concernant les offices des juges-gardes, que l'on jugea trop élevées. On demanda un nouvel examen à ces deux titulaires, qui réduisirent leurs chiffres à 4.000^l.

La comparaison de ces diverses indications permet de constater qu'en moins d'un siècle la charge de directeur particulier avait doublé de valeur et s'était élevée de 12.000 à 24.000^l. A un autre point de vue, on est surpris du peu de valeur des offices des juges-gardes et du procureur du Roi par rapport à celle des charges de directeur particulier et de contrôleur contre-garde, et cependant il suffisait d'un jugement

1. Arch. Cher, B 2453.

des premiers sur les réquisitions du second, pour les faire jeter en prison comme il arriva à Baret de Ferrand en 1722¹.

Le change, les commis au change, les changeurs.

Le change des métaux précieux fut longtemps un commerce d'une extrême importance, qui fournissait au monnayage royal la plus grande partie du métal qui lui était nécessaire. Dans chaque hôtel se trouvait un officier, qui n'était pas un des moins notables et qui était commis au change, fonction qu'il cumulait souvent avec celle de directeur particulier, comme il advint à Thomas Mosnier en 1653 et à J.-B. de Lauras en 1698.

A côté de ce changeur officiel attaché spécialement à la Monnaie, il en existait d'autres dans le ressort, dont voici la liste en 1718 dressée par le greffier Sagordet :

- « Nevers Jean Fauve par commission.
- » Gien Hierosme Leprince, *idem*.
- » Chastelet Blaise de Laubre, *idem*.
- » Vierzon Jacques de la Martinière, *idem*.
- » — Jean Pinauld, *id.*
- » Saint-Amand Martin, Meslin, *idem*, à sa place.
- » — Jean Duché.
- » Chateauroux René Grillon, *idem*.
- » La Chastre Le Sieur Perigeois au lieu d'Estienne Laurent
destitué par M. Trottier, *idem*, à sa place.
- » — *Id.*, Sébastien Renauldon.
- » Romorantin Jacques de la Lande, *idem*.
- » Cosne Louis Naudin au lieu de Vallantin.
- » — Bonnardel, par M. Trottier, *idem*.
- » La Charité *Id.*, le Sieur Jean-François Paltereau.
- » Aubigny Estienne de la Pierre, Estienne Amiot.
- » Issoudun Claude Soulet, *idem*.
- » — *Item*, Claude le Jeune.

1. Arch. Cher. B 2448.

- » Sancerre Pierre Corsange, *idem*.
 » Argenton Estienne Legrand, *idem*.
 » Cluis dessus . . Jean de la Goutte, *idem*¹. »

Situation morale des ouvriers et monnayeurs.

Les ouvriers et les monnayeurs de la Monnaie de Bourges, dont la situation avait été si grande aux XV^e et XVI^e siècles, se trouvèrent bien déchus dans les temps qui suivirent : au lieu d'appartenir pour la plupart aux familles de la haute bourgeoisie berruyère, ils ne se recrutaient plus que dans les classes de gens des métiers les plus modestes de la cité. Rien ne saurait mieux montrer combien était considérable l'amointrissement qu'ils avaient subi, que les termes de la requête que présenta le 17 février 1755, aux officiers de la Monnaie, un simple ouvrier de l'Hôtel, Louis-Pierre Lefèvre, pour obtenir d'être nommé prévôt des ajusteurs.

« Est comparu, en personne Louis-Pierre Lefèvre, l'un des
 » ouvriers de cette Monnoye, lequel . . . nous a dit et remontré.
 » qu'il y a au moins 43 ans qu'il travaille du métier d'ajusteur en
 » cette Monnoye et que luy, comme tous les autres ouvriers, n'ayant
 » jamais eu le moyen d'achepter un titre de Sa Majesté, il n'a pu
 » mieux faire que de se présenter devant feu M. Bruère, notre pré-
 » décesseur, qui pour le bien du service et à cause du besoin
 » d'ouvriers, luy fit prester serment pour être reçu ajusteur, suivant
 » qu'il résulte de l'acte inscrit sur le registre du 28 février 1743,
 » ainsy qu'aux nommés Georges Jubert, Guillaume Lecuille, Jean
 » Girault, Jacques Labbe, Pierre Nicolas et François Ratouin. Que
 » depuis ils ont tous continué de travailler aux dites fonctions sans
 » autres titres étant tous dans une si grande indigence que la plus
 » part d'eux sont actuellement à l'hôpital infirmes et caducs, en sorte
 » qu'il est de nécessité indispensable d'admettre incessamment audit
 » serment, ceux des ouvriers actuels verbalement accueillis, pour
 » être reçu aussi ouvriers ajusteurs, en prestant pour cet effet le

1. Arch. Cher, B 2449.

» serment au cas requis, et, pour le bien du service, de nommer un
» prévot des ajusteurs, dont il offre comme un des plus anciens, de
» faire les fonctions au lieu et place du S^r François Noel... »

Ce que l'on dit dans cet acte, de la vie malheureuse qui était celle des ouvriers de la Monnaie, n'avait rien d'exagéré et se trouve d'ailleurs confirmé par cette appréciation du directeur Bertrand, qui déclarait n'avoir presque plus d'ouvriers, parce que leur misère et leur caducité en avait conduit le plus grand nombre à l'hôpital¹.

Telle était la médiocrité de l'état auquel ils étaient réduits, que l'on était parfois obligé d'y remédier : c'est ainsi qu'en 1724, le directeur particulier Roger de Serry porte de lui-même à 3 sols au lieu de 2, le salaire des ajusteurs par marc d'or pour le travail de la frappe des flacons².

Une semblable décadence ne s'explique pas seulement par la diminution considérable d'activité qui s'était produite à la Monnaie de Bourges par suite de la réduction de la fabrication et dont naturellement son personnel éprouvait le contre-coup : le peu de zèle et le laisser-aller toujours croissant des ouvriers dans l'exercice de leur profession, enfin le peu d'exactitude que l'on rencontrait chez eux pour l'accomplissement des devoirs de leurs fonctions, ne furent pas étrangers non plus à cet état de choses. Dès 1577, on est obligé de les mettre en demeure de venir travailler à la Monnaie qu'ils désertaient sous peine de perdre leurs privilèges³. Et justement à la même époque on trouve dans une liste de personnes attachées à la Monnaie toute une catégorie d'officiers dont l'emploi était de ne pas travailler, abstention que les ouvriers qui devaient un travail effectif, n'étaient que trop disposés à imiter⁴.

Si la profession d'ouvrier et de monnayeur avait bien baissé au point de vue de la considération et si elle était trop insuffisamment rétribuée, par contre, elle était soumise à une discipline de plus en

1. Arch. Cher. B 2431.

2. *Ibid.* - 147.

3. Arch. Municipales de Bourges, Reg. des délibérations... Boyer, *La Mon.*, p. 109.

4. Boyer, *La Mon.*, 102.

plus rigoureuse, qui restait souvent inefficace. On voit en 1604 le garde de la Monnaie interdire au personnel de l'Hôtel de se réunir pour délibérer au sujet du procès en cours avec le maire de la ville pour la jouissance du privilège du treizième du vin vendu en détail dans la Ville, privilège qu'il prétendait leur appartenir¹.

Le 1^{er} juin 1718, les juges-gardes François Bruère et Pierre Dagoret rendent sur la discipline imposée aux ouvriers une ordonnance dont voici la teneur : « Il est enjoint à tous ouvriers qui travaillent » dans les Hôtels et ressorts des Monnoyes du royaume de s'em- » ployer chacun leurs fonctions, avec assuidité et fidellité au service » de Sa Majesté, avec deffence à toutes personnes de quelque qualité » et condition quelles soient de les troubler dans leur exercices, de » jurer à faire aucun scandal en quelque manière que ce soit dans les » Hôtels desd. Monnoyes aux peines y portez; pour ce quoi obvier » et empêcher les désordres nous avons enjoint et requerons le » procureur du Roy, à tous ouvriers commis et employés au service » de Sa Majesté dans l'Hôtel de cette Monnoye, de se conformer aux » dits reglemens et arrests, ce faisant de s'employer avec honneur, » assuidité et fideles chacun leurs fonctions et avons fait deffence à » toute personne de quelque qualité et condition quelles soient » de les y troubler aux peines et punitions portez par iceux, pourquoy » avons octroyé commission au procureur du Roy pour informer » contre les contrevenants et à ce que nul n'en prétende cause » d'ignorance, nostre présente ordonnance sera lue, publiez, affichez par » tout ou besoin sera dans l'étendue de nostre juridiction. Fait et donné » à Bourges par nous François Bruère et Pierre Dagoret, conseillers » du Roy et juges-gardes de lad. Monnoye, le premier juin mil sept » cent dix-huit². »

Outillage de la Monnaie.

On trouvera ici quelques renseignements sur l'outillage de la Monnaie de Bourges et les réparations dont il fut l'objet, renseigne-

1. Arch. Cher. E 1457.

2. *Ibid.*, 2440.

ments curieux au point de vue technique, qui montrent combien à cette époque était encore rudimentaire le mécanisme dont était pourvu un atelier monétaire.

22 mars 1694. — Réparations aux balanciers par Castaing, ingénieur du Roi, entrepreneur général de la réformation des monnaies.

Réformation de l'atelier de la Monnaie de Bourges, ordonné à la fabrication d'écus.

15 septembre 1714. — Ordre de M. Desmarests, contrôleur général des monnaies de France, de charger le S^r Limousin, de Toulouse, de remettre en état les balanciers de la Monnaie de Bourges, d'en faire trois, en refondant ceux qui servent présentement, avec deux anciens qui ont été cassés, de façon à assurer « la perfection et l'accélération dans les Monnaies de France ».

1715. — Certificat délivré au Sieur Limousin par les juges-gardes de la Monnaie de Bourges, constatant qu'il a fait faire « un gros corps » de balancier de fert pour les écus avec deux équipages¹ consistant « en deux grosses visses, deux écrous, deux boistes d'en hault avec leur platine de cuivre², deux boistes d'en bas et une grosse barre de fert garnie de deux boules de plomb, aiant les cordes, racommodé deux vieux balanciers avec leurs quatre équipages et fera mettre en place deux gros blocs avec grosse et bonne maçonnerie pour suporter lesd. balanciers, réparation dans le monnoyage conformément à l'état qu'il a donné à monseigneur l'Intendant³ ».

10 décembre 1715. — Remontrances aux juges-gardes, adressées par Barret, directeur de la Monnaie, constatant que Limousin « a fait rétablir les deux anciens ballanciers en place, qui estoient presque hors d'estat de servir, ... fait faire un gros balancier neuf qui estoit absolument nécessaire pour la fabrication des écus », que les ouvriers ou fournisseurs n'ont travaillé et fait des fournitures qu'à la condition d'en recevoir le paiement immédiat et que le directeur a

1. *Equipage*, tout ce qui est nécessaire pour mettre un balancier en état de fonctionner (Furetière, Dictionnaire universel).

2. *Platine*, plaque de fer ou de cuivre, que l'on applique en plusieurs endroits (*ibid.*).

3. Arch. Cher, B 2449.

dû, de ce chef, faire des avances qui s'élèvent à 4668¹, dont l'Intendant de la Généralité refuse le remboursement¹.

12 mars 1716. — J.-B. Delobel, monnayeur de la Monnaie, remontre que la grosse vis du balancier posé depuis huit semaines à peine par Limousin, pour marquer les écus, « la grosse visse duquel » estant d'une mauvaise qualité, s'est fendue de la longueur de neuf » à dix pousses depuis la teste jusqu'au troisième fillet, à y entrer » dans toute son étendue un écu, laquelle fente continuant autour » d'icelle, en telle sorte qui en est hors d'estat de pouvoir servir da- » vantage sans s'exposer à endommager et rompre l'écrou », et de plus mettre les ouvriers en péril. Les juges-gardes ordonnent les réparations nécessaires et le remplacement de la vis fendue².

Paiement de six équipages de la Monnaie en 1727. — Pierre Boyer, serrurier de la Monnaie, présente requête à M. Trottier, conseiller du Roi en sa Cour des Monnaies de Paris, « commissaire député du Conseil par le fait des monnoyes en les généralités de Bourges, Limousin et Nivernois », pour obtenir le paiement du prix de six équipages faits pour la Monnaie de Bourges, à raison de 40^l l'un, sur lesquels il n'a reçu que 103^l 12^s, toutes ses réclamations aux juges-gardes étant restées infructueuses.

Le Sieur Hazéro, qui remplaçait alors le directeur Barret pendant une absence, répondit qu'il ne pouvait donner à Boyer la satisfaction qu'il demandait : qu'en effet Limousin, inspecteur des monnayeurs, avait remis à Pierre Boucault, graveur de la Monnaie, le prix des équipages, dont le fonctionnement lui avait donné entière satisfaction, mais que Pierre Boucault, après de nouveaux essais, n'avait pas partagé ce sentiment et avait été autorisé par les juges-gardes à retenir la somme dont il était détenteur.

Le commissaire général Trottier ordonna le 9 juin 1727 à Boucault de remettre 100^l à Pierre Boyer, dès que celui-ci aurait terminé le travail et l'aurait fait recevoir³.

1. Arch. Cher. B 2440.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, 2450.

« *Procès-verbal et autres pièces relatives au balancier* — « *Procès-verbal et autres pièces relatives au balancier qui sert actuellement à monnaie les pièces de 6 deniers.* »

10 octobre 1733. — « *Estat des pièces nécessaires pour le second équipage qu'il conviens faire au gros balancier qui ser à monoyer les écus de six livres et qui n'a pas estéourny aux monoyeurs de la monoye de Bourges. Premièrement : il faut une grosse vice de fer avec son ecroux de fonte de cuivre, qui s'enquastre dans le corpt du balantier au bas de ladite vice un collier de fer de deux pièce qui est aresté d'un cotté par un petit boulon rivé des deux costé et soit mouvant pour renfermer ledit collier sur le bas de la grosse vice ou le bourlet et de l'autre coté dudit collier un petit boulon carré pour fermer ledit collier avec une petite clavette pour l'areste, un gros boulon carré pour passer dans les deux jumelles du collier qui traversera dans la grosse boiste d'en haut. Une grosse boiste d'en haut avec ses deux platines de fer qui seront en quastrée dans le corpt dudit balantier. ladite boîte garnie de ses quatre vice. une boîte d'en bas de fer garnie de ses quatre vice. Un corpt de resor garny de trois petites vices à la teste pour conduire et arester le resor avec une vice qui entrera dans la boîte d'en bas pour arester ledit corpt de resor avec quatre calle de fer pour serrer la grosse barre. Et il est nécessaire de faire faire des modèles en bois de toutes les pièces cy-dessus expliquée. »*

Cette pièce était précédée d'un procès-verbal constatant le mauvais état du balancier à réparer, procès-verbal qui est signé de Bertrand, directeur de la Monnaie, Bruère, juge-garde, Loiseau, contrôleur contre-garde, Bailly, procureur du roi, Delobel et Noel, monnayeurs, et Sagordet, greffier. Il fut décidé que l'on ferait réparer ce balancier et que l'on en ferait faire un second.

Ce travail mis à prix à la somme de 800^l, fut donné à Pierre Masicard et à Louis ..., maîtres serruriers, pour la somme de 705^l. L'équipage neuf fut reçu le 2 juillet 1734¹.

1. Arch. Cher. B 2450.

Envoi à Paris d'une partie du matériel de la Monnaie.

Le 7 juin 1774 on envoya à Paris une partie du matériel de la Monnaie qui avait été supprimée quelques années auparavant. Voici le détail de ce que transporta alors le messenger Grasseoreille :

25 creusets de fer pesant ensemble	2.500 ¹
8 poinçons contenant 260 creusets pesant le tout	705
2 tonnes contenant 78 cornues et 70 creusets de terre	1.600
15 cuillères en fer	103
4 coupoirs	560
Total	<u>5.468¹</u>

Il est à supposer que l'on expédia alors à Paris ce qui avait le plus de valeur.

Décharges du travail de la Monnaie de Bourges pour les années 1695 et 1696

Après l'expiration de chaque année on envoyait au greffe de la Cour des Monnaies, à Paris, une boîte contenant les deniers prélevés à toutes les délivrances sur les espèces fabriquées et le double du registre, sur lequel on portait les *brèves* ou procès-verbaux de ces mêmes délivrances, indiquant le nombre, le poids et le titre des espèces émises, avec le détail des deniers de délivrance. La Cour des Monnaies vérifiait alors les opérations effectuées, en contrôlant le poids et le titre des deniers de boîte avec les énonciations des brèves, et suivant les cas, adressait à la Monnaie de Bourges telles remontrances qu'il lui semblait juste ou le quittus ou décharge constatant la régularité du travail et son exécution dans les limites des ordonnances. Jusqu'à cette sentence on conservait avec soin les matrices et les carrés qui avaient été employés dans la fabrication soumise à l'examen de la Cour, parce qu'ils pouvaient servir à éclairer la justice : ce n'est que quand celle-ci avait prononcé définitivement qu'on procédait à leur destruction. On trouvera ci-dessous la décharge que la Monnaie de Bourges obtint pour les années 1695 et 1696.

1. Arch. Cher, B 2455.

» Bourges, année 1697.

» Le 5 décembre 1697, l'ouvrage d'or du travail de la Monnoye de Bourges de l'année 1695 a esté jugé droit de poids et echar¹, par marc de sept trente-deuxièmes sept huitièmes.

» Led. jour l'ouvrage d'argent du travail de lad. Monnoye de Bourges de l'année 1695 a esté jugé foible par neuf mares de cent quarante-un grain.

» Led. jour l'ouvrage deux douzaine (?) de travail de lad. Monnoye de l'année 1695 a esté jugé foible en neuf marcs de vint-deux pièces et demy et echar trois grains un sixiesme par marc.

» Bourges, année 1698.

» Le onze mars 1698, l'ouvrage d'or du travail de la Monnoye de Bourges de l'année 1696 a esté jugé droit de poids, et echar par marc de cinq trente-deux et demy.

» Led. jour l'ouvrage d'argent du travail de lad. Monnoye de l'année 1696 a été jugé foible en neuf marcs de soixante-seize grains et demy,

» et echar par marc de huit quarts de grains.

» Messieurs les juges-gardes et essayeur de la Monnoye de Bourges ne feront difficulté de remettre entre les mains du directeur les feuilles du travail de lad. Monnoye pendant les années 1695 et 1696 dans les remèdes de l'ordonnance conformément à ce qui est marqué cy-dessus, ce que nous certifions véritable. En foy de quoy nous avons signé. — Paris, le quinzième jour de septembre, mil six cent quatre-vingt-dix-huit.

» DELAFONS¹. »

Envois à Paris de métaux précieux et de billets de banque.

La Monnaie de Bourges ne transformait elle-même en espèces qu'une partie des métaux précieux que le change lui procurait, elle expédiait le surplus à Paris. Voici quelques exemples de ces opérations d'une nature particulière pendant trois années consécutives,

1. Arch. Cher. B 2445.

en 1716, 1717 et 1718, ainsi que des envois de billets sur l'État qu'elle faisait au Gouvernement royal. En ajoutant à ces premiers renseignements le chiffre de sa fabrication d'espèces, si on le connaissait pendant le même laps de temps, on aurait une idée assez complète de l'importance des affaires qu'elle faisait.

ANNÉE 1716.

22 février. — Envoi à Paris pour le raffinage de 400 marcs de pièces de 20, 10 et 4 sols.

15 août. — Envoi à Paris de 50.000^l d'écus de 5^l enfermés dans 2 barils avec 93 louis de fausse monnaie. 50.000

22 août. — Envoi du même chiffre de pièces de 5 sols en deux barils. 50.000^l

17 octobre. — Envoi de tout l'or qui était à la monnaie se composant de 2.500 louis de 20^l, soit 50.000^l. 50.000^l

21 novembre. — Envoi de tout l'argent dont la monnaie peut disposer, consistant en 100 sacs de 1.000^l en écus de 5^l, ce qui fait 100.000^l. 100.000^l

5 décembre. — Envoi de tout l'or et l'argent qui restait, soit 100 sacs de 1.000^l en écus de 5^l et en 1.500 louis d'or de 20^l, valant ensemble 130.000^l. 130.000^l

26 décembre. — Envoi de 4 barils doubles contenant 135 sacs de 1.000 écus de cent sols, en tout 135.000^l. 135.000^l

Total de l'année¹ 465.000^l

ANNÉE 1717.

30 janvier. — Envoi au raffinage à Paris de 300 marcs en pièces de 20, 10 et 4 sols.

6 mars. — Il est expédié par le carosse au greffe de la Cour des Monnaies :

1.498 louis d'or de 16^l.

568 doubles louis de 40^l.

2.151 louis de 20^l.

116 demi-louis de 10^l valant 80.668^l.

95 marcs 4 onces de matières d'or à 472^l 10 sols et

1. Arch. Cher, B 2449.

480 le marc, environ.....	45.220 ^l	125.888 ^l
<i>8 mai.</i> — Baret, directeur de la Monnaie, porte à Paris		
118 marcs 5 onces de matières d'or pour remettre à la		
Cour des Monnaies à 472 ^l le marc, soit 58.696 ^l		58.696 ^l
<i>24 juillet.</i> — Envoi de 64 marcs 4 onces de matières		
d'or à 472 ^l le marc, faisant 30.476 ^l , plus 69.523 ^l , espèces		
d'argent, au total 100.000 ^l		100.000 ^l
<i>4 septembre.</i> — Envoi de 400 marcs d'argent pour le		
raffinage en pièces de 20, 10 et 4 sols avec 200 ^l en louis et		
écus de cent sols pour les frais de raffinage.		
<i>25 septembre.</i> — Envoi au directeur général des		
Monnaies de France de 61.358 ^l 15 ^s 9 ^d , se composant de		
18 marcs 1 once d'or à 472 ^l 10 ^s le marc, faisant 18.114 ^l		
1 ^s 3 ^d ; de 2 marcs 1 once en louis d'or à 484 ^l 11 ^s 7 ^d le		
marc, faisant 1.029 ^l 14 ^s 6 ^d ; de 4 marcs 16 ^d d'or, restant		
des matières inventoriées à la fin de décembre 1716 à 480 ^l		
le marc, faisant 2.040 ^l , plus en argent comptant 40.175.		61.358 ^l
Total de l'année ¹		<u>345.942^l</u>

ANNÉE 1718.

<i>14 janvier.</i> — Envoi à Paris de 81.757 ^l en billets		
de l'État.....		81.757 ^l
<i>22 janvier.</i> — Envoi à Paris de 162 marcs 1 once		
2 gros et demi à 472 ^l 10 ^s valant 48.272 ^l 10 ^s 3 ^d		48.272 ^l 10 ^s 3
<i>20 juin.</i> — Envoi de 52 billets de l'État représen-		
tant ensemble 22.140 ^l 10 ^s		22.140 ^l 10
<i>6 août.</i> — Envoi de 149.686 ^l 4 ^s en billets de		
l'État.....		149.686 ^l 4 ^s
<i>10 septembre.</i> — Envoi de 173.550 ^l 6 ^d en billets de		
l'État.....		173.550 ^l 0 ^s 6
<i>8 octobre.</i> — Envoi de 223.780 ^l en billets de		
l'État.....		223.780 ^l
Total de l'année ²		<u>699.185^l 24^s 9^d</u>

1. Arch. Cher. B 246.

2. *Ibid.*

Cette année de 1718 fut une année d'activité exceptionnelle pour la Monnaie, par suite de la refonte des espèces à laquelle on procédait et du retrait du numéraire en circulation que cette opération nécessitait. De nombreux inventaires constatent l'importance du stock de monnaies d'or et d'argent à réformer qui passèrent dans les coffres de l'atelier.

Le 31 mars il y en avait pour 16.497^l, le 30 avril pour 16.563^l, le 30 mai pour 62.243^l, le 2 juin pour 213.936^l, le 4 juin pour 165.475^l, le 5 pour 4.069^l, le 13 pour 311.953^l, le 21 juillet pour 85.017^l, le 26 août pour 117.150^l, le 26 septembre pour 92.350^l, le 26 octobre pour 48.100^l, le 26 novembre pour 52.650^l, le 27 décembre pour 14.550^l, enfin le 30 décembre pour 335.096^l, et il convient d'expliquer que chacun de ces chiffres ne concerne que les monnaies nouvellement retirées de la circulation, dont aucune ne figurait dans les inventaires antérieurs : plus de douze cent mille livres furent ainsi reçues à la Monnaie de Bourges.

Cette activité ne se maintint pas, et, jusqu'à la fermeture de l'atelier, on vit le chiffre des opérations de change qui s'y accomplissaient, aller toujours en diminuant. Cette baisse constante se manifeste sur les totaux des inventaires des matières d'or et d'argent appartenant au Roi, comme on disait, et qui existaient à la Monnaie lors des Inventaires dressés à la fin de l'année. Voici ceux que l'on retrouve pour quarante-cinq années du XVIII^e siècle :

Année 1716	301.117 ^l	Année 1730	182.398 ^l
" 1717	151.366 ^l	" 1731	175.757 ^l
" 1718	335.096 ^l	" 1732	151.970 ^l
" 1719	35.929 ^l	" 1733	123.010 ^l
" 1720	133.835 ^l	" 1734	124.295 ^l
" 1722	155.562 ^l	" 1735	107.422 ^l
" 1724	219.972 ^l	" 1736	106.023 ^l
" 1725	83.604 ^l	" 1737	100.232 ^l
" 1726	353.318 ^l	" 1738	105.928 ^l
" 1727	284.570 ^l	" 1740	91.681 ^l
" 1728	303.142 ^l	" 1741	94.518 ^l

Année 1744	91.044	Année 1754	91.822
» 1745	93.049	» 1755	88.804
» 1746	83.378	» 1756	86.058
» 1747	71.108	» 1757	71.041
» 1748	70.700	» 1758	27.979
» 1749	70.144	» 1766	30.722
» 1751	81.490	» 1767	26.581
» 1752	68.177	» 1768	26.553
» 1753	68.044	» 1770	35.165

La moyenne des cinq dernières années n'avait pas dépassé le chiffre de 27.400, et comme la fabrication monétaire avait subi une baisse analogue, on comprend que l'autorité royale ait fermé un atelier qui rendait si peu de services.

Marchés pour la confection des carrés.

En 1715, Pierre Boucault, qui était graveur de la Monnaie et, comme tel, chargé de la confection des carrés, se trouvait dans l'impossibilité de satisfaire à l'obligation qui lui incombait, et d'exécuter un travail qui était étranger à son propre métier. Il fut donc contraint de traiter avec un maître taillandier de Bourges, nommé l'eau, dit la Ville, et de passer avec lui le marché suivant :

« Nous soussigné sommes convenus de ce qui suit, sçavoir est
 » que moy Michel l'eau m'oblige et promet fournir à monsieur Pierre
 » Boucault, graveur de la Monnoye de cette ville, toutes sortes de
 » carrés tant d'or que d'argent, grosses et menues espèces, de la gros-
 » seur et hauteur que l'on les fait à la Monnoye de Paris, les
 » abbatre, tremper et fraper au marteau, quand le cas y échoires
 » pour le prix et somme d'un liard par mar tant de l'or que de l'ar-
 » gent, et sy par hazard l'on venait à faire des liards en cette
 » monoye, je m'oblige comme dessus de luy en fournir moyennant
 » un denier par mar, et m'obligeant à tous dommages et intérêts si
 » le travail demeure en souffrance par la faute des carrés, ce que
 » moy Pierre Boucault accepte et m'oblige de payer ledit l'eau,

» suivant ce qui sera passé de net, tant en or que d'argens, en la
 » délivrance de messieurs les juges-gardes de cette Monnoye de
 » Bourges, le 27 février 1715. »

La convention que venait de passer Pierre Boucault était très désavantageuse pour lui. En effet il ne lui était alloué que huit deniers par marc pour la fabrication des espèces nouvelles et six deniers pour les espèces réformées. L'émolument promis à Feau s'élevait en somme à trois deniers par marc, ce qui, suivant les cas, réduisait à cinq ou à trois deniers la part qui lui revenait. Il résolut donc de poursuivre devant la juridiction de la Monnaie l'annulation du marché du 27 février ou tout au moins la réduction des concessions faites à Feau.

Un jugement des juges-gardes, rendu le 13 février 1716, d'accord entre les parties, prononça l'annulation du traité du 27 février, et pour le règlement du passé, décida que Boucault payerait à Feau trois deniers par marc de toute les espèces frappées et délivrées jusqu'au jour du jugement; qu'à partir du 1^{er} mars Feau continuerait à recevoir trois deniers par marc pour les espèces de fabrication, mais ne toucherait plus que deux deniers pour les espèces de réformation; ordonnait enfin que Boucault supporterait la valeur de tous les carrés frappés et à frapper à dire d'expert, réservait enfin à Feau la faculté de renoncer à l'ouvrage.

Michel Feau ayant préféré s'exonérer immédiatement des obligations résultant du marché modifié par le jugement, Boucault fut obligé de chercher de nouveau une personne capable de fabriquer les carrés à sa place et conclut avec Pierre Boyer, serrurier de la Monnaie, un nouveau traité dont voici le texte :

« Nous soussignés, en la présence et du consentement de
 » messieurs les juges-gardes de la Monnoye de cette ville de Bourges,
 » sommes devenus d'accord de ce qui suit :

» C'est à savoir que moy Pierre Boyer, serrurier de ladite Mon-
 » noye. m'oblige envers le sieur Pierre Boucault, graveur d'icelle de
 » lui fournir toute sortes de carrés tant pour or que argent, grosses et
 » menues, especes de la grosseur et autheur convenable et commel'on
 » les fait a la Monnoye de Paris, de les lirrer et ajuster propre à la

» frappe et lorsqu'ils seront frappés au gros balancier, de les aprocher
» en tel sorte que ledit Boucault n'ayt aultre ouvrage qu'à les graver
» comme aussy les abatre et tramber bien dument à la manière ac-
» coutumez; je monteray et demonteray l'équipage d'un balancier
» lorsqu'il en sera besoin, j'ederay à les fraper et enfin j'antretiendray
» ledit équipage en bon état moyennant tout ce que dessus.

» Moy Boucault m'oblige envers ledit Boyer de lui payer deux
» deniers et une maille par marc tant d'or que d'argent soit pour la
» fabrication que pour la réformation suivant ce qui sera passé de
» net en la délivrance de mes dits sieurs juges-gardes et au cas que
» dans la suite il se fasse en cette Monnoye des liards ou doubles
» liards moy Boyer m'oblige comme dessus de fournir au sieur
» Boucault tous les carrés nécessaires de la manière qu'ils sont cy-
» dessus expliqués; moyennant quoy moy Boucault je les payerai un
» denier et une obolle par marc et sy par la faulte de moy Boye ne
» fournisse pas aud. Boucault tous les carrés nécessaires et à cause
» de ce, que le travaille cesse m'oblige de luy payer les dommages et
» intérêts, mais encore tous ceux qui pourront être contre luy pré-
» tendus. A tout ce que dessus nous nous obligeons réciproquement
» l'un envers l'autre sous l'obligation de voir bien et specialement ce
» qui pourra nous revenir aux dellivances et comme Michel Feau,
» surnommé la Ville, a cy-devant fait et fourni des carrés suivant la
» convention faite entre luy et moy Boucault, en présence de mes-
» sieurs juges-gardes pour l'indemniser des carrés par luy faits jus-
» qu'à ce jourd'huy doit participer dans ce qui me revient des espèces
» qui ont esté marquées et qui le seront pendant le présent mois,
» moy Boyé m'oblige sans aucune rétribution de fournir tous ceux
» qu'il faudra, à la charge aussy que tous ceux qui resteront de bonne
» qualité des espèces qui en seront marques après le dernier du
» courant, j'an serait payé comme sy je les avais faits et fournis. —
» Fait double à l'Hôtel de la Monnoye ce quinze febvrier mil sept
» cent seize ¹ »

1. Arch. Cher, B 2440.

**Inventaire et Procès-Verbaux de déformation des matrices,
carrés, poinçons et piles.**

A défaut de documents positifs faisant connaître en détail le genre et le nombre des espèces qui furent frappées à Bourges, il convient de faire état de tous ceux qui peuvent fournir des indications indirectes sur la même question. Les inventaires des matrices, carrés, poinçons et piles existant dans l'atelier, ainsi que les procès-verbaux de déformation des mêmes pièces, donnent la série complète et le genre des espèces qui auraient pu être émises à Bourges, si la Cour des Monnaies avait prescrit de le faire, mais l'existence de tout l'outillage nécessaire pour cela, n'implique nullement que l'on y ait procédé. En résumé, on ne trouvera dans ces documents rien autre chose que l'indication d'une possibilité de fabrication ; les inventaires des deniers de boîte, si on les possédait, seraient les seuls qui puissent à cet égard faire la démonstration nécessaire.

I. — *27 septembre 1696.* — Procès-verbal de déformation des carrés des années 1690, 1691, 1692 et 1693, dont le travail était jugé et qui s'étendait à 626 carrés : il fut exécuté à la forge par Jean Hubert¹.

II. — *16 janvier 1716.* — La Cour des Monnaies, par arrêt du 16 janvier 1716, en vertu de l'édit du 7 décembre 1715 ordonnant la fabrication d'espèces au nom de Louis XV à un type nouveau, prescrivit la déformation des anciens poinçons, tant de l'effigie du défunt roi que des piles et des matrices du graveur général des Monnaies, fabriquées en vertu de l'édit du mois de mai 1709. Les espèces, dont la fabrication allait ainsi cesser, étaient pour l'argent celles au type des trois couronnes et pour l'or celles au type aux insignes.

7 avril 1716. — Procès-verbal de déformation des carrés, poinçons et piles.

<i>Argent.</i> Ecu	2	poinçons à effigie,	2	poinçons à pile.
Demi-écu	2	—	2	—
Quart d'écu	2	—	2	—
Dixième d'écu	2	poinçons à teste,	2	—

¹ Arch. Cher, B. 145.

	Vingtième d'écu	2 poinçons à effigie, 2 poinçons à pile.
<i>Or</i>	Louis d'or	2 poinçons à effigie, 2 —
	Demi-louis	— — — — —
<i>Argent</i>	Ecu	1 matrice
	Demi-écu	— — — — —
	Quart d'écu	— — — — —
	Dixième d'écu	— — — — —
	Vingtième d'écu	1 —
<i>Or</i>	Louis	—
	Demi-louis	1 —
<i>Carrés</i>	Ecu	3 têtes et 3 piles.
	Louis d'or	— — — — —
	Double louis	1 matrice, 1 poinçon d'effigie, 1 poin. de piles.
	Demi-louis	— — — — —
	Ecu	30 têtes 27 piles.
	Quart d'écu	— — — — —
	Louis d'or	— — — — —

III. — 16 janvier 1726. — Édit ordonnant l'adoption d'un nouveau type, qui sera celui de l'écu de Navarre, et la déformation des carrés ayant servi à la fabrication de 1710 à 1724.

13 mars 1726. — Procès-verbal de déformation des matrices, poinçons et piles dont il vient d'être question, déformation qui s'est appliquée à 46 matrices, 56 poinçons de teste et 72 poinçons de pile, pour les espèces d'or, les doubles louis, louis et demi-louis au type du louis de Noailles, pour celles d'argent l'écu, le demi-écu, le tiers, le quart, le dixième au type dit Vertugadin, enfin les pièces de 20, 10 et 5 sols.

On déforma en outre 836 carrés, tant de tête que de pile¹.

IV. — 7 avril 1730. Procès-verbal de déformation des matrices, des poinçons de pile et des carrés tant d'effigie que de pile, ayant servi depuis le procès-verbal de déformation du 13 mars 1726, jusques et y compris le mois de mai 1730, pendant l'administration de Hugues Saillard comme directeur. Il comprenait 46 matrices.

1. Arch. Cher, B 2448.

2. *Ibid.*

Louis d'or 3 poinçons de tête et 3 poinçons de pile.

Écus 3 — 3 —

Demi-écus 3 — 3 —

320 carrés pour espèces d'or et d'argent ¹.

V. — 7 avril 1733. (?). — Procès-verbal par Gabriel Legendre dit Touranjot, serrurier de la Monnaie, commis à cet effet, de la déformation des matrices, carrés, piles et poinçons :

Or. . . . Double louis 2 matrices.

Louis 2 —

Demi-louis 2 —

Argent. Écu 3 poinçons de tête, 3 poinçons de pile.

Demi-écu 3 — 3

371 carrés tant de pile que de tête, ayant servi à la fabrication ².

On s'est demandé si ce procès-verbal, daté des mêmes jour et mois que le précédent, n'en serait pas tout simplement une variante, mais il est difficile de l'admettre à cause de la différence de chiffres relatifs au nombre des matrices, des poinçons et des carrés qu'on y relève. Ce qui fait la difficulté, c'est qu'il y a doute pour l'année : est-ce 1730 ou 1732, j'inclinerais volontiers pour cette dernière date.

VI. — 21 juin 1741. — Procès-verbal de déformation des matrices, poinçons et carrés ayant servi à la fabrication des espèces d'or et d'argent, en vertu de l'édit de janvier 1726, déformation opérée pour « éviter aux accidents qui pourraient arriver par le défaut de faire déformer », et en exécution d'un arrêt de la Cour des Monnaies du 24 mars 1741, par Gabriel Legendre dit Tourangeot, forgeron et serrurier, « qui travaille ordinairement à la forge de la Monnaie ». La déformation s'appliquait à 14 matrices ;

à 50 poinçons, tant de tête que de pile, ayant servi à la fabrication des écus, des demis, cinquièmes, dixièmes et vingtièmes, ainsi que des louis d'or, mais il n'y a point de fabrication de demi-louis ;

à 112 carrés qui ont servi à la fabrication de l'écu et de ses divisions précédemment spécifiées, le louis d'or non compris ;

¹. Arch. Cler. B 248.

². *Ibid.*

17 carrés — *toti et unius* (carrés) *in billonibus* furent remis à Pierre Boucault après avoir été biffés¹. Faut-il conclure de cette phrase que tous les autres carrés avaient été réellement utilisés?

Ce procès-verbal est particulièrement intéressant, parce qu'il désigne les espèces qui furent frappées à Bourges, et qui appartenaient au type dit *de la majorité* pour l'argent et à la série des louis dits à lunettes pour les espèces d'or.

VII. — 11 août 1745. — « Inventaire des matrices, carrés, poinçons tant de teste que de pile ou revers, servant à frapper les couronnes, aux fins de faire déformer les anciens qui auraient servi au travail des années actuellement jugées... avons fait inventaire des poinçons étant au coffre du bureau de la délivrance, par vérification du registre servant aux enregistremens d'iceux, à commencer du 12 mai 1740, ceux précédemment envoyés ayant été suivant procès-verbal du 21 juin 1741, biffés et déformés, sauf 10 qui ont servi à la fabrication des sols et demy sols de billon, lesquels compris avec ceux envoyés depuis ledit jour douze mai 1740, montent à 51, savoir :

- » 5 pour les doubles louis,
- » 6 — louis,
- » 4 — les demy louis,
- » 6 — écus de 6 livres,
- » 5 — demy écus,
- » 4 — cinquièmes d'écu,
- » 10 — dixièmes,
- » 5 — vingtièmes,
- » 6 — sols de billon,
- » 4 — demy sols.

» M. Bertrand, directeur de la Monnaie, a ensuite représenté cinq paires de coussinets, savoir :

- » 1 paire pour les doubles louis,
- » 1 — — louis,
- » 1 — — écus de 6 livres,

1. Arch. Cher, B 2440.

- » 1 paire pour les demy écus,
 » 1 — — dixièmes et vingtièmes d'écu;
 » Lesquels étant propre à servir et à la fabrication actuelle ont
 » été remis audit Bertrand.
 » Ensuite Boucault, graveur de la Monnaie, a exhibé 25 matrices,
 » nombre conforme à celui porté sur les enrégistremens, sçavoir :
- » 4 pour les doubles louis,
 - » 3 pour les louis,
 - » 3 pour les demy louis,
 - » 3 pour les écus de 6 livres,
 - » 3 pour les demy écus,
 - » 3 pour les cinquièmes,
 - » 3 pour les dixièmes,
 - » 3 pour les vingtièmes,
- » Lesquels ont été rendus au sieur Boucault, toutes étant en état
 » de servir et pour ce motif aucun n'a été déformé; non plus que les
 » carrés trouvés dans notre chambre de délivrance, les ouvrages
 » faits avec eux. n'ayant pas encore été jugés¹. »

VIII. — 14 mai 1746. — Procès-verbal dressé par Guillaume Luneau, conseiller du Roi, juge-garde de la Monnaie, pour relever les enrégistremens de poinçons reçus en 1745.

On constate, le 7 mars 1745, la réception de deux paquets, contenant l'un un poinçon de pile à l'effigie royale pour les vingtièmes d'écu, et un poinçon également à effigie pour le demy écu².

« IX. — 4 décembre 1753. — Procès-verbal de vérification des
 » carrés et autres outils servant à la fabrication des monnaies des
 » années précédentes y compris l'année 1752, lesquels sont jugées en
 » exécution d'un arrêt de la Cour des Monnaies du 10 mai 1745.

» Vérification faite des poinçons originaux, tant de teste ou
 » d'effigie, que de pile ou de revers, ensemble des matrices faites
 » par le graveur général des monnoyes et qui se mettent entre les
 » mains des graveurs particuliers de chaque monnoye et de leur
 » nombre, sur le registre des envois qui ont été faits....., n'avons

¹ Arch. Cler. B. 445.

² *Ibid.*

» trouvé aucuns anciens poinçons ny matrice, parce que, suivant le
» procès-verbal fait par nos prédécesseurs le 21 juin 1741, ils ont
» été bilés et déformés.

» Ce fait nous avons compté et examiné tous les carrés actuel-
» lement en notre possession et *qui ont servi au travail* des années qui
» sont actuellement jugées, il s'en est trouvé la quantité de 189, que
» nous avons fait biffer et déformer en présence dud. procureur du
» Roy, et qu'il n'en reste que la quantité et nombre de 17, *qui servent*
» *au travail actuel*, ayant été pour ce reconnu en état de servir,
» examen et compte pareillement faits, des poinçons, matrices et autres
» carrés, qui sont entre nos mains et dans le bureau de la délivrance
» de la dite monnoye.

» Nous avons trouvé les nombre et quantité ci-après expliqués,
» sçavoir :

- » Un carré de modele et trois matrices du double louis de 48^l ;
- » Un carré de modèle et deux matrices du louis de 24^l ;
- » Un carré de modèle et deux matrices du demy louis ;
- » Un carré de modèle et deux matrices de l'écu de six livres ;
- » Un carré de modèle et deux matrices du demy écu de trois
» livres ;
- » Un carré de modèle et deux matrices du cinquième d'écu ;
- » Un carré de modèle et deux matrices du dixième d'écu ;
- » Un carré de modèle et deux matrices du vingtième d'écu ;
- » Plus deux poinçons de teste et trois poinçons de pille du louis
» de] quarante huit livres ;
- » Trois poinçons de teste et cinq de pille du louis de vingt [quatre] ;
- » Deux poinçons de teste et deux poinçons de pille du demy
» [louis] ;
- » Quatre poinçons de teste et six poinçons de pille de l'écu de
» six [livres] ;
- » Deux poinçons de teste et trois poinçons de pille de demy écu ;
- » Deux poinçons de teste et deux poinçons de pille du cinquième
» [d'écu] ;
- » Quatre poinçons de teste et deux poinçons de pille du dixième
» d'écu ;

» Deux poinçons de teste et trois poinçons de pille du vingtième
» d'écu ;

» Plus deux carrés de modèle et deux matrices de la pièce de
» vingt deniers (?) ;

» Deux carrés de modèle et deux matrices de la pièce de douze
» deniers ;

» Six poinçons de la dite pièce de vingt-quatre deniers, tous les-
» quels carrés, matrices et poinçons s'étant trouvés en état de servir
» ont [été] remis dans les tiroirs dudit bureau de la délivrance et aux
» charge et garde de nous juges susdits ; après quoy nous nous
» sommes fait représenter par le S^r Claude Nicolas Bertrand, di-
» recteur de cette [monnaie], tous les poinçons originaux qu'il a en
» sa possession, avec lesquels.... frappés les coussinets qui ont servi
» et servent à marquer les espèces.... la tranche, ensemble tous les
» coussinets anciens et nouveaux sont en sa possession. et, compte fait
» d'yceux, il s'est trouvé :

» Une paire de coussinets d'écu,

» Une paire de demy écu,

» Une paire de cinquième d'écu,

» Une paire du double louis de 48^l

» Une paire de louis de 24^l.

» Une matrice des doubles louis de quarante-huit et trente-six
» petits poinçons à frapper les coussinets, lesquels s'étant trouvés
» tous bons et en état de servir, ont été remis en présence du dit
» procureur du Roy audit S^r Directeur pour les représenter à la
» fin de chaque année. Dont a été et de ce que ledit sieur directeur a
» déclaré n'avoir plus une grande quantité des dits coussinets et qu'à
» mesure qu'il en fera faire, il nous en fera déclaration conformément
» audit arrêt¹. »

Acte d'Assemblée pour la nomination des députés

le 25 février 1789.

La dernière fois qu'il est question de la Monnaie et de ses officiers,

1. Arch. Cher, B 2455.

c'est au mois de février 1789, lors de la désignation des délégués chargés de prendre part en leur nom à la rédaction des cahiers du Tiers État et à l'élection des députés à l'Assemblée Constituante : Une des conséquences du grand mouvement qui allait changer bien des choses en France et amener la disparition de tant d'institutions anciennes, sera la suppression de la juridiction de la monnaie, seul reste de son antique Hôtel des Monnaies.

« L'an mil sept cent quatre-ving-neuf, le vingt-cinquième jour
» du mois de février, en l'assemblée des officiers du siège de
» la juridiction de la Monnaie de Bourges aux départements de
» Berry, Bourbonnois et Nivernois, convoqués extraordinairement
» par billets, en la manière accoutumée, et tenue dans la Chambre
» du Conseil, size en l'Hôtel de Ville, où étaient Messieurs Fran-
» çois Seguïn, sieur du Chatellier, demeurant à Bourges, pa-
» roisse de Saint-Ambroix, — Jean Boyer, sieur de Veausse, de-
» meurant audit Bourges, paroisse de Saint-Jean-le-Vieil, — Louis
» Dagoret, sieur des Graviers, procureur du Roy, demeurant audit
» Bourges, paroisse de Saint-Jean-le-Vieil, — François Baran-
» ton, Greffier en titre et demeurant audit Bourges, paroisse Saint-
» Pierre le Puellier, tous officiers dudit Siège, pour, en exécution des
» lettres du Roy données à Versailles le 24 janvier 1789, du règlement
» y annexé et de l'ordonnance de Monsieur le lieutenant général,
» rendue en conséquence le 13 fevrier du présent mois, et conformé-
» ment à l'avertissement donné à l'effet de la présente assemblée,
» par Messieurs les officiers municipaux de cette ville, en la per-
» sonne de M^r François Séguïn du Châtellier, premier juge, en
» date du 20 du présent mois, être procédé à la nomination de
» députés dans la proportion déterminée par l'article 36 du régle-
» ment à l'assemblée du Tiers État qui doit être tenue le 3 mars
» prochain en l'Hôtel de Ville pour rédiger le cahier dont il est parlé
» dans ladite ordonnance et nommer des députés, pour porter led.
» cahier à l'assemblée qui doit être tenue par monsieur le Lieute-
» nant général, dans laquelle assemblée lesdits sieurs susnommés
» après en avoir délibéré et avoir recueilli les voix, ont d'après la
» pluralité des suffrages nommé et député par ces présentes les per-

» sonnes de messieurs Séguin du Châtelier et Boyer de Veausse, à
 » l'effet de les représenter à l'assemblée du Tiers État qui doit se
 » tenir en l'Hôtel de Ville ou autres lieux indiqués dans les formes
 » ordinaires, et, là, concourir avec les autres membres de lad. assem-
 » blée à la rédaction de leur cahier de doléances, plainte et remon-
 » trance, et après la rédaction dud. cahier, concourir pareillement à
 » l'élection des députés qui seront chargés de porter ledit cahier à
 » l'assemblée qui sera tenue par
 » le 9 mars prochain donner aux d. députés tous pouvoirs généraux
 » et suffisans, de proposer, remontrer, aviser et consentir, tout ce
 » qui peut concerner les besoins de l'État, la réforme des abus, l'éta-
 » blissement d'un ordre fixe et durable dans toute les parties de
 » l'administration, la prospérité du royaume et le bien^o de tous et
 » chacun des sujets du Roy, promettant lesd. Sieurs agréer et ap-
 » prouver tout ce que lesd. députés qui seront nommés auront fait,
 » délibéré et signé en vertu des présentes de la même manière que
 » si lesd. S^{rs} comparans y avoient assisté en personne.

» Fait et passé en notre chambre du Conseil, les jours et an
 » que dessus et des autres parts ont signé.

» SÉGUIN DUCHASTELLIER

BOYER DE VEAUSSE

» DAGORET DES GRAVIERS »

(Arch. Cher, B, 2456.)



Pièces Justificatives

1

J. Bouchery. — Mise en demeure de tout le monde par devant l'ouverture d'une maison sise au Poids-le-Roy, ayant appartenu à feu Jehan de Cucharmois, procureur de la Monnoye de Bourges.

Guillaume Minereau, procureur de honorable homme Guillaume Alabat, bourgeois et marchand à Bourges, s'est transporté par devers Pierre Jobert, maire de Bourges et Bernardin Janequin, Esme Gentily et Pierre Beauperreau, eschevins, et leur a exposé que, dès le 5 avril 1541, les maire et eschevins de lad. Ville, par leur ordonnance, ont fait mettre et entrer en la maison qui fut à feu Jehan de Cucharmois, en son vivant bourgeois et marchand à Bourges, en icelle au devant du poys le Roy, Jehan Guimbal, maistre particulier de lad. Monnoye de lad. Ville, Michel Amat, garde, et Melchier Corthoys, assayeur de la Monnoye et auste estans avecques eulx pour en icelle faire battre, forger et fabriquer la monnoye, qui par cela seroit faicte et fabriquée selon et en suyvant les octroys du Roy, notre sire, et ouverture faite par lesd. sire et nos seigneurs les généraulx des Monnoyes, de lad. Monnoye de Bourges. Laquelle maison lesd. Gimbal, Amat et Melchier et autres estans mys par icieulx maire et eschevyns et de leur autorité aurait esté et estait très grandement endomagée et détériorée et par ce que les héritiers dud. deffunt de Cucharmois, pour raison desd. détériorations, démolissions et domaiges, se adresseront et veullent adresser aud. Alabat, auquel en premier lieu ils auraient et ont icelle adcensée pour le prix et somme de soixante

livres tournois par chascun an, lad. adense par eulx faite durant et à la charge de l'entretenir de réparations suivant la coutume et la rendre à la fin de lad. adense en tel estat et réparation qu'elle luy a esté baillée et veullent contraindre ycelluy Alabat de réparer et mestre en estat... lad. maison telle quelle estoit auparavant lesd. ruynes et démolitions. A sommé et requis, somme et requiert les dessus dits Joubert Janequin Gentily et Beauperreau de réparer ou faire réparer lad. maison, telle quelle estoit par avant que lesd. Gimbal, Amat et Melchier entrassent et se missent en icelle par lad. ordonnance et autorité desd. maire et eschevins, ouster et faire ouster les apprentis, forneaux et autres choses mises et faites en icelle maison pour la fabrication, faction et monnoyement de lad. Monnoye et icelle maison restaurer et mettre en tel estat que les heritiers dud. feu Cucharmoy n'ayent cause de eulx adresser aud. Alabat et le poursuyoir pour raison desd. ruynes et démolitions et a aussi sommé lesd. maire et eschevins de payer 60 l. t. qu'il doit auxd. heritiers pour l'adense de lad. maison. et a remi entre les mains desd. maire et eschevins. l'acte de certification faite par M^{es} Pierre Desbordiers et Pierre Bronequin, notaires royaux, du 5 avril 1541, disant lad. maison estre la plus commode qu'ils aient peu trouver en lad. Ville pour la fabrication de ladite monnoye.

(Arch. Cher, E 2457, ancien 2431, minutes d'Adenet d'Orléans. — Notes Girard: Reg. 41^e, p. 77 et s.)

II

19 mars 1540. — Acte touchant le fait de la Monnoye de Bourges.

En la présence de moy, notère royal ordinère en Berry, soubzsigné à la requeste de noble homme Pierre Fradet et Jehan Lebas, gardes de la Monnoye de Bourges, se sont assemblez en l'hostel de noble homme Jehan George, maitre particullier de ladite Monnoye, lieu auquel se fait ladite monnoye suivant l'adence par icelluy George fete aux maire et eschevins de ladite ville de Bourges, honorables hommes

Guillaume Alabat, prevost des monnoyeurs d'icelle Monnoye. Guillaume Mygonet, prevost des ouvriers, ledit George, maître particullier de ladite Monnoye, Pierre Cosson, Anthoine Boilleau, Jehan Boilleau, Pierre Texier, ouvriers, Hugues Estrillin (?) et Pierre Paullin monnoyers d'icelle Monnoye, par tous lesquels dessus nommez a esté le logis de ladite Monnoye, veu et visité pour veoir et sçavoir la comodité et incomodité d'icelluy pour l'exarcisse et faict de ladite Monnoye au deffault et absence des autres officiers d'icelle Monnoye a ce fere appellez ainsi que dessus dits disoient et ce faict ont les dessus nommez certiffié et rapporté aux gardes d'icelle Monnoye dessus nommez que pour le présent le logis et le lieu d'icelle Monnoye est propre et comode pour le faict et exarcisse d'icelle Monnoye et ont dict et déclaré que pour le présent ilz ne sçavent autre lieu et logis plus propre pour faire ladite Monnoye en ladite ville de Bourges que icelluy dudit George maître particullier susdit. Desquelles choses lesdits Fradet et Lebas gardes susdits m'ont requis et demande lettre pour leur servir et valloir en temps et lieu ce que de raison et pour de ce certifier messieurs les généraulx sur le faict des Monnoyes à Paris que leur ay octroyé en ceste forme, en tesmoignage...

Faict et donné à Bourges en ladite Monnoye, le dix-neufiesme jour de mars l'an mil cinq cens quarente-neuf. Présens : Leonnard Rondeau, clere à Bourges et Estienne Bernard, messagier de la Ville de Bourges a ce appellez pour recordz.

(Signé :) G. ARNOULX.

(Archives du Cher, minutes de G. Arnoulx, notaire de Bourges. E 1120, fol. V^oLXVIII.)

III

16 mars 1513. — Vidimus d'un acte fait par le greffier de la Monnaie de Bourges le 16 mars 1513. — [Date du Vidimus :] 6 juillet 1566.

A tous ceux et les prevost et compagnons ouvriers et monnoyers en la Monnoye de Bourges du serment de France, salut. S^{avoir} faisons que aujourd'huy date de ces presentes est venue par devant nous en nostre

congregation et assemblée honneste femme Anne Alabat, femme de honneste homme, et M^e Jehan Lamoignon, lieutenant general de Monsieur le Prevost de Bourges, et fille de feu honneste homme et M^e Loys Alabat, vivant advocat en court laye et monnoyer en lad. Monnoye de Bourges, dud. serment de France, laquelle nous a supplié et requis que la voulsissions recevoir dudit serment attendu le bon droit quelle y auroit et que susdit feu père estoit monnoyer en lad. Monnoye de Bourges comme dit est, *de droite ligne de monnoye*, par quoy nous, ouye lad. requeste et après ce que nous avons esté deurement informez de ce que dict est, tant par lectures que par tesmoings. Et que par le droict est attribué et acquis les solennités en tel cas accoustumées, gardées et observées. Et le serment en tel cas accoustumé faict par lad. Anne Alabat la main mise sur les saintes Evangilles de Dieu, icelle Anne Alabat avons receue et recevons maitresse¹ par devers les ouvriers dud. serment de France pour jouyr et user des franchises droits et libertés accoustumez et qu'il appartient en la faisant ouvrière en lad. Monnoye dudit serment de France, es presence de François Petit, prevost des ouvriers de la Monnoye de Bourges, du serment de France, Jehan Phelipault, Guillaume Migonnet, Collas Ragueau, tous ouvriers en lad. Monnoye et du serment de France, et M^e Jacques Bouer prevost des monnoyers de lad. Monnoye de Bourges du serment de France, Pierre Jobert, Thomas Roussard, Guillaume Bouer, Jehan Bouer, Jehan Crochet, greffier en lad. Monnoye et Pierre Filzdefâme et Charles Fradet, arrier. nepveux, tous monnoyers en lad. Monnoye de Bourges et du serment de France tous presens. En tesmoing de ce nous avons scellé ces presentes lettres de nostre scel commun duquel nous usons et avons accoustumé user en lad. Monnoye de Bourges et fait signer par nostre greffier le seizième jour de mars l'an mil cinq cens et treize.

(Signé :) CROCHET.

{Arch. Cher, E 1573, ancien disparu, minutes de Michel Bonnet. — Notes Girard. (6^e Reg., p. 71.)

IV

21 janvier 1557. — Coppie de lettres envoyées par Madame en la faveur d'Honoré Besson, m^e particulier de la Monnoye de Bourges. De par Madame Seur du Roy, duchesse de Berry.

Chers et bien amez, ce nous a esté plaisir d'entendre que suyvant les lettres que nous avons escriptes vous ayez nommé Honoré Besson, present porteur à l'estat de m^e de la Monnoye de notre ville de Bourges lequel estant maintenant pourveu à votre nomination, vous pryé avoyr egard aux fraiz et despens qu'il luy conviendra faire de venir de sy loingtain pays que le sien, avec son mesnage pour faire résidence audit Bourges comme parcy devant il nous a dict vous avoir remontré. En quoi de votre part désirant vous le recommander, comme en fait très raisonnable, vous prions de luy faire le meilleur traictement que pourez, mesmement à l'entrée de ceste charge qu'il va prendre en laquelle il sera contraint de faire beaucoup de despens, affin qu'estant par vous bien traicté comme vous sçavez, à ce commencement il puisse avoyr occasion de faire de bien en myeulx son devoir a notre consantement et votre proffict et vous assurant qu'en cest endroict nous ferez service très agreable. Nous prions Dieu, chers et bien amez, de vous avoyr en sa garde.

Donné à Paris, le XXI^e de Janvier 1557. Ainsi signé Marguerite de France et plus bas Forget et au-dessus est escript : A nos chers et bien amez les maire et echevins de nostre ville de Bourges. —

(Signé :) DEPARDIEU.

(Archives municipales de la ville de Bourges : mémorial des actes de l'Hôtel de Ville de 1554 à 1562, BB 6, fol. 47 v^o et 48 r^o.)

V

26 juillet 1592.

Aujourd'huy dimanche vingt-sixiesme jour de juillet mil cinq cens quatre-vingts-douze, soubz la voulte de la tour de Saint Pierre le

Marché de ceste ville de Bourges, yssue de la grande messe dicte et celebrée ledict jourd'huy... par devant Michel Bonnet, notaire royal ordinaire en Berry, et tesmoings cy-apres nommez ont été présens en leurs personnes honorables hommes M^{rs} Pierre Durand, Francoys Dorléans et Nicolas Maillard, procureurs de la fabrice du dict Saint Pierre le Marché, ... noble homme Jehan Ragueau, contrerolleur en l'ellection de Berry, Francoys Communy, grenetier du grenier a sel de Bourges, ... Estienne Du Ru, Jehan Ferrot, ... Jehan Berteul, orfevre, ... Claude de la Chapelle, ... Charles Jaquier, Charles de Bertaigne, etc., etc., tous parroissiens et fabriciens dud. Saint Pierre le Marché faisans et representans la plus grande et saine partye desdictz parroissiens, illec assemblez en fait de commung pour traicter et deliberer des negoces et affaires de ladicte fabrice, apres le son de la grosse cloche en la manyere acoustumé suyvant la proclamation que le curé de lad. parroisse en auroict ce jourd huy faicte en ses prosnes... Sur ce qui a esté proposé par ledict Dorléans cy devant esleu syndic pour le fait de la poursuite des reliques de lad. esglise qui avoient esté robbées et volées au trésor de lad. fabrice. Que le procès extraordinairement fait a Pierre Augier orfevre acusé dud. vol et larrecyn, a tellement esté poursuivy, que par la confession dud. Augier d'auoir iceulx robbez et les auoir fondues et mys partye en œuvre de orfevrye et l'autre partye estoit a pieces et morceaux et ès sendres en sa maison, sentence de mort s'en seroict ensuyuye puis quinze jours ou environ. Au moyen de quoy auroict convenu faire de groz fraiz en justice, et mesmes pour le payement de la visitation dud. procès, en manyere que les deux centz livres par luy avec Francoys Marchant aussi cindic cy-devant emprunté[es] n'auroict peu suffire et convient encores bailler et fornir pareille somme ou aultre plus grande somme s'il plaist ausd. procureurs et fabriciens dessus assemblez adviser de trouver et fornir lad. somme. Pour satisfaire ausd. fraiz et descharger lesd. cindics, et ratiffyer l'obligation qui a par eulx esté faicte cy devant de lad. somme /suyvant ce qu'ilz ont cy-devant promis par la precedante assemblée faicte à la mesme fin. Tous lesquelz assemblez, dessus nommez, apres avoir oy et consideré ce que dessus et le temps des guerres a present regnans, et attendu que ce qui reste

desd. reliques a esté reffondu et proffané, ont esté d'adviz plustot que de emprunter plus deniers a interetz, joinct aussi que lad. fabrice est a present endebté de grosses sommes de deniers comme il se verra par les comptes renduz par le receveur, que ce qui s'est trouvé de reste d'argent provenu desd. reliques fondues par ledict Augier, ayant les cendres esté lavées et le tout reffondu, par ordonnance de justice, le tout revenant a six marcs six onces, icelluy argent reffondu soit vendu par lesd. procureurs pour des deniers qui proviendront de lad. vente estre payé et satisfait par lesdictz cindicqz aux frais de justice en acquit de lad. fabrice, a la charge de rendre par lesd. cindies compte et reliqua tant de l'argent cy-devant par eulx emprunté que de celluy qui proviendra de la vente dudict argent refondu. Et veulent avoir agreable ladicte vente et tout ce qui sera par eulx sur ce faict comme aussi ilz ont pour agreable lad. obligation que lesd. cindies ont cy-devant faicte desd. deux centz livres employez ausd. fraiz. Et entend que besoing seroict ont icelle obligation d'abondant ratiffiée approuvée et ont pour agreable... De toutes lesquelles choses susdictes lesd. procureurs ...ont requis et demandé acte, etc.

(Archives de Cher, Fonds de S-Pierre-de-Marché, liasse 100. — Copie prise par M. Charles de Laugardière et par lui communiquée.)

VI

5 mai 1604

Aujourd'huy 5^e jour de may 1604, nous Louys Charnan, garde de la Monnoye de Bourges, sur l'adviz que nous avons eu que les monnoyers et ouvriers de lad. Monnoye se vouloient assembler dans la maistrise de lad. Monnoye sans notre autorité avons faict et faisons inhibition et défense à Jacques Prieur, commis à la maistrise de lad. Monnoye. de faire ouverture et de recevoir lesd. monnoyers et ouvriers pour s'y assembler sans notre ordonnance et permission à peine de cent livres d'amande. Faict par nous, garde susdict, lesd. jours et an, ainsy signé Charnan et Des Crosses, commis greffier de lad. Monnoie.

(Arch. Cher, E 1457, minutes d'Etienne Bidault.)

VII

10 mai 1625.

Louis Rongent, m^e orfeuvre, essayeur de la Monnoie.

A tous ceux qui ces présentes lettres verrons les maire et eschevins commis et esleus au fait de la police et gouvernemens des affaires commungs de la ville de Bourges, salue. Sçavoir faisons que sur ce qui nous a esté remonstré par le procureur de la Ville que ce jour-d'huy Claude Duru, m^e orfeuvre, essayeur de la Monnoie de cette ville, à l'occasion de son vieil eage et caducité et de ce qu'il ne peut plus faire lad. charge s'estoit demis en nos mains de l'estat d'essayeur de lad. Monnoie, duquel à la nomination et présentation de nos predecesseurs, maire et échevins, il avoit esté cy-devant promu et estoit nécessaire d'en nommer ung autre au Roy ainsi que de tout temps il est accoustumé pour y pourveoir et par le bon raport qui nous a esté fait de la personne de Louis Rongent, m^e orfeuvre, habitant de cette ville, et de son sens, suffisance, experience et prudence, vie, mœurs et religion catholique, apostolique et romaine, avons icelluy Rongent nommé et présenté, nommons et présentons au Roy et Nosseigneurs les généraux des Monnoies pour estre par Sa Majesté et soubz son bon plaisir pourveu dudit estat et par lesd. sieurs estre selon les édicts et ordonnances royaulx, ainsi qu'il a esté accoustumé faire. En tesmoing de quoy avons signé ces présentes et fait signer M^e Charles Depardieu, greffier de lad. Ville, et fait aposer le scel des armes d'icelle, le mercredi du neufième jour de mars mil six cent vingt-cinq. Ainsy signé : Lebègue, maire, Chabenat, Dyvoy, Foucault, eschevins, et Depardieu, greffier.

Office d'essayeur par nomination desd. maire et eschevins de Bourges. — Louis, par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, a tous présents et advenir, salut. Sçavoir faisons que pour le bon et louable raport qui fait nous a esté de la personne de notre cher et bien amé Louis Rogent, m^e orfeuvre en notre ville de Bourges, et de ses sens, suffisance, loyauté, prudence, experience et bonne diligence au fait de nos monnoies, à icelluy pour ces causes et autres

a ce nous mouvans avons en confirmans la nomination et presentation qui nous à esté faicte par les maire et eschevins commis et esleuz au fait de la police et gouvernement des affaires commungs de notre ville de Bourges, donné et octroié, donnons et octroions par ces présentes l'estat et office dessaieur de notre Monnoye de notre ville de Bourges que nagueres souloit tenir et exercer Claude Duru, dernier paissible possesseur d'icelluy vacant a présent par la demission dud. Duru ainsy qu'il est contenu en l'acte de l'assemblée d'eschevinage de notre Ville du XIX^e mars dernier cy attaché soulz le contresel de de notre chancelier, pour led. office avoir tenir et doresnavant exercer esjour et user par led. Rogent aux honneurs, auctoritéz, prérogatives, préhémence, franchises, libertéz, privillèges, gages, droictz, fruitz, proffictz, revenus, et esmolemens accoustuméz et aud. office appartenans et tout ainsy qu'en a jouy led. Duru tant qu'il nous plaira.

Sy donnons en mandement a nos amez et feaux con^{tes} les gens tenant notre Court des Monnoies, qu'apres qu'il leur sera aparü des bonne vie, meurs, conversation et religion catholique apostolique et romaine dud. Rogent et de luy premierement receu le serment en tel cas requis et acoustumé, ilz le recoivent mettent et instituent en possession et jouissance dud. office et d'icelluy ensemble des honneurs, auctoritez, prérogatives, preheminences, franchises, libertez, privileges, gages et droitz susd. le facent, souffrent et fassent tenir et user pleinement et paissiblement et a luy facent obeyr et entendre de tous ceulx et ainsy qu'il apartiendra en choses touchant et concernant led. office, sans permettre qu'il luy soit faict mis ou donné aucun trouble destourbier ou empeschement quelconque. Mandons en outre au maistre de notre dite Monnoie de Bourges présent et advenir bailler paier et dellivrer contant aud. Rogent lesdictz gages et droictz aud. office appartenant doresnavant par chacun an aux termes et en la maniere acoustumée, a comancer du jour et datte des présentes. Rapportant lesquelles ou dicelles deument collationnées hou une fois seullement avec quittance dud. Rogent sur ce suffisantes. Nous voulons lesdictz gages et droictz estre passez et allouez en la despense des comptes dud. maistre par nos amez et feaux les gens de noz Comptes

a Paris, ausquelz mandons ainsy de faire sans difficulté, car tel est notre plaisir. Donnè a Paris le neufviesme jour d'avril, l'an de grace mil VI^e vingt-cinq et notre regne le quinze^{me}. Ainsy sur reply : Par le Roy Fauvre et sellé du grand seau de cire verte en soie verte et rouge et a coste : visa. Et sur le reply led. Louis Rogent desnommé au blanc des présentes a esté receu a l'office d'essaieur en la Monnoie de Bourges. Ouy sur ce le procureur general du Roy suivant l'arrest de ce jourd'huy. A Paris en la Court des Monnoies le XXIII jour d'avril l'an mil VI^e vingt-cinq.

Estat de ce qui appartient à la Ville, que Claude Du Ru, m^e orfeuvre, cy-devant essayeur de la Monnoie de cette Ville de Bourges a recongneu avoir en sa possession, en la maison ou il demeure appartenans a la ville, apellé la maison de l'Essaieur de la Monnoye :

Une paire de ballances,

Deux poids et marmouzetz l'un pesant dix marcs et l'autre quinze, plus une grande poisle a reduire l'ouvrage,

plus deux paires de tenailles pour prendre les creuzets au feu,

plus ung coffre en bois de chesne fermé avec un cadenatz, duquel la ... de M. Louis Garnay a la clef,

Dans lequel coffre sont les pilles et trousseaux servant à la Monnoie lorsqu'elle est ouverte et que l'on y travaille.

Fait et arresté en la Maison et Chambre commune de la Ville de Bourges, par nous maire et eschevins de la Ville le dixiesme jour may mil six cent vingt-cinq. Ainsy signé Duru. — Douart pour le greffier.

(Arch. municipales de Bourges, Reg. des délibérations et autres actes de 1619 à 1626, BB 16, fol. 459 et s.)

VIII

Manuscrit Gougnon¹.

IV

fol. 140.

Traité de la Cour des Monnoies par *Constans*, imprimé par S. Cra-moisy, p. 138 et 139 :

1. Jacques Gougnon, dit le Chevalier Gougnon, d'une des principales familles de Bourges, qui a fourni plusieurs officiers à la Monnaie de cette ville, vécut de 1651

« Guillaume de Sausay, commis à la maîtrise de la Monnoye de
 » Bourges, et Guérin Portier, m^r particulier tenant le compte en icelle.
 » pour diverses éharcetez trouvés en neuf deniers courants par les
 » bourses et par eux fabriquez en lad. Monnoye, furent condamnez le
 » 23 décembre 1474, Sausay à 75^l, Portier à 35^l d'amende.

» Le fils d'un nommé Felorne, m^r particulier tenant le compte de
 » la susd. Monnoye de Bourges, qui avait encouru de très grandes
 » condamnations de peine et amendes pour fautes et malversations et
 » obtint lettres d'abolition du Roy, qui furent entérinées le 8 avril 1482
 » par la Chambre des Monnoyes. »

Et p. 140 :

« Jean de la Roche, particulier de la Monnoye de Bourges, contre »

» Jean du Village pour luy contre Pierre de Hauterive, tenant les
 » Comptes de lad. Monnoye. »

(171)

(171)

Guillaume Fradet, garde du seel. — Jean Bœuf, mon^r. Phton
 Bouer, monnoyer et garde. — Jean de Beaumon, monnoyer et garde.
 — Raoulin Mercier, m^l et essieur. — Raoulin [Hastiveau], tailleur
 et m^r. — Ravant le Dannois, mon^r. — André de Lury, prevost des
 ouvriers. — Simon de Buxy, prevost des mon^r. — Guillaume Fau-

« 1710. Il y a de nombreuses copies de titres, chartes, lettres, etc., de toute nature, copies ou pièces originales concernant le Berry, son histoire, ses institutions ou ses familles. Les recherches du Chevalier Gougnon avaient été facilitées par les fonctions qu'il exerça de 1715 à 1716, comme Procureur général d'une commission établie pour la recherche des faux nobles dans la province du Berry, qui provoquèrent la remise entre ses mains de nombreux titres qu'il conserva. Cette précieuse collection, dont on possède l'inventaire sommaire, entra en grande partie à la Bibliothèque Nationale, où son étude serait de nature à apporter une importante contribution à l'histoire de notre région. Dans un registre portant le n° 32004 et ayant pour titre : *Recherches de Monsieur de Sully, sur les faux nobles, par le sieur de la Roche*, d'intéressants renseignements sur la Monnaie de Bourges et son personnel, qui, s'ils ne sont pas inédits (je serais disposé à croire qu'ils le sont), sont tout au moins peu connus, ce qui nous a engagé à les reproduire ici in extenso et, autant que possible, avec les dispositions mêmes de l'original. (Baron de Girardot : *Mémoire sur la Généralité de Bourges*, dressé par ordre du duc de Bourgogne en 1607, par Louis-François Dey de Gérardcourt, intendant de la Province de Berry, Bourges, Vermeil, 1844, p. 84 et s. — *Clergé Berryen*, t. II, Nîmes, 1852, p. 102 et s. — *Annuaire de l'Anjou*, Centre, XXIX, p. 233.

vette, ouvrier. — André de Byonnier, Colas Lombart, ouvrier, Giles Estevart, ouvrier, Guillard, prieur ouvrier, Pierre Filzdefâme, Macé Bouer, mon., Pierre Tainturier, mon., Jean Chenu, mon., Bourdon, mon., Pierre Charon, mon., Guillard de Crux, ouvr., Guill. Molin, ouvr., Jean Pelerin, ouvr., Jean Boylcau, ouvr., Jean Dorléans, ouvr., Estienne Bastard, m^r., Macé Bastard, m^r., Pierre Coquatrix, m^r.

G. de la Folie a signé une lettre des généraux m^{es} des Monnoies.

fol. 198.

Officiers de la Monnoie de Bourges.

Etienne Pelorde, sieur de l'Hostel de la Monnoie. Je ne sçay s'il n'estoit pas m^e de la Monnoie 1328, 1421, 1448, 1450.

Jean Ronsart le jeune, m^e de la Monnoie de Bourges (testa en 1421) selon M. Le Laboureur.

Jâque Cuer environ 1429.

Guillaume et Ursin de Sauzay, père et fils, m^e particulier en 1462.

Nicolas Brisol,	Guerin Portier	} gardes
gnal m ^e des Monnoies	Guillaume Trippault	
du Roy à Paris	Rolin Mercier, essayeur	
1462 et 1463	Rolin Hastriau, tailleur	
[à l'encre rouge :]	Pierre Bourgeois, contregarde.	

Le dit Nicolas

Brizoul fut reçu

le 30 mars 1461.

fol. 199

Acte passé en la Congrégation et assemblée 1450.

André de Lury, prevost des ouvriers,

Guill. Peron, prevost des monnoiers.

Mace Bouer

Jacquet Petit

Denis Carrojan

Pierre Duhui

Colin George

Colin Le prestre, garde de la Monnoie.

Helyot du Moussay

Jean des Jambes

Colas Estevart, procureur c'est

Simon de Buxy	secrétaire ou greffier
Hemery Buville	Jean Bueille
Pierre Taincturier	et
Perrinet Chozo	Jean Bouer, fils dudit Macé.
Colin Brisoul	

[Sigue] Es... ..

R

1483.

Vint de Lis...

Thomas Ronsart, m^e particulier de la Monnoie, eschevin en 1495.

1535, 1515. Noble Pierre Rosart, S^r de Lhommois, du Chaillou et de Giry, m^e part^r de la Monnoie du Roy à Bourges. Fut marié en 1500.

1515, Mathieu Jehannicot, garde de la Monnoie.

Environ 1500 Aignan Rousseau, S^r de Lizy, contregarde de la Monnoie.

A

Réception de Ph. Bienaimé Georges, fils de Ph. Jean Georges, ouvrier de la Monnoye du Serment de France.

Jean Georges, Philibert de Jambes, Jean Fleury, Jacques de Lury, ouvriers.

M^e Jean de Lospital, licencié ès lois, Jehan G..., Thomas Ronsart, Rouger, Buisson, Thomas, Taincturier, Pierre J... [Jobert, peut-être], Lejeune, Denis Tesson, monnoyeurs dud. Serment.

le 20 novembre 1483.

R

1483.

D... ..

Colin Georges, prevost des ouvriers.

Ravand de Lury, prevost des monnoiers.

Pierre Duy Ant. G.

Jean des Jambes Jean Chanuat

Philbert des Jambes Rogier Buisson
Thomas Taincturier
Jea... G... fils.

1 p^o.

Création de Jean Gougnon de procureur du Roy en la Monnoie de Bourges. 1490. Jean Parent, procureur général à Paris.

1 p^o.

Philbert des Jambes, prevost des ouvriers,	
Ravand de Lury, prevost des monnoiers	
Robert Phelippault	Thomas Taincturier
Nicolas George	M ^e Jean de L'Hospital
Jean Fleury	Bienaimé George, essayeur.
François Petit	Pierre Jobert
Colas Ragueau	Je... G.....
	Urşin George
	M ^e Jacques Bouer.
	Ant... G...

[Signé:] U. GEORGE, greffier.

[V^o]*11 sept. 1498.*

Les prevost et compagnons ouvriers et monnoyers du Serment de l'Empire, salut :

Pierre Cosson, prevost des ouvriers, ...Pierre Cosson, demeurant à Vornay, Pierre Boyleau, fils dud. Jean Boyleau, Pierre Cosson le jeune, fils dud. prevost et Ursin Boyleau, tous ouvriers du Serment de l'Empire, Berthomiers du Molin, prevost des monnoyers, Jean Cosson, Pierre Boyleau, frère du devant nommé, Jean Boyleau et Bertrand de Beaumont, tous monnoyers en la Monnoye dud. serment.

Reçoivent Pierre Alabat de Bourges, fils de feu Pierre Alabat vivant ouvrier en icelle Monnoye.

Signé : DEMOLIN.

[R^o]*fol. 202**1 p^o.*

Phillebert des Jambes, prevost des ouvriers de la Monnoye	
Ravand de Lury, prevost des monnoiers	
Robert Phelipault	Thomas Taincturier
Jean Phelipault	Thomas Ronsart

François Petit
 Jamet Testart
 Pierre Fleury

Pierre Jobert
 Je... G...
 Bienaymé George
 M^e Jacques Bouer
 Ursin George
 M^e Jean Bueille
 Guill. Bouër, fils de feu Jean,
 est receu Bouër et Collette Bouer,
 sa sœur

SIGNE U. GEORGE.

V |

Du 8 novembre 1502. Signé U. George. — Réception en la monnoye de Jehanne George, fille de Bienaymé George, essayeur, Philibert des Jambes, prevost des ouvriers et Pierre Joubert, prevost des monnoyeurs,

François Petit, Jehan Phelipault, Pierre Fleury, Ursin Buisson, Jehan Petit, et Jamet Testard, tous ouvriers.

Ledit Pierre Joubert prevost, Thomas Ronsart, Bienaymé George, Pierre Ursin George et Jehan Crochet, tous monnoyers du Serment de France.

Signé par le greffier Ursin George et scellé.

Du 14 novembre 1502, signé par led. Ursin George, greffier. — Réception de Jean George, fils de Bienaymé George, essayeur de ladite Monnoye.

Philibert des Jambes, prevost des ouvriers, François Petit, Jehan Phelipault, Pierre Fleury, Ursin Buisson, Jean Petit et Jean Testart, tous ouvriers.

Led. Pierre Joubert, prevost des monnoyers, Thomas Ronsart, Bienaymé George, essayeur, Ursin George, tous monnoyers et scellé.

Au dos est un certificat signé Fradet, garde de la Monnoye de Bourges du 27^e mai 1546, qui certifie que noble homme Jehan George S^r de Mannay est monnoyeur du Serment de France et qu'il a esté veu et receu par Guillaume Labat S^r du Cotau, prevost des monnoyers,

Jehan Cosson, monnoyer, Guill. Migoit, prevost des ouvriers, et par Pierre Cosson, ouvriers et autres... *Etiqueté sur le dos* : Lettre de reception de la Monnoye et recuiteur de la Monnoye de Bourges au nom et profit de Jehan George, seig^r de Manay dud. Bourges.

[R^v]*fol. 203.*

1540.

Roole des noms, etc.

Gillaume Migouet, m̄. bo^r, prevost des ouvriers,Nicolas Esmau, m̄. tās^r.

Nicolas Ragueau, orf.

Ursin Buisson, orf.

Jean Maçon, chap^{er}.

Perette Petit, veuve de Pierre Bynet.

Guillaume Bouer, prevost des monnoiers.

Pierre Ronsart, m^e de la Monnoie et monnoieur.

Pierre Paulin apt. et greffier.

Pierre Joubert, grenetier de la Ville de Bourges.

Jean Bouer le jeune.

Jean Leclerc, m̄.

Guill. Macon, ser... de Berry.

Yves de la Grée, m̄.

Jean George, seig^r du Mannay.[V^v]

Jean Paulin esleu greffier de la Monnoye suivant les papiers du Greffe du 23 janvier 1530.

Autres papiers de Pierre Paulin, greffier esleu après led. Jean Paulin, le jeudy pénultième avril 1535, estant eschevin de la Ville de Bourges.

fol. 204.

1548. 1550.

Noble homme Jean George, S^r du Mannay, m^e part^{er} de la Monnoie de Bourges.

Jean Lebas, l'un des gardes } certifiant de la capacité et bonne vie
 Richard Audigier, essaieur } de Jean George.
 Noble homme Pierre Fradet, aussi l'un des gardes 1553.
 Ambroise Grelet, contregarde.
 Jacques Augier, tailleur.

1554

Jean Le Bas, garde,
 Jean Buisson fait épreuve,
 Guill. Migouët, prevost des ouvriers,
 Pierre Paulin, greffier est eslu greffier 2 janvier 1530
 Pierre Crosses,
 Antoine Boileau, Jacques Hève, au lieu du
 Jean Boileau, prevost des monnoiers.
 Jean Leclere et Perrinet Tixier Jean Crosses.
 Jean Leclere.

fol. 205.

1555.

Charles Fradet, prevost des ouvriers. Nicolas de la Louë
 Pierre Paulin, greffier, Jean Pradon
 Jean Aubery, M^e Jacques Alabat ad'
 et Louis Bouer
 Jean Teuchieuvre l'aisné, J. G. S^r d'Oce...
 Antoine de Baugy.

1556.

N. h. Charles Fradet, Jacques Alabat }
 Pierre Paulin, François George } ad'.
 Antoine de Baugy, S^r de Nozay, Louis Bouer, S^r de Pignou,
 Jean Tuchievre l'aisné, Pierre Masson,
 Guillaume Pradon, N. h. J... G... S^r d'Osel,
 Claude et Georges Lamoignon, Philbert Alabat S^r de la Loire,
 Jean de Montholois, procureur
 au présidial,
 et Gervais Julliard, aussi proc^r.

1566.

Charles Fradet, prevost,
 Pierre Paulin, greffier,
 Jean Aubery,
 Jean Tuchievre,
 Nicolas de la Louë,
 Antoine de Baugy, S^r de Nozay,
 Claude Lamoignon,
 M^e Jacques Alabat }
 M^e François George } ad^{sts},
 id... G... S^r d'Osel,
 Jean de Montholois,
 Louis Bouer,
 Pierre Masson,

M^e Louis Alabat, receu en 1483,
 Dame Anne Alabat, reçue en 1513,
 feu Jean Lamoignon, conseiller
 des Grands jours de la
 duchesse de Berry,
 Dame Marie Lamoignon, femme
 de M^e Gilbert Bondor
 adst, est reçue comme fille
 et petite fille.

fol. 206.

1575.

Estienne Julliard est reçu par chef d'œuvre,
 Pierre Masson, prevost des ouvriers,
 Louis Bouer, prevost des monnoieurs,
 Jean Pradon, M^e Ambroise Grelet, commis garde.
 Nicolas de la Loue, greffier, Guill. de la Coudre, contregarde,
 Jean Buisson, Jacques Augier, tailleur,
 Jean Tuchievre, commis, Pierre Augier, m^e particulier,
 Pierre Migoët l'aisné, Jacques Augier, son commis,
 Et Estienne Prevost, Richard Audigier, essaieur.

1587.

Louis Bouer, prevost des monnoieurs,
 Guill. Pradon, prevost des ouvriers,
 Jacques Augier, m^e de la Monnoie,
 Estienne Portebedien, garde de la Monnoie,
 Estienne Julliard, Jean Pradon,
 Georges Lamoignon, Jean Estrelin,
 Jean Tuchievre, Est... G... S^r d'Osel,

Nicolas Alabat, S^r de Mérolles,
 Antoine Estrelin,
 Claude Alabat.

Assemblée en la Chambre et bureau de la Maîtrise de la Monnoie
 de Bourges par le corps et collège de la Monnoie.

Sire Guill. de Crosse, m. est de la Monnoie,
 Louis Bouer, prevost des monnoiers,
 Guill. Pradon, prevost des ouvriers,
 Jean Pradon,
 Esti... G..., Estienne Portebedien, garde,
 Jean Estrelin, Jacques Augier, m^e part^r,
 Estienne Julliard,
 Guill. des Crosses,
 Antoine Estrelin,
 Guil. Buisson, recuiteur est receu fils de Jean Buisson,
 George Lamoignon,
 Claude du Ru, m^e orfèvre, receu essayeur par le trépas de Richard
 Audigier.

[Sans date.]

Guill. Pradon, prévost des ouvriers,
 Jean Tuchievre, Louis Bouer, prevost des monnoiers,
 Georges Lamoignon, Jean Pradon,
 Estienne Julliard, Jean Estrelin,
 Guillaume Buisson, Est... G... S^r d'Osel,
 Et M^e... Alabat jeune, Nicolas Alabat, S^r de Merolles,
 Naudron, N^{re} Royal, Claude Alabat,
 Feu Estrelin veuve de.....Antoine Estrelin.

fol. 208.

Thomas Mosnier, S^r des Millandres en 1651.

M^e particulier de la Monnoie de Bourges finit ses jours à la
 porte de derrière le Fort Levesque.

Par arrêt de la Cour des Monnoyes du 30 mars 1654, il estoit fermier de la Monnoie de Bourges et aussi Jean et Flory Mosnier, ses fils, aussi condamnez par contumace.

Fleury Mosnier, enfant dudit Thomas, S^r de Milanère, a épousé
..... morte en 1692.

[R^o]

fol. 209.

1690.

Le Roy fait travailler la Monnoie de Bourges tant pour la reforme et la Regie aux fontes, etc... par

Claude Garnier, S^r de la Ligauderie,
Vincent Divoy, S^r de la Limaie, controlleur,
Jacques Legrand pour la reforme,
Cosson, S^r de Lassay, juge-garde,
Jacques Bruère, S^r des Quatre Vents, juge-garde,
Gallerand, proc^t du Roy,
Doucet, contregarde,
..... monnoieur,
..... graveur,
..... fondeur,
Edouard Morel, essayeur,
Foucault, ajusteur,
..... tailleur.
Robert Augier, cuiteur et blanchisseur.

.....
.....

HG Mater, Daniel
990 Etudes sur la numismatique
B68M3 du Berry

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
